SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17

Proceedings of the Standing Senate Committee on

OFFICIAL LANGUAGES

Chair:
The Honourable CLAUDETTE TARDIF

Monday, October 23, 2017
Monday, October 30, 2017

Issue No. 16

Tenth meeting:

Examine and report on Canadians' views about modernizing the Official Languages Act

and

Eighteenth meeting:

Study on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

LANGUES OFFICIELLES

Présidente :
L'honorable CLAUDETTE TARDIF

Le lundi 23 octobre 2017
Le lundi 30 octobre 2017

Fascicule nº 16

Dixième réunion :

Examiner, pour en faire rapport, la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles

et

Dix-huitième réunion :

Étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

53561-53588

STANDING SENATE COMMITTEE ON OFFICIAL LANGUAGES

The Honourable Claudette Tardif, *Chair*

The Honourable Rose-May Poirier, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Bovey	McIntyre
Cormier	Mégie
Fraser	Mockler
Gagné	Moncion
* Harder, P.C. (or Bellemare)	* Smith (or Martin)
Maltais	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of December 7, 2016, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator McIntyre replaced the Honourable Senator Oh (*October 17, 2017*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

Présidente : L'honorable Claudette Tardif

Vice-présidente : L'honorable Rose-May Poirier

et

Les honorables sénateurs :

Bovey	McIntyre
Cormier	Mégie
Fraser	Mockler
Gagné	Moncion
* Harder, C.P. (ou Bellemare)	* Smith (ou Martin)
Maltais	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 décembre 2016, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur McIntyre a remplacé l'honorable sénateur Oh (*le 17 octobre 2017*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, October 23, 2017
(38)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:01 p.m., in room 257, East Block, the deputy chair, the Honourable Rose-May Poirier, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bovey, Cormier, Gagné, Maltais, McIntyre, Mégie, Moncion and Poirier (8).

In attendance: Maxime Fortin, Clerk, Committees Directorate; Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, April 6, 2017, the committee continued its study of Canadians' views about modernizing the Official Languages Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 12.*)

WITNESSES:

Association des collèges et universités de la francophonie canadienne:

Lise Bourgeois, Co-Chair of the ACUFC and President of Collège La Cité;

Lynn Brouillette, Acting Director General;

Commission nationale des parents francophones:

Véronique Legault, President;

Jean-Luc Racine, Executive Director.

The deputy chair made a statement.

The Honourable Senator Maltais moved the adoption of the following motion:

> It is agreed that the committee adopt the transcription of the round table held Friday, September 8, 2017, in room 9, Victoria Building, and that the work done at that time be considered a part of the committee's work done under its order of reference on the modernization of the Official Languages Act.

The question being put on the motion, it was adopted.

Ms. Legault, Mr. Racine, Ms. Bourgeois and Ms. Brouillette made statements and answered questions.

At 6:34 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 23 octobre 2017
(38)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 h 1, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Rose-May Poirier (*vice-présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bovey, Cormier, Gagné, Maltais, McIntyre, Mégie, Moncion et Poirier (8).

Également présentes : Maxime Fortin, greffière, Direction des comités; Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 6 avril 2017, le comité poursuit son examen de la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 12 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Association des collèges et universités de la francophonie canadienne :

Lise Bourgeois, coprésidente de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne et présidente du Collège La Cité;

Lynn Brouillette, directrice générale par intérim.

Commission nationale des parents francophones :

Véronique Legault, présidente;

Jean-Luc Racine, directeur général.

La vice-présidente fait une déclaration.

L'honorable sénateur Maltais propose l'adoption de la motion suivante :

> Il est convenu que le comité fasse sienne la transcription de la table ronde qui s'est tenue le vendredi 8 septembre 2017, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, et que les travaux réalisés à ce moment-là soient considérés comme étant les travaux du comité dans le cadre de son ordre de renvoi portant sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Mme Legault, M Racine, Mme Bourgeois et Mme Brouillette font des exposés et répondent aux questions.

À 18 h 34, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Monday, October 30, 2017
(39)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Claudette Tardif, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cormier, Gagné, Maltais, McIntyre, Mégie, Moncion, Poirier and Tardif (8).

In attendance: Maxime Fortin, Clerk, Committees Directorate; Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, February 3, 2016, the committee continued its study on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

Office of the Commissioner of Official Languages:

Ghislaine Saikaley, Interim Commissioner of Official Languages;

Pascale Giguère, General Counsel and Director, Legal Affairs Branch;

Mary Donaghy, Assistant Commissioner, Policy and Communications Branch;

Pierre Coulombe, Acting Assistant Commissioner, Compliance Assurance Branch.

The chair made a statement.

Ms. Saikaley made a statement and, together with Ms. Giguère, answered questions.

At 6:31 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le lundi 30 octobre 2017
(39)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 heures, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Claudette Tardif (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cormier, Gagné, Maltais, McIntyre, Mégie, Moncion, Poirier et Tardif (8).

Également présentes : Maxime Fortin, greffière, Direction des comités; Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 3 février 2016, le comité poursuit son examen de l'étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Commissariat aux langues officielles :

Ghislaine Saikaley, commissaire aux langues officielles intérimaire;

Pascale Giguère, avocate générale et directrice, Direction générale des affaires juridiques;

Mary Donaghy, commissaire adjointe, Direction générale des politiques et des communications;

Pierre Coulombe, commissaire adjoint intérimaire, Direction générale de l'assurance de la conformité.

La présidente fait une déclaration.

Mme Saikaley fait un exposé puis, avec Mme Giguère, répond aux questions.

À 18 h 31, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

François Michaud

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, October 23, 2017

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:01 p.m., to continue its study on Canadians' views about modernizing the Official Languages Act.

Senator Rose-May Poirier (*Deputy Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Deputy Chair: Good evening. My name is Rose-May Poirier, and I am a senator from New Brunswick. I have the pleasure of chairing this evening's meeting.

Before I turn the floor over to our witnesses, I would like the senators to confirm whether they all received the clerk's note regarding the transcript of the September 8 round table.

We therefore have the following motion on the floor:

> That the committee agree to adopt the transcript of the round-table meeting held on Friday, September 8, 2017, in room 9 of the Victoria Building; and that the work conducted at that meeting be considered committee work pursuant to the order of reference on the modernization of the Official Languages Act.

Senator Maltais: I so move.

The Deputy Chair: Support for the motion by all the senators is noted, and the motion is agreed to.

I would now ask the committee members to introduce themselves.

Senator McIntyre: Paul McIntyre from New Brunswick.

[*English*]

Senator Bovey: Patricia E. Bovey, Manitoba.

[*Translation*]

Senator Moncion: Lucie Moncion from Ontario.

Senator Gagné: Raymonde Gagné from Manitoba.

Senator Cormier: René Cormier from New Brunswick.

Senator Mégie: Marie-Françoise Mégie from Quebec.

Senator Maltais: Ghislain Maltais from Quebec.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 23 octobre 2017

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 h 1, afin de poursuivre son étude de la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles.

La sénatrice Rose-May Poirier (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La vice-présidente : Bonsoir. Je m'appelle Rose-May Poirier, sénatrice du Nouveau-Brunswick, et j'ai le plaisir de présider la réunion de ce soir.

Avant de passer la parole à nos témoins, j'aimerais que les sénateurs me confirment qu'ils ont tous reçu la note du greffier concernant la transcription de la table ronde du 8 septembre.

Nous avons donc la motion suivante :

> Qu'il soit convenu que le comité fasse sienne la transcription de la table ronde qui s'est tenue le vendredi 8 septembre 2017, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, et que les travaux réalisés à ce moment-là soient considérés comme étant les travaux du comité dans le cadre de son ordre de renvoi portant sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles.

Le sénateur Maltais : Je propose la motion.

La vice-présidente : Je note que tous les sénateurs appuient la motion, qui est donc adoptée.

J'invite maintenant les membres du comité à bien vouloir se présenter.

Le sénateur McIntyre : Paul McIntyre, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

La sénatrice Bovey : Patricia E. Bovey, du Manitoba.

[*Français*]

La sénatrice Moncion : Lucie Moncion, de l'Ontario.

La sénatrice Gagné : Raymonde Gagné, du Manitoba.

Le sénateur Comier : René Cormier, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Mégie : Marie-Françoise Mégie, du Québec.

Le sénateur Maltais : Ghislain Maltais, du Québec.

[*English*]

The Deputy Chair: The Standing Committee on Official Languages is continuing its study on Canadians' views about modernizing the Official Languages Act. Today marks the official start of the second stage of the study: the perspective of the official language minority communities.

The committee will hear testimony from two organizations on this stage of the study.

[*Translation*]

This evening, from the Commission nationale des parents francophones, we have with us Véronique Legault, President, and Jean-Luc Racine, Executive Director. From the Association des collèges et universités de la francophonie canadienne, we have Lise Bourgeois, Co-Chair, and Lynn Brouillette, Acting Director General.

Ladies and gentlemen, thank you for being here today. Ms. Legault, you may go ahead.

Véronique Legault, President, Commission nationale des parents francophones: Madam Deputy Chair of the Standing Senate Committee on Official Languages and honourable senators, as President of the Commission nationale des parents francophones, or CNPF for short, I would like to begin by thanking you for inviting us to appear before the committee today.

I am a parent, the proud mother of two daughters: a 12-year-old in Grade 7 and a 10-year-old in Grade 4. Both of them attend Halifax-area schools in Nova Scotia's Conseil scolaire acadien provincial. My family and I have lived in the Halifax area for a year now. Prior to that, we were in Cape Breton, a more rural area with a different set of challenges.

Jean-Luc Racine, Executive Director, Commission nationale des parents francophones: Good evening. My name is Jean-Luc Racine, and I am the Executive Director of the Commission nationale des parents francophones.

Ms. Legault: We are delighted to be here to share the views of the CNPF on three important issues. We will be discussing the strategic agreement we signed with the Association des collèges et universités de la francophonie canadienne, or ACUFC, and the Réseau de développement économique et d'employabilité, or RDEE Canada. At the same time, we will speak to the issue of early childhood education from the standpoint of the country's francophone minority communities. Next, we will address the strategic agreement struck by the Department of Canadian Heritage, the Fédération nationale des conseils scolaires francophones, the Fédération des communautés francophones et

[*Traduction*]

La vice-présidente : Le Comité sénatorial permanent des langues officielles poursuit son examen de la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles. Aujourd'hui, nous entamons officiellement la deuxième partie de cette étude, laquelle porte sur le point de vue des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le comité entendra le témoignage de deux organisations à ce sujet.

[*Français*]

Nous recevons, ce soir, de la Commission nationale des parents francophones, Mme Véronique Legault, présidente, et M. Jean-Luc Racine, directeur général. De l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne, nous accueillons Mme Lise Bourgeois, coprésidente, ainsi que Mme Lynn Brouillette, directrice générale par intérim.

Mesdames et messieurs, merci d'être avec nous aujourd'hui. Madame Legault, la parole est à vous.

Véronique Legault, présidente, Commission nationale des parents francophones : Madame la vice-présidente du Comité sénatorial permanent des langues officielles, honorables sénatrices et sénateurs, à titre de présidente de la Commission nationale des parents francophones, j'aimerais tout d'abord vous remercier de nous avoir invités à comparaître devant votre comité aujourd'hui.

Je suis un parent, fière maman de deux enfants; j'ai une fille de 12 ans qui est en septième année et une fille de 10 ans qui est en quatrième année, et les deux fréquentent des écoles du Conseil scolaire acadien provincial, en Nouvelle-Écosse, dans la région d'Halifax. Ma famille et moi habitons la région d'Halifax depuis un an. Nous étions auparavant au Cap-Breton, une région un peu plus rurale où les défis sont différents.

Jean-Luc Racine, directeur général, Commission nationale des parents francophones : Bonjour, je suis Jean-Luc Racine, directeur général de la Commission nationale des parents francophones.

Mme Legault : C'est avec grand plaisir que nous vous présentons la position de la CNPF sur trois dossiers importants, soit l'alliance stratégique que nous avons signée avec l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) et le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDEE) Canada. Nous vous parlerons, du même coup, de l'enjeu de la petite enfance pour les communautés francophones en situation minoritaire au pays.Nous vous parlerons également de l'entente stratégique signée entre Patrimoine canadien, la Fédération nationale des conseils scolaires francophones, la Fédération des communautés

acadienne and our organization. Lastly, we will discuss the modernization of the Official Languages Act.

The CNPF is the national voice of 12 provincial and territorial parent organizations, as well as all francophone parents engaged in helping their children and families thrive in their language and culture. It is important to bear in mind that parents are the first educators, caregivers and cultural minds to whom their children are exposed.

The CNPF is active at every point of the education continuum, working to support francophone parents in the educational process, from early childhood to post-secondary development. We do that through a variety of initiatives and with the help of numerous partners. On September 25, we were thrilled to sign a strategic agreement with the ACUFC and RDEE Canada to partner on the issue of early childhood education.

Not only is early childhood development a vital part of the education continuum, but it is also the gateway to it. Fewer children in francophone daycare means fewer francophones in the entire education continuum. Early childhood education is therefore paramount to the development of healthy and dynamic minority communities.

According to the latest census data, more than 54 per cent of parents who are rights holders enrol their children in English-language daycare. It has been shown that those parents would have preferred to enrol their children in a French-language daycare but ended up having to choose the English-language system because of a lack of francophone daycare spots. The fact of the matter is that francophone daycare centres across the country are overloaded. Some have up to 300 children on their wait list. In fact, that is the situation in the Halifax area right now.

We compile the experiences and feedback of people on the ground, and it is clear that, once a child has been placed in English-language daycare, the chances of that child integrating into a French-language school afterwards are very slim. That's the case in Yellowknife, which currently has 18 francophone daycare spots but approximately 50 children on the wait list. The head of the Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest recently told us that, if he managed to enrol two or three children who were on the wait list in junior kindergarten, that was a lot.

A number of factors explain why we have so much trouble meeting the francophone demand for early childhood education. Of course, one of the biggest reasons is the shortage of human resources or complete lack thereof. I'd like to give you an idea of just how serious the problem is: last year, in Prince Edward Island, they thought they were going to have to close two of their six daycare centres because they didn't have enough staff, even

francophones et acadienne et notre organisme. Enfin, nous aborderons la modernisation de la Loi sur les langues officielles.

La CNPF est un organisme porte-parole national qui parle au nom de 12 organismes de parents provinciaux et territoriaux, mais également au nom de tous les parents francophones qui participent au plein épanouissement de leurs enfants et de leur famille dans leur langue et dans leur culture. Il ne faut pas oublier que les parents sont les premiers éducateurs, les premiers soignants et les premiers penseurs culturels de leurs enfants.

La CNPF travaille sur tout le continuum en éducation et nous tenons, par l'entremise de différentes initiatives et avec de nombreux partenaires, à appuyer les parents francophones dans le processus d'éducation, et ce, de la petite enfance au postsecondaire. Nous étions très heureux, le 25 septembre dernier, de signer une alliance stratégique avec l'ACUFC et RDEE Canada dans le cadre du dossier de la petite enfance.

La petite enfance n'est pas uniquement une composante essentielle du continuum en éducation, elle en est la porte d'entrée. Moins de jeunes francophones en garderie signifient moins de francophones dans tout le continuum en éducation. Ce dossier est donc primordial au développement de communautés dynamiques et saines en milieu minoritaire.

Selon les dernières données recensées, plus de 54 p. 100 des parents de familles ayants droit inscrivent leurs enfants dans des garderies anglophones. Or, les données indiquent que plus du deux tiers de ces familles auraient préféré inscrire leurs enfants dans une garderie francophone, et c'est faute de places en garderie francophone qu'elles ont été obligées de se résigner à les inscrire dans des garderies anglophones. En fait, les garderies francophones débordent partout au pays. Imaginez : on retrouve parfois jusqu'à 300 jeunes sur la liste d'attente d'une garderie francophone. C'est effectivement le cas, en ce moment, dans la région d'Halifax.

Or, les témoignages que nous recueillons sur le terrain montrent clairement qu'une fois qu'un enfant est placé en garderie anglophone, il y a très peu de chances, par la suite, qu'il intègre une école francophone. C'est le cas, par exemple, à Yellowknife, où il y a en ce moment 18 places en garderie francophone. Il y a environ 50 enfants sur la liste d'attente de cette garderie, et le président de la Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest nous disait, récemment, que s'ils réussissent à inscrire à la maternelle deux à trois jeunes qui figurent sur la liste d'attente chaque année, c'est beaucoup.

Plusieurs facteurs expliquent les raisons pour lesquelles nous avons tant de difficulté à répondre à la demande des francophones dans le domaine de la petite enfance. L'une des raisons principales touche, sans aucun doute, l'absence ou la pénurie de ressources humaines. Pour vous donner un aperçu de l'ampleur du problème, l'an passé, à l'Île-du-Prince-Édouard, on croyait devoir fermer deux des six garderies, faute de personnel,

after mounting a recruitment campaign in Quebec and outside the country.

The CNPF is therefore extremely glad to have signed this agreement with the ACUFC and RDEE Canada. By joining forces and working together to expand the availability of early childhood education services in French throughout the country, we hope to promote the value of early childhood educators in francophone minority communities.

This past summer, we were also thrilled to sign a strategic agreement on education with the Department of Canadian Heritage, the Fédération nationale des conseils scolaires francophones and the Fédération des communautés francophones et acadienne.

For decades, French-speaking parents in minority communities have fought to have French-language schools. In the 1980s and 1990s, it was also the parents who led the fight for full recognition and complete management of homogeneous school boards. That is why we are so glad to have signed a strategic agreement with the Department of Canadian Heritage and our school and community representatives; it allows us to expand our efforts to help francophones obtain everything they need to fully manage their schools.

One of the things the strategic agreement does is strengthen the consultation clauses of the Protocol for Agreements for Minority-Language Education and Second-Language Instruction so that minority-language school boards are consulted. For too long, the consultation process has been inadequate vis-à-vis federal funding transfers to the provinces and territories for minority-language education. It is essential that francophone communities be consulted before decisions to allocate funding to francophone school boards and their community partners are made. The agreement was established with a view to encouraging the consultation of francophone parents and communities through school boards. We are very much looking forward to participating in the consultations. Parents care deeply about their children's education and intend to have their say during these consultations.

We are also very pleased that the agreement between the Department of Canadian Heritage and the three national organizations seeks to improve accountability mechanisms, in particular by providing more details about the use of federal funding and by ensuring that the reports are made public.

For far too long, it was impossible for our school boards and communities to know where federal funding for francophone education in minority communities was really being spent. Francophone parents are hopeful that the signing of this agreement will mean more transparent reporting so that they can

et ce, même après avoir mené une campagne de recrutement au Québec et à l'international.

La CNPF est donc très heureuse d'avoir signé cette entente avec l'ACUFC et RDEE Canada. En jumelant nos forces et en travaillant de concert afin d'accroître l'offre de services en français pour la petite enfance dans l'ensemble du pays, nous espérons pouvoir ainsi revaloriser la profession d'intervenante et d'intervenant en petite enfance au sein des communautés francophones en milieu minoritaire.

Nous étions également très heureux de signer, au cours de l'été 2017, l'entente stratégique en éducation avec Patrimoine canadien, la Fédération nationale des conseils scolaires francophones et la Fédération des communautés francophones et acadienne.

Depuis des décennies, les parents francophones en milieu minoritaire se sont battus pour obtenir des écoles en français. Dans les années 1980 et 1990, ce sont également les parents qui ont mené la lutte pour obtenir la pleine reconnaissance et la pleine gestion des conseils scolaires homogènes. C'est pourquoi nous sommes très heureux d'avoir signé, avec Patrimoine canadien et nos représentants scolaires et communautaires, une entente stratégique qui nous permet d'aller encore plus loin pour faire en sorte que les francophones puissent obtenir tout ce dont ils ont besoin afin d'assurer entièrement la gestion de leurs écoles.

Cette entente stratégique prévoit, entre autres, le renforcement des dispositions de consultation du Protocole en éducation afin que les conseils scolaires minoritaires soient consultés. Ce processus de consultation a trop longtemps fait défaut dans l'attribution des fonds en éducation de la part du gouvernement fédéral auprès des provinces et des territoires. Il est essentiel que les communautés francophones puissent être consultées avant qu'une décision ne soit prise quant au financement attribué aux conseils scolaires francophones et à leurs partenaires communautaires. Cette entente a été conclue dans un esprit qui favorise la consultation des parents et des communautés francophones par l'intermédiaire des conseils scolaires. Nous anticipons donc avec grand plaisir de participer à ces consultations. Les parents ont à cœur l'éducation de leurs enfants et ils comptent se manifester lors de ces consultations.

Nous sommes également très heureux de voir que l'entente signée avec Patrimoine canadien et les trois organismes nationaux prévoit l'amélioration des mécanismes de reddition de comptes, en offrant notamment plus de détails quant à l'utilisation de l'ensemble des fonds fédéraux et en veillant à ce que les rapports soient rendus publics.

Trop longtemps il a été impossible pour nos conseils scolaires et nos communautés de comprendre où allait véritablement l'argent consenti par le gouvernement fédéral pour l'éducation des francophones en milieu minoritaire. En signant cette entente, les parents francophones espèrent une plus grande transparence

clearly see how the provinces and territories are spending the funding for their children's French-language education. While recognizing provincial and territorial jurisdiction over education, francophone parents believe that the Department of Canadian Heritage has a legal obligation to the country's linguistic minorities and, therefore, a duty to acquire all the information necessary to ensure that funding for francophones in minority communities indeed goes to those communities and truly meets their needs.

Mr. Racine: I am going to take over and speak to you about the modernization of the Official Languages Act. Like the Fédération des communautés francophones et acadienne, we believe that the federal government should show greater leadership when it comes to the implementation of the Official Languages Act. From the standpoint of francophone parents, the current efforts to implement the Official Languages Act are basically a series of half-measures and compromises so that the federal government can have its cake and eat it too without, above all, causing any inconvenience. Instead, those efforts should be aimed at truly respecting the objectives of the act. Although certain institutions implement the act diligently, it is clear that many take a minimalist approach, seeming to subscribe to the imperative of doing just enough not to break the law. Others, still, fail to meet even the minimum requirements.

As you no doubt saw in the office's recent report, the official languages commissioner flagged a simply unacceptable state of affairs regarding the delivery of federal services in both official languages. Not only do francophones receive French-language services in just 75 per cent of federal offices designated as bilingual, but they also receive an active offer of services in no more than 25 per cent of those offices. The active offer is a vital part of the effective implementation of any official languages legislation. This situation is completely unacceptable to francophone parents. How can they not think that the federal government is doing the bare minimum to provide services in both official languages in the country?

Canada, however, is ready and willing to fully implement the Official Languages Act. Public opinion has come a long way over the years. Surveys commissioned by the Office of the Commissioner of Official Languages in 2006 and Radio-Canada in 2007 clearly showed that the vast majority of Canadians now recognize the added value of linguistic duality and citizens' rights to receive service from the government in the language of their choice.

dans la reddition de comptes pour bien comprendre comment sont dépensés les fonds consacrés à l'éducation en français de leurs enfants dans les provinces et les territoires. Les parents francophones estiment que, tout en reconnaissant les compétences des provinces et des territoires dans le domaine de l'éducation, Patrimoine canadien a une responsabilité qui lui est conférée par la loi à l'égard des minorités linguistiques au pays et a ainsi le devoir de s'assurer d'avoir toute l'information nécessaire pour faire en sorte que les fonds attribués aux francophones en milieu minoritaire soient bel et bien décernés et que ceux-ci répondent aux besoins véritables de nos communautés.

M. Racine : Je vais enchaîner et vous parler de la modernisation de la Loi sur les langues officielles. Nous croyons, tout comme la Fédération des communautés francophones et acadienne, que le gouvernement fédéral doit davantage faire preuve de leadership quant à l'application de la Loi sur les langues officielles. Les parents francophones estiment que, à l'heure actuelle, la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles consiste surtout en une série de demi-mesures et de compromis, où on cherche toujours à ménager la chèvre et le chou et, surtout, à ne pas déranger plutôt qu'à répondre réellement aux objectifs de la loi. Si certaines institutions font preuve de rigueur dans l'application de la loi, force est de constater que dans plusieurs institutions, l'approche est minimaliste et semble répondre à l'impératif d'en faire « juste assez pour demeurer légal », alors que d'autres institutions ne respectent même pas les exigences minimales.

Tout récemment, vous l'avez sans doute constaté, le rapport du commissaire aux langues officielles faisait état d'une situation tout simplement inacceptable en ce qui concerne la prestation de services fédéraux dans les deux langues officielles. Non seulement les francophones reçoivent des services en français dans seulement 75 p. 100 des bureaux fédéraux qui sont désignés bilingues, mais on note une offre active dans seulement 25 p. 100 de ces bureaux. L'offre active est une composante essentielle de l'application efficace d'une loi sur les langues officielles. Or, cette situation est complètement inacceptable aux yeux des parents francophones. Comment ne pas avoir l'impression qu'on fait le minimum pour assurer des services dans les deux langues officielles au pays dans de telles circonstances?

Pourtant, le Canada est prêt et disposé à assurer la pleine application de la Loi sur les langues officielles. L'opinion publique a considérablement évolué au cours des années. Les sondages commandés par le Commissariat aux langues officielles en 2006 et par Radio-Canada en 2007 ont démontré clairement que la grande majorité des Canadiens et des Canadiennes reconnaissent aujourd'hui la valeur ajoutée de la dualité linguistique et le droit des citoyens d'être servis dans leur langue par leur gouvernement.

We strongly believe that, from the outset, substantial changes in governance are needed when it comes to the implementation of the Official Languages Act. As we speak, the Department of Canadian Heritage is unable to make other federal institutions implement Part VII of the Official Languages Act. The structure in place puts that responsibility squarely on the shoulders of a single department, the Department of Canadian Heritage. It is time to revisit the previous structure, under which implementation of the Official Languages Act was, first and foremost, the responsibility of the Privy Council Office. If that were the case and the Department of Canadian Heritage were no longer in charge, responsibility for the act's implementation would rest with an organization higher up the government ladder.

Furthermore, ultimate responsibility for implementation of the Official Languages Act should fall on the Prime Minister. That is essential in our view. The Prime Minister should be responsible for embodying the spirit of the act, promoting it and ensuring its full implementation. We also submit that greater importance should be attached to the recommendations of the Commissioner of Official Languages. The recommendations often go ignored, so the commissioner's powers should be strengthened. Would it not be possible to give the commissioner the authority to impose sanctions on federal institutions that contravene the Official Languages Act, or to recommend such sanctions?

I have one last comment regarding the regulations. We have a duty to go beyond the figures. The current regulations governing the implementation of the Official Languages Act rely on complex statistical formulas to identify where francophones in Canada live and which federal offices are required to provide services and communications in both official languages. This creates confusion among francophones when they try to figure out which federal office in their region has an obligation to serve them in their language. A francophone community cannot be reduced to a number of individuals or a percentage. If a region has a French-language school, a cultural centre or a community centre, it clearly has a community supporting that institution. The regulations, then, should take that factor into account. The resulting calculation would and should be much more inclusive.

Those are a few recommendations that could go a long way towards improving respect for and implementation of the Official Languages Act. Our organization's president and I would be pleased to answer your questions afterwards. Thank you.

Lise Bourgeois, Co-Chair of the ACUFC and President of Collège La Cité: Madam Chair, on behalf of the board of directors of the Association des collèges et universités de la francophonie canadienne, or ACUFC, Lynn Brouillette and myself, Co-Chair of the ACUFC and President of the Collège La

Nous croyons fortement qu'il doit d'abord y avoir des changements substantiels en termes de gouvernance en ce qui concerne l'application de la Loi sur les langues officielles. On assiste en ce moment à l'incapacité de Patrimoine canadien d'inciter les autres institutions fédérales à mettre en œuvre la partie VII de la Loi sur les langues officielles. Tout est mis en place pour que cette responsabilité revienne uniquement à un seul et même ministère, soit Patrimoine canadien. On doit retourner à ce qui existait par le passé, à savoir que l'application de la Loi sur les langues officielles relève d'abord et avant tout du Conseil privé et non plus de Patrimoine canadien, ce qui permettrait de faire en sorte que cette responsabilité soit plus élevée dans la hiérarchie gouvernementale.

Nous croyons qu'il est essentiel également de nommer le premier ministre comme ultime responsable de la Loi sur les langues officielles. Il revient au premier ministre d'incarner l'esprit de la loi, d'en faire la promotion et d'en assurer le plein déploiement. Nous croyons également qu'il faudrait accorder plus d'attention aux recommandations du commissaire aux langues officielles. Ces recommandations demeurent souvent lettre morte; les pouvoirs du commissaire aux langues officielles doivent être renforcés. Serait-il possible pour le commissariat d'imposer ou de suggérer des sanctions envers certaines institutions du gouvernement fédéral qui ne respectent pas la Loi sur les langues officielles?

Je me permettrais un dernier commentaire concernant le règlement. On se doit également d'aller au-delà des chiffres. Le règlement actuel sur l'application de la Loi sur les langues officielles utilise des formules statistiques complexes pour définir où résident les francophones au Canada et quels bureaux fédéraux sont tenus d'offrir des services et des communications dans les deux langues officielles. Il en résulte une certaine confusion lorsque les citoyens francophones cherchent à savoir quel bureau fédéral de leur région a l'obligation de leur offrir des services dans leur langue. Un milieu de vie en français ne peut se réduire à un nombre d'individus ou à un pourcentage. S'il existe dans une région donnée une école, un centre culturel ou un centre communautaire de langue française, c'est forcément parce qu'il existe une communauté qui soutient cette institution. Alors, le règlement devrait tenir compte de cette notion. On se doit alors d'adopter un calcul beaucoup plus inclusif.

Voilà ainsi quelques propositions qui pourraient beaucoup améliorer le respect et l'application de la Loi sur les langues officielles. Ce sera avec plaisir que notre présidente et moi répondrons à vos questions plus tard. Je vous remercie.

Lise Bourgeois, coprésidente de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne et présidente du Collège La Cité : Madame la présidente, au nom du conseil d'administration de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne, Mme Lynn Brouillette et moi,

Cité, I would like to thank you for inviting us to appear before the committee. To begin with, I will share with you the views of the ACUFC and its members on the modernization of the Official Languages Act. Then, Ms. Brouillette will speak to the strategic partnership the ACUFC entered into, on September 25, with the Commission nationale des parents francophones and RDEE Canada, in order to increase the availability of French-language early childhood education services.

I will start with a quick overview of the ACUFC and its membership. The ACUFC represents 21 francophone and bilingual colleges and universities, all of which are located in French-speaking communities outside Quebec. The ACUFC works to expand access to post-secondary education in French to ensure a real French-language education continuum — from early childhood to post-secondary development — is available throughout the country. In addition, the ACUFC coordinates the Consortium national de formation en santé, or CNFS, and the Réseau national de formation en justice, or RNFJ, collaborative initiatives in health and justice, two service areas that are essential to our communities.

The ACUFC views the modernization and implementation of the Official Languages Act as priorities, given that the ability of Canada's francophone community to reach its full potential hinges on respect for the act. As the latest census figures show, the French language is in decline in Canada, despite experiencing a growth around the world. That reality directly affects the vitality of francophone and Acadian communities and deprives them of the linguistic security they are entitled to.

Last year, in preparation for the 2018-23 official languages action plan, the ACUFC submitted recommendations to the federal government in order to address this challenge. The recommendations put forward innovative solutions at the structural level to foster lasting systemic change, while addressing community needs and government priorities.

By supporting and strengthening the network and capacities of the post-secondary institutions of the Canadian francophonie, they could better support the federal government in the implementation of its vision and official languages obligations, and in fostering the development of communities.

However, when we talk about post-secondary initiatives contributing to the development and vitality of our communities, we must remember that education is under provincial and territorial jurisdiction. However, the federal government can set its own objectives to advance the development of minority francophone communities. Under Part VII of the Official

coprésidente de l'ACUFC et présidente du Collège La Cité, tenons à vous remercier de nous avoir invitées à comparaître devant votre comité. Dans un premier temps, je vous présenterai la perspective de l'ACUFC et de ses membres au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles. Ensuite, Mme Brouillette vous parlera de la récente alliance stratégique que l'ACUFC a conclue le 25 septembre dernier avec la Commission nationale des parents francophones et RDEE Canada dans le but d'accroître l'offre des services en français pour la petite enfance.

Permettez-moi d'abord de vous présenter brièvement l'ACUFC et ses membres. L'ACUFC regroupe 21 collèges et universités francophones et bilingues, tous situés dans des collectivités francophones à l'extérieur du Québec. L'association vise à accroître l'accès à l'enseignement postsecondaire en français afin d'offrir un réel continuum de l'éducation en français, de la petite enfance au niveau postsecondaire, dans l'ensemble du pays. De plus, l'ACUFC coordonne le Consortium national de formation en santé, le CNFS, et le Réseau national de formation en justice, le RNFJ, des initiatives de collaboration dans deux domaines de services essentiels pour nos communautés, soit la santé et la justice.

L'ACUFC estime que la modernisation et l'application de la Loi sur les langues officielles sont prioritaires, puisque le plein épanouissement de la francophonie passe par le respect de cette loi. Au Canada, nous faisons face à une érosion de la langue française, comme l'ont démontré les plus récentes données du recensement de Statistique Canada, alors que le français est en expansion dans le monde. Cet état de fait a un impact direct sur la vitalité des communautés francophones et acadienne et ne leur permet pas de jouir de la sécurité linguistique à laquelle ils ont pourtant droit.

L'an dernier, l'ACUFC a soumis au gouvernement fédéral des propositions dans le cadre de l'élaboration du prochain Plan d'action pour les langues officielles de 2018-2023 afin de pallier cet état de fait. Les propositions qui ont été présentées offrent des solutions novatrices aux effets structurants afin de favoriser des changements systémiques durables, et répondent à la fois aux besoins des communautés et aux priorités du gouvernement.

En appuyant et en renforçant le réseau et la capacité des établissements postsecondaires de la francophonie canadienne, ces derniers pourraient mieux appuyer le gouvernement fédéral dans la mise en oeuvre de sa vision et de ses obligations en matière de langues officielles et d'épanouissement des communautés.

Toutefois, lorsqu'on parle d'initiatives postsecondaires contribuant au développement et à la vitalité de nos communautés, d'entrée de jeu, on rappelle que le domaine de l'éducation est de compétence provinciale et territoriale, ce qui est vrai. Par contre, le gouvernement fédéral peut très bien se donner des objectifs de développement des communautés

Languages Act, and as stated in paragraph 4(2)(g) of the Canadian Heritage Act, one of the areas of jurisdiction of that department is:

> **(g)** the advancement of the equality of status and use of English and French and the enhancement and development of the English and French linguistic minority communities in Canada;

To that effect, post-secondary institutions can be instruments allowing the federal government to meet its obligations. One example is the support the federal government has provided since 2003, through Health Canada, to the initiatives of the Consortium national de formation en santé, which allows for the training of a larger number of health professionals in the post-secondary institutions of the Canadian francophonie. This contributes to increasing the offer of quality, safe health care services in French, as well as the development of minority francophone communities.

Those are some of the main changes we would like to see in the context of the modernization of the Official Languages Act. Clearly, the modernized act must include the adoption of a more flexible and broader definition of the population of the francophone minority, one which will not only take into account the spoken mother tongue. We must also go beyond the quantitative aspect and take into account first and foremost the vitality of communities, including the vitality of institutions like post-secondary educational institutions. In addition, we believe a central secretariat must be created at the Privy Council Office, which would be responsible for official languages and the full enforcement of the Official Languages Act, as was the case from 2003 to 2008.

Finally, the important change which ACUFC and its member establishments recommend is the development of a new public policy. The purpose of that public policy would be to strengthen the capacities of French-language colleges and universities in Canada, and to increase their impact in the human, social, cultural and economic development of their communities, and of Canada as a whole.

Today, we wanted to present our perspective and our main objective in connection with the modernization of the Official Languages Act, that is to say the development of a new public policy. In the course of the coming year, we will also table a brief presenting the changes, measures and detailed amendments we will put forward.

Thank you for this opportunity; I will now yield the floor to Ms. Brouillette.

francophones en situation minoritaire. En vertu de la partie VII de la Loi sur les langues officielles et comme l'indique l'alinéa 4(2)g) de la Loi sur le ministère du Patrimoine canadien, l'un des domaines de compétence de ce ministère est le suivant :

> **g)** la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais et la promotion et le développement des minorités francophones et anglophones du Canada;

À cet effet, les établissements postsecondaires peuvent être des instruments permettant au gouvernement fédéral de répondre à ses obligations. Un exemple éloquent est l'appui du gouvernement fédéral, depuis 2003, par l'entremise de Santé Canada, aux initiatives du Consortium national de formation en santé, qui permet la formation d'un plus grand nombre de professionnels de la santé dans les établissements postsecondaires de la francophonie canadienne. Conséquemment, cela contribue à accroître l'offre de services de santé en français de qualité et sécuritaires, ainsi que l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire.

Voici quelques-uns des principaux changements que nous aimerions voir dans le cadre d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles. Il est clair que la loi modernisée devra inclure l'adoption d'une définition plus souple et plus large de la population de la minorité francophone, qui ne tiendra pas uniquement compte de la langue maternelle parlée. Il faut également aller au-delà du quantitatif et tenir compte avant tout de la vitalité des communautés, y compris la vitalité d'institutions telles que les établissements d'enseignement postsecondaire. De plus, nous croyons qu'il faut créer un secrétariat central, au Bureau du Conseil privé, qui sera responsable des langues officielles et de l'entière application de la Loi sur les langues officielles, comme c'était le cas de 2003 à 2008.

Enfin, le changement important que l'ACUFC et ses établissements membres recommandent, c'est l'élaboration d'une nouvelle politique publique. Cette politique publique viserait à renforcer les capacités des collèges et universités de la francophonie canadienne et à accroître leur impact en matière de développement humain, social, culturel et économique au sein de leurs communautés et au Canada dans son ensemble.

Aujourd'hui, nous voulions vous présenter notre perspective et le principal objectif que nous visons dans le cadre de la modernisation de la Loi sur les langues officielles, soit le développement d'une nouvelle politique publique. Nous déposerons également, au cours de la prochaine année, un mémoire qui présentera les changements, les mesures et les amendements détaillés que nous proposerons à cet égard.

Merci de nous avoir accueillis; je laisse maintenant la parole à Mme Brouillette.

Lynn Brouillette, Acting Director General, Association des collèges et universités de la francophonie canadienne: Honourable senators, ladies and gentlemen, I am happy to be here with you tonight and to have the opportunity to speak to you about the strategic alliance the ACUFC concluded September 25 with the Commission nationale des parents francophones and the Réseau de développement économique et d'employabilité, in order to enhance the offer of early childhood services in French.

The three national organizations joined forces and are counting on the complementarity of their respective mandates to explore and implement innovative solutions and improve access to quality French-language early childhood services in francophone communities throughout Canada.

This alliance will further an inclusive approach made up of strategies involving education, employability and entrepreneurship. As you know, the Canadian francophonie is facing an unprecedented shortage of access to French-language early childhood services in minority francophone communities, as we mentioned earlier. The demand far exceeds the offer of services; the infrastructures are absent or inadequate; human resources are limited or underqualified, and consequently, the waiting lists for families who want to register their children only get longer.

In addition, the preschool period is an especially critical time to invest in human capital. This investment is the key to innovation and creativity for a strong economy with sustainable, structuring effects. Developing French-language early learning and child care systems is one of the best investments we can make to bolster the vitality of our francophone communities and strengthen their, and Canada's, economy. Early childhood care and education services are part of a French education continuum, as they mean that young children can be prepared to learn and to continue their studies in French from primary school to the postsecondary level. Various studies confirm that the critical stages in human development occur before the age of six. More specifically:

> Investments in early childhood learning have produced remarkable results and indicate that the first years are critical for early learning. In addition, high quality interventions in early childhood have sustainable effects on learning and motivation.

In this regard, nine members of the ACUFC offer excellent French-language college programs in early childhood education and services. The experts in our member establishments will be able to actively contribute to this tripartite alliance, by

Lynn Brouillette, directrice générale par intérim, Association des collèges et universités de la francophonie canadienne : Honorables sénatrices et sénateurs, mesdames et messieurs, je suis heureuse d'être parmi vous ce soir et d'avoir l'occasion de vous parler de cette alliance stratégique que l'ACUFC a conclue le 25 septembre avec la Commission nationale des parents francophones et le Réseau de développement économique et d'employabilité afin d'accroître l'offre de services en français axés sur la petite enfance.

Les trois organismes nationaux ont joint leurs forces en misant sur la complémentarité de leurs mandats respectifs afin d'explorer et de concrétiser des solutions novatrices et d'améliorer l'accès à des services en français de qualité pour la petite enfance au sein des communautés francophones partout au Canada.

Cette alliance favorisera une approche inclusive composée de stratégies conjuguant l'éducation, l'employabilité et l'entrepreneuriat. Comme vous le savez, la francophonie canadienne fait face à une pénurie sans précédent en matière d'accès à des services en français pour la petite enfance au sein des communautés francophones en situation minoritaire — on y faisait référence tantôt. La demande est supérieure à l'offre des services; les infrastructures sont absentes ou inadéquates; les ressources humaines sont limitées ou sous- qualifiées et, conséquemment, les listes d'attente pour les familles désirant inscrire leurs tout-petits ne font que s'allonger.

De plus, la période préscolaire est un moment particulièrement opportun pour investir dans le capital humain. L'investissement dans le capital humain est la clé de l'innovation et de la créativité pour favoriser une économie forte aux effets structurants et durables. Le développement des systèmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en langue française est donc l'un des meilleurs investissements que l'on puisse faire pour contribuer à la vitalité de nos collectivités francophones et renforcer leur économie et, évidemment, celle du Canada. Les services d'accueil et d'éducation à la petite enfance font partie d'un continuum de l'éducation en français, car ils permettent de préparer les jeunes enfants à apprendre et à poursuivre leurs études en langue française, du primaire jusqu'au niveau postsecondaire. Plusieurs recherches confirment que les étapes critiques du développement d'un individu sont franchies avant l'âge de six ans. Notamment :

> Les investissements en petite enfance ont montré des réussites remarquables et indiquent que les premières années sont importantes pour l'apprentissage précoce. De plus, les interventions de grande qualité pendant la prime enfance ont des effets durables sur l'apprentissage et sur la motivation.

À cet égard, neuf établissements membres de l'ACUFC offrent d'excellents programmes d'études collégiales en français dans le domaine de l'éducation de la petite enfance et des services à l'enfance. Les experts de nos établissements membres pourront

participating among other things in the development and implementation of a national strategy to recognize and promote the value of the profession of early childhood educator.

In conclusion, we are very happy to be associated with our two partners, as we believe that together we will be able to implement positive measures to increase the offer of early childhood services in French throughout the country.

Thank you for your attention. Ms. Bourgeois and I will be pleased to answer your questions.

The Deputy Chair: I thank all four of you for these presentations. We will begin our question period with Senator Gagné, who will be followed by Senator Cormier.

Senator Gagné: Thank you, Madam Deputy Chair. I thank the witnesses for being here tonight, and for their statements. I will begin with a question for Mr. Racine and Ms. Legault about the Multilateral Framework on Early Learning and Child Care, a program that was announced last June and included a fairly significant investment of $7.5 billion over 11 years. This is a perfect opportunity to respond to the high demand for French-language early childhood education, and to increase the number of students in our schools, colleges and universities.

This is my question: first, were you consulted in connection with this national program? Are you satisfied with the agreements that were signed to date with Ontario, Prince Edward Island and Nunavut? Do these federal-provincial agreements embody your goals?

Mr. Racine: Yes and no. Yes, we were consulted; Minister Jean-Yves Duclos' office was very open. We were listened to, and people understood that there were some very significant issues for minority communities and that these concerns had to be addressed.

We were very happy to see that the multilateral agreement which was signed by all of the provinces and territories contained specific provisions regarding services for minority communities. We are very pleased about that. We are also very pleased that these provisions were taken up in some bilateral agreements, such as the one with Ontario. We are waiting to see about New Brunswick, because as of last week, to our knowledge, the agreement had not yet been released. It has been announced, but we were unable to get the document; the department told us that we would have to wait a bit longer.

donc contribuer activement à cette alliance tripartite, en participant entre autres à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de valorisation et de reconnaissance de la profession d'éducateur et d'éducatrice en petite enfance.

En conclusion, nous sommes très heureux d'être associés à nos deux partenaires, car nous croyons que, ensemble, nous pourrons mettre en œuvre des mesures positives afin d'accroître l'offre des services en français pour la petite enfance dans l'ensemble du pays.

Je vous remercie, et c'est avec plaisir que Mme Bourgeois et moi répondrons à vos questions.

La vice-présidente : Merci à vous quatre pour ces présentations. Nous allons commencer la période des questions avec la sénatrice Gagné, suivie du sénateur Cormier.

La sénatrice Gagné : Merci, madame la vice-présidente. Merci à nos témoins de leur présence ici ce soir et de leurs présentations. Je vais commencer par poser une question à M. Racine et à Mme Legault au sujet du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, un programme qui a été annoncé en juin dernier et qui, en fin de compte, annonçait un investissement assez important de 7,5 milliards de dollars sur 11 ans. C'est une occasion toute désignée de répondre à l'importante demande en matière d'éducation de la petite enfance en français et de grossir les rangs de nos écoles, de nos collèges et de nos universités.

Ma question est la suivante. Premièrement, avez-vous été consultés dans le cadre de ce programme national? Est-ce que vous êtes satisfaits des ententes qui ont été signées à ce jour avec l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nunavut? Est-ce que vous vous retrouvez dans le cadre de ces ententes provinciales-fédérales?

M. Racine : Oui et non. Disons que, oui, nous avons été consultés; il y a eu une belle ouverture de la part du bureau du ministre Jean-Yves Duclos. On nous a entendus, on a compris que les enjeux liés aux communautés en situation minoritaire étaient très grands et qu'il fallait répondre à ces préoccupations.

Nous sommes très heureux de constater que, dans l'entente multilatérale qui a été signée par l'ensemble des provinces et des territoires, il y a des dispositions spécifiques au chapitre des services offerts aux communautés en situation minoritaire. Nous sommes très heureux de cela. Aussi, nous sommes très heureux, parce que ces dispositions se retrouvent dans certaines des ententes bilatérales, comme celle de l'Ontario. Nous attendons de voir pour le Nouveau-Brunswick car, à notre connaissance, en date de la semaine dernière, ce n'était pas encore public. Ça a été annoncé, mais nous ne sommes pas en mesure de nous procurer le document; le ministère nous a dit qu'il fallait encore attendre.

There is an issue with Prince Edward Island: the agreement was signed and francophones were guaranteed an amount of $180,000, which represents 1.77 per cent of the envelope for francophones. As for the rest of the envelope, we are told that francophones will be taken into account and that priorities have already been set, but those priorities are the majority's priorities and not minority ones. We can have access to funding, but we fear that the criteria that will be set will not adequately meet the needs of francophones. We will have to see what happens with Prince Edward Island.

We have not yet had the opportunity of studying the Nunavut agreement, but overall, we are pleased. The provisions are there. We feel that there is a will to meet the needs of francophones and that the government is doing everything it can, though the reactions of the various provinces remain to be seen.

Senator Gagné: I was involved for 30 years in the creation of and training for daycares, and not much has changed. Government transfers are made, and this is a matter of provincial jurisdiction. There are obligations related to the development of communities, and we have to try to ensure that both converge somewhere along the way. We still have trouble doing that.

In the modernization of the Official Languages Act, should early childhood education be mentioned?

Mr. Racine: Yes, I think that would be a good thing. In the context of the study on the Official Languages Act, it is important to examine the needs of francophones and take them into account. At this time, the act mostly recognizes needs at the primary and secondary levels, but things are very random with regard to early childhood. We hope that more attention will be given to that area, as we find it is sometimes neglected. There is certainly work to be done in that sector.

Senator Gagné: In order to respect the education continuum, should a mention of post-secondary education also be included in the Official Languages Act?

Ms. Bourgeois: Yes

Senator Gagné: And why? I think it was quite clear in your presentation, but —

Ms. Bourgeois: Our presentation mentioned the fact that even though education is a provincial responsibility, if, in the context of modernizing the Official Languages Act, provisions were added that stated or specified these obligations clearly, that would be helpful. It is true that the provinces can include provisions in their bilateral agreements. Since I have also worked in school boards, I know that when there are specific provisions

Là où le bât blesse un peu, c'est l'Île-du-Prince-Édouard : l'entente a été signée et on a garanti aux francophones un montant de 180 000 $, ce qui représente 1,77 p. 100 de l'enveloppe destinée aux francophones. Pour le reste de l'enveloppe, on nous dit qu'on tiendra compte des francophones et qu'on a établi des priorités, mais ces priorités sont celles de la majorité et non de la minorité. Nous pouvons avoir accès au financement, mais nous craignons que les critères qui seront établis ne répondent pas adéquatement aux besoins des francophones. Donc, il faudra voir pour l'Île-du-Prince-Édouard.

Nous n'avons pas encore eu la chance d'étudier l'entente du Nunavut, mais dans l'ensemble, nous sommes heureux. Les dispositions sont là. Nous sentons qu'on veut répondre aux besoins des francophones et que le gouvernement met en branle tout ce qu'il faut, mais il reste à voir la réaction des différentes provinces.

La sénatrice Gagné : Je suis impliquée depuis 30 ans dans la formation et la mise sur pied des garderies, et il n'y a pas grand-chose qui a changé. Les transferts sont faits au gouvernement, et c'est de compétence provinciale. Il reste qu'il y a des obligations liées à l'épanouissement des communautés et qu'il faut essayer de s'assurer que les deux convergent quelque part. On a encore de la difficulté à le faire.

Dans le cadre de la modernisation de la Loi sur les langues officielles, devrait-il y avoir une mention relative à la petite enfance?

M. Racine : Oui, je pense que ce serait bien. Dans le cadre de l'étude de la Loi sur les langues officielles, il est important de regarder et de tenir compte des besoins des francophones. En ce moment, la loi reconnaît surtout les besoins liés à l'éducation primaire et secondaire, mais cela reste très aléatoire en ce qui concerne la petite enfance. Nous espérions que davantage d'attention soit accordée à la petite enfance, et nous trouvons que c'est parfois négligé. Il y aurait définitivement du travail à faire de ce côté.

La sénatrice Gagné : Pour respecter le continuum de l'éducation, est-ce qu'une mention relative à l'éducation postsecondaire devrait aussi être incluse dans la Loi sur les langues officielles?

Mme Bourgeois : Oui.

La sénatrice Gagné : Et pourquoi? Je pense que c'était assez clair dans votre présentation, mais...

Mme Bourgeois : La présentation a fait état du fait que, malgré que l'éducation soit de responsabilité provinciale, si la modernisation de la Loi sur les langues officielles prévoyait des dispositions qui énoncent ou précisent clairement les obligations, cela aiderait. Il est vrai que les provinces peuvent inclure des dispositions dans les ententes bilatérales. Ayant travaillé aussi dans les conseils scolaires, je sais que, quand il y a des

in the federal-provincial agreement that are repeated in the bilateral agreement, there are associated conditions. This strengthens the enforcement of the act, but it can also negatively impact the clarity of that enforcement.

Senator Cormier: I thank all of you for your presentations and your commitment to the francophonie. We know how deeply engaged you are.

You spoke a lot about the educational continuum. I think it is essential, and at the very heart of the issues that affect the development of the Canadian francophonie. I would like to hear your thoughts about the continuum of French-language life within communities. Are your institutions and organizations properly equipped? Do you have the necessary resources to be present at the heart of communities and to be connected to them? To be more specific, much has been said about the isolated development of the francophonie in areas like education, health, culture, et cetera. By the same token, some regions have more difficulty sustaining a French environment than others; there is an asymmetry. Do you have the necessary resources to be connected to the community, and to contribute to the continuum of life in French?

Ms. Brouillette: I would answer you by discussing elements related to the education continuum. In a knowledge economy such as our own currently, the continuum can go right up to the post-secondary level. This is very important. Early childhood is the gateway, as we were saying earlier. We can no longer function as though all these things were separate. We have to talk about a continuum, and this continuum offers living environments. The school system is central in our communities.

You spoke of resources. I'd like to give you some facts: together, all of our colleges and universities offer 1,150 programs in French in minority environments. This represents 8 per cent of what is offered in English. So there is the challenge of attraction. That is why our organizations have to work together. Even at the early childhood level, when parents are wondering where to register their child, if they know that a program is not offered in French, they already start to think that their child will do post-secondary studies in English, and this has an effect on the continuum as a whole. They decide to take the English door rather than the French door at a certain point, because there is a lack of programs or of access to post-secondary training. I like the idea of getting rid of silos. We have to emphasize the educational continuum, maintain it, and develop strategies with an eye to it from early childhood to the post-secondary level.

Mr. Racine: That is our reality; we often work in isolation, and it is simply because of a lack of resources. I am faced with that since I only have one employee, or one and a half. You do what is urgent in your specific area, even if you think in more

dispositions spécifiques dans l'entente fédérale-provinciale qui sont reprises dans l'entente bilatérale, il y a des conditions qui y sont associées. Cela vient renforcer la mise en application de la loi, mais cela peut aussi nuire à la clarté de cette application.

Le sénateur Cormier : Merci à tous pour vos présentations et votre engagement envers la francophonie. Nous savons à quel point vous êtes impliqués.

Vous avez beaucoup parlé du continuum de l'éducation. Je pense que c'est essentiel et au cœur même des enjeux qui touchent le développement de la francophonie canadienne. J'aimerais vous entendre sur le continuum de la vie en français au sein des collectivités. Vos institutions et organismes sont-ils outillés? Avez-vous les ressources nécessaires pour être présents au cœur des communautés et en lien avec elles? Pour être plus précis, on réfléchit beaucoup au développement de la francophonie en vase clos quant à l'éducation, à la santé, à la culture, et cetera. En même temps, les milieux de vie posent problème dans certaines régions plus que d'autres; il y a là une asymétrie. Êtes-vous dotés des ressources nécessaires qui vous permettent d'être liés à la communauté et de participer au continuum de la vie en français?

Mme Brouillette : Je vous répondrai en parlant d'éléments liés au continuum de l'éducation. Dans une économie du savoir comme celle d'aujourd'hui, le continuum peut aller jusqu'au niveau postsecondaire. C'est très important. La petite enfance, c'est la porte d'entrée, comme on le disait tantôt. On ne peut plus fonctionner en vase clos. Il faut parler de continuum, et ce continuum offre des espaces de vie. Le système scolaire est central dans nos collectivités.

Vous parliez de ressources; j'aimerais vous donner quelques faits : l'ensemble de nos collèges et universités offrent 1 150 programmes en français en milieu minoritaire. Cela représente 8 p. 100 de ce qui est offert en anglais. Il y a donc le défi du pouvoir d'attraction. C'est pour cela que nos organismes doivent travailler ensemble. Même à l'étape de la petite enfance, quand les parents se demandent dans quel programme ils vont inscrire leur enfant, s'ils savent qu'un programme n'est pas offert en français, ils pensent déjà à faire faire à leur enfant des études postsecondaires en anglais. Cela a une incidence sur l'ensemble du continuum. Ils décident de prendre la porte anglophone au lieu de la porte francophone à un certain moment donné, parce qu'il y a un manque d'offre ou d'accès à la formation postsecondaire. J'aime l'idée de se débarrasser des vases clos. Il faut de plus en plus parler du continuum en éducation, le maintenir et développer des stratégies en fonction de ce continuum, de la petite enfance jusqu'au niveau postsecondaire.

M. Racine : C'est la réalité : nous travaillons souvent en vase clos, et c'est tout simplement par manque de ressources. Je suis confronté à cela, n'ayant qu'un employé ou un employé et demi. Vous faites ce qui est urgent dans votre domaine spécifique, vous

global terms. You don't have the time or the energy. And so yes, the lack of resources means that we are often forced to work in isolation, unfortunately. But there are certain initiatives like our agreement that mean that we can come out of our isolation. As for early childhood, the issue is too important for our francophone communities not to work in partnership; we must do that. It's very important, but we have to have the resources to do so.

Ms. Bourgeois: I would just like to add that what distinguishes francophone communities and institutions is that not only do we have our primary mandate, which is education or health, but we also have a double mandate; we must support or contribute to francophone vitality. We need additional resources to fulfil that double mandate well. Otherwise, we will only fulfil our first mandate, and that is only a part of our work. I have seen the continuum from kindergarten to Grade 12. I wanted to see whether we had more tools and resources at the post-secondary level, but that is not the case at all; it's the same problem. We want the students to be able to come in, leave and be able to contribute to society, and as institutions, we want to be able to make a difference in our communities, because they are the biggest meeting point. We are to some degree the engine of our communities, but the resources are not there.

Senator McIntyre: Thank you for your presentations. I understand that you are pleased with the signature of the strategic alliance for early childhood, and you spoke about it briefly. I also understand that several parts of the Official Languages Act need to be revised. I am thinking of Parts I, II, IV, V, VI and VII. Certain powers also need to be reviewed. Mr. Racine, you mentioned, for instance, that it would be good to strengthen the powers of the Official Languages Commissioner. Ms. Bourgeois, you mentioned that powers should be granted to a central institution in charge of overseeing the implementation of the act as a whole.

Let's go a bit further. Should we review the powers granted to the Minister of Canadian Heritage? Should we strengthen the powers of Treasury Board? Should we impose penalties on institutions that do not comply with their linguistic obligations? Finally, should we facilitate court trials in cases of non-compliance with linguistic obligations? In other words, there is a problem, and we have to solve it. As Mr. Racine said, the federal government has to show more leadership. Mr. Racine, would you like to comment?

Mr. Racine: I agree with you completely. As I mentioned in my presentation, I would add that the Privy Council has an essential role to play. That central organization has to be at the heart of the government's concerns. The efforts at this time are

pensez davantage en termes globaux. Vous n'avez pas le temps ni l'énergie. Donc, oui, le manque de ressources fait en sorte que nous sommes obligés de travailler souvent en vase clos, malheureusement. Mais il y a quand même certaines initiatives, comme notre entente, qui font en sorte qu'on puisse sortir de ces vases clos. En ce qui a trait à la petite enfance, l'enjeu est trop important pour nos communautés francophones pour ne pas travailler en partenariat; il faut le faire. C'est très important, mais il faut nous donner les ressources pour le faire.

Mme Bourgeois : Je voulais juste compléter en précisant que, ce qui distingue les communautés et institutions francophones, c'est que nous avons non seulement le mandat de notre raison d'être, qui est celui de l'éducation ou de la santé, mais nous avons un double mandat : celui d'appuyer ou de contribuer à la vitalité francophone. Il faut des ressources additionnelles pour arriver à bien répondre à ce double mandat. Sinon, nous ne répondons qu'à notre premier mandat, qui n'en est qu'une partie. J'ai vu le continuum de la maternelle à la 12e année. Je voulais voir si l'on a plus d'outils et de ressources au niveau postsecondaire. Or, ce n'est pas le cas du tout; c'est le même problème. Nous voulons que les élèves entrent, sortent et soient capables de contribuer à la société, et nous voulons, en tant qu'institution, faire une différence au sein de notre collectivité, parce que c'est là le plus grand lieu de rassemblement. Nous sommes un peu le moteur de nos communautés, mais les ressources ne sont pas au rendez-vous.

Le sénateur McIntyre : Merci de vos présentations. Je comprends que vous être satisfaits de la signature de l'alliance stratégique pour la petite enfance, et vous nous en avez parlé brièvement. Je comprends également que plusieurs parties de la Loi sur les langues officielles devraient être révisées. On peut penser aux parties I, II, IV, V, VI et VII. Il faut aussi revoir certains pouvoirs. Monsieur Racine, vous avez mentionné, par exemple, qu'il serait bon de renforcer les pouvoirs du commissaire aux langues officielles. Madame Bourgeois, vous avez mentionné qu'il faudrait accorder des pouvoirs à une institution centrale chargée de voir à la mise en œuvre de l'ensemble de la loi.

Allons un peu plus loin. Faudrait-il revoir les pouvoirs accordés à la ministre du Patrimoine canadien? Faudrait-il renforcer les pouvoirs accordés au Conseil du Trésor? Faudrait-il sanctionner les institutions qui ne se conforment pas à leurs obligations linguistiques? Finalement, faudrait-il faciliter le recours aux tribunaux en cas de non-respect des obligations linguistiques? Autrement dit, il y a un problème et il faut le régler. Comme le mentionnait M. Racine, le gouvernement fédéral doit faire preuve de plus de leadership. Monsieur Racine, voulez-vous commenter mes propos?

M. Racine : Je suis entièrement d'accord avec vous. J'ajouterais, comme je l'ai mentionné dans ma présentation, que le Conseil privé a un rôle essentiel à jouer. Il faut que cet organisme central soit au cœur des préoccupations du

leaning too much toward Canadian Heritage and we don't necessarily sense an involvement from the other departments. As I was saying earlier, they do as little as possible while ensuring that they meet the obligations, but there is no sense of urgency to confirm that official languages are important and that they define our national identity. Those things are not being said at this time and we don't see the type of leadership we need. If we want to have strong communities that are vibrant and healthy, there has to be national leadership.

Ms. Bourgeois: I think you have well defined the mechanisms it would be important to look at in modernizing the act. I would answer yes to every one of your questions.

Senator McIntyre: Would it be advantageous for the federal government to include measures in the Official Languages Act to trigger a periodic review?

Ms. Bourgeois: I don't know what a periodic review implies. There should at least be a review every five years, because the francophonie evolves a great deal. Has there been a review during the past few years? The perspective has changed a great deal.

Senator McIntyre: I think a five-year review would be reasonable.

Senator Maltais: Thank you, ladies and gentlemen, for your presentation. To summarize and not repeat what my colleagues have said, I would mention three things: modernize the act, grant increased powers to the Commissioner of Official Languages, and give a greater role to the Privy Council.

Ms. Brouillette, did I understand correctly that your association includes 21 colleges and universities? How many universities are there?

Ms. Brouillette: There are 15 universities and 6 colleges. However, three of our member universities also offer college level programs.

Senator Maltais: The committee covered a lot of ground. We went to British Columbia and to Prince Edward Island. The comments we heard were similar to what Mr. Racine was saying and to what you were saying, Ms. Legault. People have choices to make pertaining to their future professions. There are the language, the culture, and employment possibilities to consider. A young person of 18 or 20 considering going to college or university will look at the opportunities for well-paid work. He will not want to be a janitor or spend the summer on his father's boat. Unfortunately, well-paid jobs in French environments are practically non-existent in some provinces. There are a few in provincial public service. That situation is not unique in the Maritimes; it is the same in British Columbia. We had the

gouvernement. Les préoccupations, en ce moment, penchent trop du côté de Patrimoine canadien et on ne se sent pas nécessairement interpellé dans les autres ministères. Comme je vous le disais plus tôt, on fait le moins possible. On s'assure de remplir les obligations, mais il n'y a pas ce sentiment d'urgence pour affirmer que les langues officielles sont importantes et qu'elles caractérisent notre identité à l'échelle nationale. Ce discours n'existe pas en ce moment et on ne sent pas ce genre de leadership dont on a besoin. Si on veut avoir des communautés fortes, vivantes et en santé, il faut qu'un leadership s'exerce à l'échelle nationale.

Mme Bourgeois : Je crois que vous avez très bien cerné les mécanismes sur lesquels il serait important de se pencher dans le cadre de la modernisation de la loi. À chacune de vos questions, je réponds oui.

Le sénateur McIntyre : Le gouvernement fédéral aurait-il avantage à inclure, dans la Loi sur les langues officielles, des mesures visant à en faire une révision périodique?

Mme Bourgeois : Je ne sais pas ce qu'une révision périodique impliquerait. Il faudrait prévoir, tout au moins, une révision tous les cinq ans, car la francophonie change beaucoup. Y a-t-il eu une révision au cours des dernières années? La perspective a beaucoup changé.

Le sénateur McIntyre : Je crois qu'une révision tous les cinq ans serait raisonnable.

Le sénateur Maltais : Merci, mesdames et monsieur, de votre présentation. Pour résumer et non pas répéter ce que mes collègues ont dit, je retiens trois choses : moderniser la loi, accorder des pouvoirs accrus au commissaire aux langues officielles, et accorder un rôle plus important au Conseil privé.

Madame Brouillette, ai-je bien compris que votre association comprend 21 collèges et universités? Combien compte-t-elle d'universités?

Mme Brouillette : Il y a 15 universités et 6 collèges. Toutefois, trois de nos universités membres offrent aussi des programmes de niveau collégial.

Le sénateur Maltais : Le comité a beaucoup voyagé. Nous sommes allés en Colombie-Britannique et à l'Île-du-Prince-Édouard. Les propos entendus reviennent un peu à ce que M. Racine disait et à ce que vous disiez, madame Legault. Les gens ont un choix professionnel à faire. Il y a la langue, la culture et les perspectives d'emploi. Un jeune âgé de 18 ou 20 ans, s'il envisage d'aller au collège ou à l'université, regardera les perspectives d'emplois payants. Il ne voudra pas être concierge ni passer l'été sur le bateau de son père. Malheureusement, les emplois bien rémunérés en français dans certaines provinces n'existent à peu près pas. On en trouve quelques-uns dans la fonction publique provinciale. Cette situation n'est pas unique aux Maritimes, on la constate même en Colombie-Britannique.

opportunity to speak to parents and children on Prince Edward Island and in Newfoundland, and the situation was the same.

For my personal information, in other provinces aside from Quebec, does the federal government subsidize child care or is that a provincial matter?

Mr. Racine: That is correct.

Senator Maltais: One hundred per cent?

Mr. Racine: The federal government has provided funds, but that is very recent, it has just been announced. Previously, there was no commitment and no involvement on the part of the federal government.

Senator Maltais: You know that early childhood services and daycares — we have had the experience in Quebec — have been created in Canada, but they started with us. It is a never-ending money pit. We are at $2 billion as we speak. I am not sure whether the funds are going directly to the children. We have unions involved. The workers want to be recognized as professionals but they often only have basic training. It is costing $20 or $25 per hour to have children looked after. But they have no college education, let alone university. It is a money pit.

According to the Official Languages Act, Canada is required to ensure that francophones can study from kindergarten to university. I really liked what you said, Mr. Racine. The Prime Minister, as the head of the council of ministers, has the legitimacy to delegate authority. In the Maritimes, where he has 32 members of Parliament out of 32 constituencies, the authority could not be more legitimate, with no one to challenge it. So what is he waiting for before he takes action?

I have a quick question, which is also a comment. My colleagues have touched on almost everything to do with revising the Charter. Ms. Legault, you mentioned this, I think. Is Statistics Canada being fair to francophones outside Quebec?

Ms. Legault: We are working on the whole matter of the census at the moment and I am sure that you are aware. Section 23 on rights holders has three components. Statistics Canada is only giving us a picture of the first component. So we are missing the statistics on the second and third components. That has a major impact when parents' federations or parents themselves undertake legal action, as with the case in British Columbia. We are working with the Fédération des communautés francophones et acadienne to ensure that Statistics Canada provides questions in the next census that can gather the data.

Nous avons eu l'occasion de parler aux parents et aux enfants à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve, et la situation est la même.

Pour mon information personnelle, dans les autres provinces que le Québec, est-ce le gouvernement fédéral qui subventionne les garderies ou sont-ce les provinces?

M. Racine : C'est tout à fait cela.

Le sénateur Maltais : À 100 p. 100?

M. Racine : Le gouvernement fédéral a versé des fonds, mais c'est tout récent, on vient de l'annoncer. Auparavant, il n'y avait aucun engagement ni aucune implication de la part du gouvernement fédéral.

Le sénateur Maltais : Vous savez que les services à la petite enfance et les garderies — on l'a vécu au Québec — ont été créés au Canada, mais ont commencé chez nous. C'est un gouffre sans fin en termes de dollars. À l'heure actuelle, nous en sommes à 2 milliards de dollars. Je ne suis pas certain que ces fonds vont directement aux enfants. Vous avez les syndicats. Les travailleurs et travailleuses veulent être reconnus comme professionnels, alors que, souvent, ils n'ont qu'une formation de base. Il en coûte 20 ou 25 $ l'heure pour faire garder ses enfants. Or, ces préposés n'ont aucune formation collégiale et encore moins universitaire. C'est un gouffre sans fin.

Selon la Loi sur les langues officielles, le Canada a l'obligation de s'assurer que les francophones, de la petite enfance au collégial, puissent faire leurs études. J'ai bien aimé ce que vous avez dit, monsieur Racine. Le premier ministre a la légitimité, en tant que chef du conseil exécutif, de répartir l'autorité. Dans les Maritimes, où il y a 32 députés sur 32 circonscriptions, on ne pourrait être plus légitime, mais il n'y a personne pour contester. Qu'attend-il donc pour agir?

J'ai une petite question, qui est davantage un commentaire. Mes collègues ont touché à peu près à tout ce qui concerne la révision de la Charte. Madame Legault, vous en avez parlé, je crois. Est-ce que Statistique Canada est juste envers les francophones hors Québec?

Mme Legault : On travaille en ce moment sur toute la question du recensement, et je suis sûre que vous êtes au courant. L'article 23 sur les ayants droit a trois composantes. Statistique Canada ne nous donne le portrait que de la première composante. Or, il nous manque les statistiques sur la deuxième et la troisième composante. Cela crée un impact majeur lorsque des fédérations de parents ou des parents entreprennent des démarches judiciaires, comme dans le cas du procès qui a eu lieu en Colombie-Britannique. Nous travaillons avec la Fédération des communautés francophones et acadienne afin que Statistique Canada prévoie, lors du prochain recensement, des questions en vue de recueillir ces données.

Senator Maltais: If you go by what Statistics Canada has done with Quebec, you are clearly at a disadvantage because, in Quebec, 98 per cent of the people are francophone and there, it is the opposite. If Statistics Canada was able to make that mistake with us, I wonder whether it may not have made others with francophone groups elsewhere. Senator Mégie will certainly remember; it caused quite a stink. Francophones no longer understood each other. You wondered whether your neighbour was anglophone, because, when you got up one fine morning, you could no longer speak to him because he has just been declared anglophone.

I want to know whether Statistics Canada is doing the francophones outside Quebec justice. This is critical, because money is given out as a result of the statistics. The money given out as the result of the statistics forms your safety net and if the statistics are not good, you are penalized right off the bat.

Mr. Racine: It is not that the statistics are not good; it is rather that they are not complete. We do not have enough data to determine the number of rights holders. One of the criteria is the mother tongue, but there is also the primary school the parents went to. Those are the criteria we are missing at the moment. We hope that, in the next census in 2021, the situation will be corrected and we will have enough information for the Official Languages Act to be enforced. Because, basically, the act recognizes our right to education in French.

Senator Mégie: Thank you for your presentations.

Personally, I go to the other end of the continuum, the university world. Your universities certainly have faculties of medicine where future physicians are trained. The information I had when I was president of Médecins francophones du Canada told sad stories of people going to clinics who were ashamed to speak French because they thought that everyone spoke English, that the doctor spoke English, and so they had to speak to him in English. Sometimes, the doctor was francophone, but they didn't know. They got there, they spoke English, and when they left, they scarcely understood a quarter of what had been explained to them.

I do not know whether you have heard of a project established by a physician from British Columbia, Dr. Aurel Schofield, in partnership with Médecins francophones du Canada. The project is called Franco Doc and its aim is to compile a list of francophone medical students in all medical faculties in Canada. He was very surprised to see that there are quite a lot of them, contrary to what was thought. The need is still being felt, despite everything. So the aim of the project is to build a network and break open the silo.

Le sénateur Maltais : Si on se fie à ce que Statistique Canada a fait avec le Québec, il est évident que vous êtes désavantagés, parce qu'au Québec, 98 p. 100 de la population est francophone, et que là, c'était l'inverse. Si Statistique Canada a pu commettre cette erreur chez nous, je me demande si elle n'en a pas commis ailleurs quant aux groupes francophones. La sénatrice Mégie est là pour s'en souvenir; cela a soulevé tout un tollé. On ne se comprenait plus entre francophones; on se demandait si son voisin était anglophone, parce qu'en se levant un bon matin, on ne pouvait plus lui parler, car il venait d'être déclaré anglophone.

Je veux savoir si Statistique Canada rend justice aux francophones hors Québec. C'est primordial, parce que c'est en fonction des statistiques que sont distribuées les sommes d'argent. Votre filet de sauvetage, ce sont les montants forfaitaires attribués selon les statistiques, et si les statistiques ne sont pas bonnes, vous êtes pénalisés dès le départ.

M. Racine : Ce n'est pas que les statistiques ne sont pas bonnes, mais plutôt qu'elles ne sont pas complètes. On ne dispose pas de suffisamment de données pour déterminer le nombre d'ayants droit. Il nous manque de l'information. L'un des critères, c'est la langue maternelle, mais il y a aussi l'école primaire qu'a fréquentée le parent. Ce sont des critères qui nous manquent en ce moment. Nous espérons que, lors du prochain recensement, en 2021, la situation sera corrigée et que nous disposerons de renseignements suffisants afin que soit appliquée la Loi sur les langues officielles. Parce qu'au fond, la loi nous reconnaît le droit à l'école en français.

La sénatrice Mégie : Merci de vos présentations.

Moi, je vais à l'autre extrémité du continuum, soit la vie universitaire. Vos universités comptent sûrement des facultés de médecine pour former de futurs médecins. L'information dont je disposais lorsque j'étais présidente de l'association Médecins francophones du Canada faisait référence à des histoires tristes de gens qui allaient dans les cliniques et qui avaient honte de parler français, parce qu'ils pensaient que tout le monde parlait anglais, que le médecin parlait anglais et qu'on devait donc lui parler en anglais. Parfois, le médecin était francophone, mais ils ne le savaient pas. Ils arrivaient, ils se parlaient anglais, et quand ils repartaient, ils avaient compris à peine le quart de ce qui leur avait été expliqué.

Je ne sais pas si vous avez entendu parler d'un projet mis sur pied par un médecin de Colombie-Britannique, le Dr Aurel Schofield, en partenariat avec l'association Médecins francophones du Canada. Il s'agit du projet Franco Doc qui vise à répertorier des étudiants francophones en médecine dans toutes les facultés de médecine du Canada. Il a été très étonné de voir qu'ils étaient assez nombreux, contrairement à ce qu'on pensait. Malgré tout, cette lacune se fait sentir. Le projet vise donc à faire du réseautage afin de briser le silo.

Do you know whether that has begun to produce results? The project goal was to establish a network and a form of mentorship in order to maintain contact with those students once they become physicians.

Ms. Brouillette: I know Dr. Schofield and the Franco Doc project well. First of all, in our opinion, there are plenty of French speakers in those faculties. That means that other medical faculties could have been established in French.

We have also worked on the whole issue of the active offer, because even in our programs, it is important for people to have access to leadership training that allows them to provide services in French with confidence and conviction. Training people in a discipline is one thing, but then providing the services from the start is another.

Within the consortium of colleges and universities providing training in the health field, we have built the active offer into the hundred or so programs offered in French as a fundamental concept, so that the students understand the concept all through their academic training and provide the corresponding services from the outset.

Situations like the one you mentioned, where a patient speaks in English only to realize later that the doctor speaks French, should be happening less and less. We are working closely with the project's leaders; it is important to provide French-language training in such a way that people can always be more confident with their ability to speak it.

The studies by Rodrigue Landry also tell us that the longer students do their post-secondary studies consistently in French, the more confident in French they are. In that way, they can become professionals who are able to provide services in both official languages. But clearly, we are interested in the services in French. I hope that answers your question.

Senator Moncion: Thank you for your presentations.

The comments you have made to us also reflect the same concerns with inadequate infrastructure everywhere in minority situations. We have heard about the urgent needs in the field of early childhood, whether that means daycare spaces or somewhere in the schools where parents can wait in line in order to register their children.

You talked about the continuum, and I find that it is an interesting alternative. You also talked about the Privy Council's responsibilities and the fact that you would like them to be re-established. You also mentioned the current plan that comes to an end in 2018. You said that there seems to be no sense of

Savez-vous si cela a commencé à donner des résultats? Ce projet avait pour but le réseautage et une forme de mentorat afin de retenir ces étudiants une fois qu'ils deviennent médecins.

Mme Brouillette : Je connais bien le Dr Schofield et le projet Franco Doc. Dans un premier temps, il y a, d'après nous, suffisamment de parlants francophones dans ces facultés. Cela signifie qu'on aurait pu mettre en place d'autres facultés de médecine en français.

Il y a également tout le dossier de l'offre active dans le cadre duquel nous avons travaillé, parce que même dans nos programmes, il est important que les gens aient accès à une formation en leadership qui leur permette d'offrir des services en français avec confiance et conviction. Former les gens dans une discipline est une chose, mais offrir ensuite les services en amont, c'est autre chose.

Dans le cadre du consortium des collèges et universités qui offrent la formation dans le domaine de la santé, nous avons intégré, comme trame de fond à l'ensemble de la centaine de programmes qui s'offrent en français, le concept de l'offre active afin que les étudiants, au cours de leur formation académique, comprennent ce concept et offrent de tels services en amont.

Des situations comme celle que vous avez mentionnée devraient se produire de moins en moins, soit celle où un patient s'exprime en anglais pour se rendre compte plus tard que le médecin est francophone. Nous travaillons de façon étroite avec les responsables de ce projet, et ce qui est important, c'est d'offrir une formation en français afin que les gens puissent être toujours plus solides dans leur francophonie.

Les études de Rodrigue Landry nous démontrent d'ailleurs que, plus longtemps les étudiants font des études postsecondaires soutenues en français, plus ces gens ont une francophonie solide. De cette façon, cela leur permet de devenir des professionnels capables d'offrir des services dans les deux langues officielles. Mais ce qui nous intéresse, évidemment, ce sont les services en français. J'espère avoir répondu à votre question.

La sénatrice Moncion : Merci de vos présentations.

Parmi les commentaires que vous nous avez présentés, nous avons entendu aussi les mêmes préoccupations en ce qui a trait aux infrastructures inadéquates un peu partout dans les milieux minoritaires. Nous avons entendu les besoins criants dans le domaine de la petite enfance, qu'il s'agisse d'espaces de garderie ou d'endroits dans les écoles où les parents peuvent attendre en ligne afin d'inscrire leurs enfants.

Vous avez parlé du continuum, et je trouve qu'il s'agit là d'une alternative intéressante. Vous avez également parlé des responsabilités du Conseil privé; vous voudriez qu'elles soient rétablies. Vous avez aussi parlé du plan qui existe à l'heure actuelle et qui prend fin en 2018. Vous avez dit qu'il ne semble

urgency. Often, when a plan is already in place, people wait until it ends before putting a new one in place. It is in preparing and implementing the new plan that differences can be seen and it can be determined whether urgent action will be built into the plan. Now, you do not have to wait for the plan, because if you do, and no urgency is built into it, you are going to have to wait another four or five years before a strategy is established and all the issues are understood.

Could you tell me about the work you have done with the Minister of Canadian Heritage to make her understand the issues you have each established? What work have you done and which departments have you met with? That work has to be done, after all. We are working from our end, because we are going to provide the moral suasion. We are going to make a lot of recommendations and we are going to meet with ministers. There are a lot of things, but we need to know which initiatives you have set in motion up to now in order to spread your message.

Ms. Bourgeois: I will give you an overall answer and then Ms. Brouillette can fill out my answer with concrete examples.

We know that the plan comes to an end in 2018. Our constant worry is that there will be no changes and that the status quo will remain in place in terms of the funding allocated under the plan. The same funding has been provided for 10 years. We know that the needs have not decreased and, if the funding does not change, a gap is created.

We have made a lot of representations. We have met with a number of politicians, and specifically with people from Minister Joly's office at Canadian Heritage. We have submitted a brief. We have explained the various components: education, health and justice. In our case, we are always concerned with education. So there have been a number of approaches: to inform, to raise awareness and to propose not only strategies that could be adopted as part of the changes to the agreement, but also tools, specific mechanisms, that could provide solutions that, by definition, would meet the needs. That is what we have done.

I will ask Ms. Brouillette to give you more concrete examples and to talk to you about the proposals we have made.

Ms. Brouillette: For about three years, we have been developing proposals that we have submitted to various departments. Health Canada has been the department with which we have done most work in recent years in order to implement more programs in health care training. We also submitted a proposal to the Department of Justice, which is an area that interests us greatly. Why those two areas? Because people are in

pas y avoir le sentiment de l'urgence d'agir. Souvent, quand un plan est déjà en place, on attend qu'il se termine pour mettre en oeuvre ensuite un nouveau plan. C'est dans la préparation et la mise en place du nouveau plan qu'on peut noter les différences et déterminer si l'urgence d'agir sera intégrée à ce plan. Maintenant, il ne faut pas attendre le plan, parce que si on attend le plan et que l'urgence n'en fait pas partie, on devra attendre une autre période de quatre ou cinq ans avant que la stratégie soit établie et que toute la compréhension des enjeux se manifeste.

J'aimerais savoir quels sont les travaux que vous avez entrepris avec la ministre du Patrimoine canadien pour lui faire comprendre les enjeux que vous avez établis chacun de votre côté. Quels sont les travaux que vous avez faits et quels sont les ministères que vous avez rencontrés? Il faut tout de même que le travail se fasse. Nous faisons un travail de notre côté, parce que nous allons faire de la persuasion morale. Nous allons faire beaucoup de recommandations et nous allons rencontrer les ministres. Il y a plusieurs choses, mais nous avons besoin de savoir quelles sont les initiatives que vous avez mises de l'avant jusqu'à maintenant pour faire passer votre message.

Mme Bourgeois : Je vais vous donner une réponse globale et Mme Brouillette pourra ensuite compléter ma réponse à l'aide d'exemples concrets.

Nous savons que le plan se termine en 2018. Notre hantise, c'est qu'il n'y ait pas de changements et que le statu quo soit encore maintenu en ce qui a trait au financement accordé dans le cadre de ce plan. Depuis 10 ans, le même financement est accordé. Nous savons que les besoins n'ont pas diminué et que si le financement ne change pas, cela crée un écart.

On a fait de nombreuses représentations. On a rencontré plusieurs politiciens, et particulièrement les gens du bureau de la ministre Joly de Patrimoine canadien. Nous avons déposé un mémoire. Nous avons explicité les différentes composantes, soit l'éducation, la santé et la justice. Dans notre cas, il s'agit toujours de l'éducation. Donc, plusieurs démarches ont été faites pour informer, pour sensibiliser et pour proposer des moyens, non seulement des stratégies qui pourraient être prises à l'intérieur des changements de l'entente, mais aussi des outils, des mécanismes spécifiques qui pourraient être des solutions qui, par définition, répondent aux besoins. Alors, voilà ce que nous avons fait.

Je vais demander à Mme Brouillette de vous donner des exemples plus concrets et de vous parler des propositions que nous avons faites.

Mme Brouillette : Depuis environ trois ans, nous travaillons à l'élaboration de propositions que nous avons déposées à chaque ministère respectif. Santé Canada est le ministère avec lequel nous avons le plus travaillé au cours des dernières années pour mettre en place davantage de programmes dans le domaine de la formation en santé. Nous avons aussi déposé une proposition au ministère de la Justice, qui est un domaine qui

particularly vulnerable situations when they have to deal with health problems and justice problems. We are working very closely with those departments to fully understand the specific needs in the field. Then we assess the best way to implement structural and sustainable initiatives. The idea of the active offer that we have built into the programs is a good example of that. It results in professionals being better equipped to provide services in the first place.

The other structural effect ties in with program implementation. We provide one hundred or so programs in the field of health, which represents only 8 per cent of what is provided in English. So the ability to generate public interest remains a major task. Resources are essential if we are to be able to implement more programs. Structural effects are created when programs are established and then supported by the provinces and also by the federal government. It helps us to provide those programs. Even though the cohorts are not always huge, with the support of the federal government, we can offer a wide range of programs that can attract more students.

Mr. Racine: During the consultations, we did a lot of awareness building with Canadian Heritage about the urgency of addressing the issue of early childhood. Having heard Minister Joly's remarks, I believe that we have been able to get the message across that this is a major issue for our communities in minority situations. But our real work was to convince Minister Jean-Yves Duclos that the investment of $7.5 billion must also be directed towards francophones.

We are also doing a lot of work with the department to show it that we are able to explain the problem and propose solutions. Restructuring services, such as centralizing certain administrative services for daycares at provincial level is a concrete example. When some daycares were centralized in Alberta, 96 new places were created without the need for additional public funds. Imagine the number of new daycare places that we could create if we were able to extend that new way of operating across the country.

We are holding discussions with the department to get it to understand that, if we receive the support, the assistance and the funding we need, we can move that process forward more quickly and we can be very innovative in creating new places with very few resources. However, we need resources to allow us to quickly embrace that way of working.

Senator Moncion: The money comes directly from the federal government —

nous intéresse vivement. Pourquoi ces deux domaines? Parce que les gens se trouvent dans des situations particulièrement vulnérables lorsqu'ils sont aux prises avec des problèmes de santé et des problèmes avec la justice. Nous travaillons de très près avec les ministères pour bien comprendre les besoins concrets sur le terrain. Nous évaluons ensuite la façon de mettre en oeuvre des initiatives structurantes et durables. Le concept de l'offre active que nous avons intégré dans les programmes en est un bon exemple. Les professionnels seront ainsi mieux outillés pour offrir des services dans un premier temps.

L'autre effet structurant est lié à la mise sur pied des programmes. Nous offrons une centaine de programmes dans le domaine de la santé, ce qui représente seulement 8 p. 100 de ce qui est offert en anglais. Donc, la capacité d'intéresser la population demeure un travail important à faire. Les ressources sont essentielles pour que nous puissions être en mesure de mettre en place davantage de programmes. Ce qui crée des effets structurants, c'est lorsque des programmes sont mis sur pied et sont ensuite appuyés par les provinces et par le gouvernement fédéral également. Cela nous aide à offrir ces programmes. Même si les cohortes ne sont pas toujours énormes, avec l'appui du gouvernement fédéral, nous pouvons offrir une panoplie de programmes qui peuvent attirer plus d'étudiants.

M. Racine : Lors des consultations, nous avons beaucoup sensibilisé Patrimoine canadien à l'urgence de se pencher sur le dossier de la petite enfance. Pour avoir entendu les propos de la ministre Joly, je crois que nous avons réussi à faire comprendre qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour nos communautés en situation minoritaire, mais notre travail a été de convaincre le ministre Jean-Yves Duclos que l'investissement de 7,5 milliards de dollars doit aussi servir à cibler les francophones.

Nous travaillons beaucoup également avec le ministère pour lui indiquer que nous pouvons lui exposer le problème et lui proposer des pistes de solution. La restructuration des services, c'est-à-dire la centralisation à l'échelon provincial de certains des services administratifs des garderies en Alberta en est un exemple concret. Avec la centralisation de quelques garderies, 96 nouvelles places ont été créées sans l'aide de fonds publics additionnels. Imaginez le nombre de nouvelles places en garderie que nous pourrions créer si nous pouvions étendre ce nouveau processus de fonctionnement à l'échelle du pays.

Nous tenons des discussions avec le ministère pour lui faire comprendre que si nous recevions le soutien, l'aide et le financement nécessaires, nous pourrions faire avancer plus rapidement ce processus et que nous pourrions être très novateurs pour créer de nouvelles places avec très peu de ressources. Nous avons cependant besoin de ressources pour nous permettre d'adopter rapidement cette façon de procéder.

La sénatrice Moncion : L'argent part directement du gouvernement fédéral...

Mr. Racine: No, it goes to the provinces. We have double the work to do. We first have to convince the federal department. We are basically quite successful, but we then have to convince the provinces and territories. You understand that the issue is in provincial jurisdiction.

Senator Moncion: Yes.

Mr. Racine: So the federal government is always hesitant to leave the provinces with a degree of latitude. However, the funds are federal. In my opinion, the federal government can set certain requirements for linguistic minorities. I can understand that it is a matter of provincial jurisdiction for the majority, but, for minorities, it seems to me that there can be a firm commitment on the part of the federal government. The proof is in the fact that it is done for indigenous minorities. There is a firm and specific commitment, because, as soon as the envelope of $500 million was announced, it was made clear from the outset that $100 million would be for indigenous communities. So, 20 per cent was already set aside for indigenous communities. Why not do that for minorities? The federal government was within its rights to require it from the outset. Why? Because those heading the government can provide the leadership. It is as simple as that.

Senator Moncion: One of you mentioned accountability. Accountability is becoming important for funding provided to provinces. I would like to deal with the work done at provincial level next. We have dealt with the federal government, but what have you done at provincial level? After all, there are 10 provinces and three territories to cover.

Mr. Racine: Essentially, when we became aware of the announcement of the $7.5-billion envelope in the most recent budget, we knew that there was a multilateral agreement and bilateral agreements. We also knew that, with bilateral agreements, action plans would be attached. So we wasted no time. We developed action plans for the needs of francophones for several provinces and territories. Unfortunately, it was right in the middle of the summer. We got the budget and the multilateral agreement in June. It was already announced in Ontario and coming up with an action plan in Ontario was more difficult. But we succeeded in doing so for Newfoundland and Labrador, for Manitoba and for Saskatchewan. For Alberta, it was done more in the form of a letter. British Columbia is in the process of finishing its plan and there is one for the Yukon. At least we have action plans where we state clearly what must be done for francophones. It was all sent to the department and each of our provincial associations is in the process of informing the province or the territory about the issue.

M. Racine : Non, il est transmis aux provinces. Nous avons un double travail à faire. Il faut d'abord convaincre le ministère fédéral. On réussit tout de même assez bien, mais il faut aussi convaincre les provinces et les territoires. Vous savez, le dossier est de compétence provinciale.

La sénatrice Moncion : Oui.

M. Racine : Donc, le gouvernement fédéral hésite toujours à laisser une certaine latitude aux provinces. Pourtant, ce sont des fonds fédéraux. Le gouvernement fédéral, à mon avis, peut établir certaines exigences quant aux minorités linguistiques. Je peux comprendre que, en ce qui concerne la majorité, il s'agisse de compétences provinciales, mais dans le cas des minorités, il me semble qu'il peut y avoir un engagement ferme de la part du gouvernement fédéral. À preuve, on le fait pour les Autochtones. Il y a cet engagement ferme et précis, parce que dès qu'on a annoncé l'enveloppe de 500 millions de dollars, dès le départ, les choses ont été mises au clair, 100 millions de dollars seraient versés aux Autochtones. Il y avait donc déjà 20 p. 100 du financement qui était accordé aux Autochtones. Pourquoi ne pas l'avoir fait pour les minorités? Le gouvernement fédéral était en droit de l'exiger dès le départ. Pourquoi? Parce que les dirigeants à la tête du gouvernement peuvent exercer un leadership. C'est exactement ça.

La sénatrice Moncion : L'un de vous a mentionné la reddition de comptes. Ce qui devient important, c'est la reddition de comptes dans le cadre des fonds qui sont versés aux provinces. J'aimerais aborder dans un deuxième temps le travail qui est fait à l'échelon provincial. Il a été question du gouvernement fédéral, mais qu'avez-vous fait à l'échelon provincial? Il y a tout de même dix provinces et trois territoires à couvrir.

M. Racine : Essentiellement, lorsque nous avons pris connaissance de l'annonce de l'enveloppe de 7,5 milliards de dollars dans le dernier budget, nous savions qu'il y avait une entente multilatérale et des ententes bilatérales, et nous savions qu'avec les ententes bilatérales, il y aurait des plans d'action en annexe. Alors, nous n'avons pas perdu de temps. Nous avons élaboré des plans d'action pour les besoins des francophones pour plusieurs provinces et territoires. Malheureusement, c'était en plein cœur de l'été. Nous avons eu le budget et l'entente multilatérale en juin. Déjà, c'était annoncé en Ontario, et arriver avec un plan d'action en Ontario, c'était plus difficile, mais nous avons réussi à le faire pour Terre-Neuve-et-Labrador, pour le Manitoba et pour la Saskatchewan. Pour l'Alberta, cela a été fait plutôt sous forme de lettre. La Colombie-Britannique est en train de terminer son plan, et il y en a un pour le Yukon. Nous avons au moins des plans d'action où nous énonçons clairement ce qu'il faut faire pour les francophones. Cela a été envoyé au ministère, et chacune de nos associations dans les provinces est en train d'informer la province ou le territoire à ce sujet.

Senator Bovey: Thank you for your presentations. You talked about the responsibilities of the federal government and of the provinces. What is new in the act's objectives regarding the private sector?

Ms. Brouillette: For early childhood, there are private-sector daycare centres. The private sector can definitely play a role in this critical sector of early childhood. Home daycares are businesses. That is why the RDEE is part of the partnership. It is examining the various types of child care settings.

Mr. Racine: I do not know if the private sector can be considered in the act. Honestly, everyone should think about this together. It is clear though that the private sector can participate and contribute to the development and revitalization of our communities.

As Ms. Brouillette said, there are child care centres, and we must not think of purely institutional settings. Yes, we need infrastructures at all francophone schools and, ideally, child care centres. But that would not be enough to meet the demand. We need other strategies, other ways of looking at it. Home child care services are one strategy; cooperatives are another. We are looking at all the possibilities. I do think the private sector could offer something and make a contribution in this regard.

Senator Cormier: We are trying right now to see how we can modernize the Official Languages Act. So we are looking closely at each section in each part of the act. As a reminder, I will quote Part VII of the act, which pertains to the advancement of French and English:

> **41(1)** The Government of Canada is committed to
>
> (a) enhancing the vitality of the English and French linguistic minority communities in Canada and supporting and assisting their development; and
>
> (b) fostering the full recognition and use of both English and French in Canadian society.

In discussions about the official languages, it often seems that we are speaking with the converted, with people who espouse the cause, but behind all that is the issue of advancing the official languages in a broader sense, within the majority. The majority also votes and participates in the implementation of laws through its civic action.

La sénatrice Bovey : Je vous remercie de vos présentations. Vous avez parlé des responsabilités du gouvernement fédéral et des provinces. Qu'y a-t-il de nouveau pour le secteur privé concernant les objectifs de la loi?

Mme Brouillette : Pour la petite enfance, il y a des garderies qui relèvent du secteur privé. Le secteur privé peut définitivement jouer un rôle dans ce secteur névralgique de la petite enfance. Les garderies en milieu familial sont des entreprises. C'est la raison pour laquelle le RDEE fait partie du partenariat. Il examine les différentes formes que peuvent prendre les places de garde.

M. Racine : Je ne sais pas si, en ce qui a trait à la loi, on peut considérer le secteur privé. Honnêtement, il faudrait y penser tous ensemble. Mais il est certain qu'on peut envisager une participation et une contribution du secteur privé dans le développement et la revitalisation de nos collectivités.

Comme Mme Brouillette le mentionnait, il y a des garderies, et nous croyons que nous ne pouvons pas penser uniquement en termes purement institutionnels. Oui, on a besoin d'infrastructures dans toutes les écoles francophones et, idéalement, des garderies. Mais cela ne sera pas suffisant pour répondre à la demande. On a besoin d'autres stratégies, d'autres façons de penser. Donc, les services en milieu familial, c'est une stratégie; le modèle coopératif en est une autre. Nous regardons toutes les possibilités à ce chapitre. Je pense que oui, de ce côté, il pourrait y avoir un apport et une contribution du secteur privé.

Le sénateur Cormier : On essaie en ce moment de voir comment on peut moderniser la Loi sur les langues officielles. Donc, on est au cœur des articles de chacune des parties de la loi. À titre de rappel, je vais citer la partie VII de la loi, qui concerne la promotion du français et de l'anglais :

> **41 (1)** Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

On a souvent l'impression, quand on parle de langues officielles, qu'on se parle entre convertis, entre convaincus, mais derrière tout cela, il y a aussi l'enjeu de la promotion des langues officielles plus globalement, au sein de la majorité. Puisque la majorité est aussi votante, elle participe à la mise en œuvre des lois par son action citoyenne.

How in your opinion could we further mobilize the majority, whether through the act or outside the act, around issues related to the Official Languages Act? Should we add something to the context, the preamble or the objectives of the act about the way the official languages help strengthen national identity? Let us not forget that the two official languages are the foundation of Canada's social contract, so the Official Languages Act does not concern minorities only. Do you have any ideas or opinions to offer as to how to further mobilize the majority?

Dans le contexte de la loi, ou le contexte extérieur à la loi, de quelle façon pourrait-on, à votre avis, mobiliser davantage la majorité autour des enjeux qui touchent la Loi sur les langues officielles? Est-ce que dans le contexte, dans le préambule ou dans l'objet de la loi, par exemple, on devrait ajouter quelque chose qui parlerait de la façon dont les langues officielles favorisent le développement d'une identité nationale? Je rappelle que les deux langues officielles sont à la base du contrat social du Canada; la Loi sur les langues officielles n'est donc pas que l'affaire des minorités. Avez-vous des idées, des points de vue à nous exprimer quant à la façon dont on pourrait mobiliser davantage la majorité?

Ms. Bourgeois: You have already indicated one avenue: by including in the preamble to the act, at least, a recognition or statement that could help us mobilize the majority as well.

Mme Bourgeois : Vous avez déjà montré une piste où, dans le préambule de la loi, à tout le moins, il pourrait y avoir cette reconnaissance ou un énoncé qui pourrait nous aider à mobiliser aussi la majorité.

I was talking earlier about the changing francophone landscape. There is already growing recognition, I believe, of the benefits of bilingualism. As Rodrigue Landry pointed out, bilingualism is a truly an excellent tool. Francophone institutions are often bilingual. As to school boards, there are many immersion schools in English-language school boards. What we see, however, is that after 12 years of immersion schools, if the students are not interested in pursuing their education in French, they cannot be considered bilingual.

Je parlais plus tôt du panorama francophone qui change. Il y a déjà une reconnaissance grandissante, je crois, des avantages que le bilinguisme apporte. Comme Rodrigue Landry l'a reconnu, le bilinguisme est vraiment l'outil par excellence. Le bilinguisme se retrouve souvent au sein des institutions francophones. En ce qui concerne les conseils scolaires, il y a beaucoup d'écoles d'immersion qui font partie de conseils anglophones. Mais ce qu'on constate, c'est que, après 12 ans de fréquentation d'écoles d'immersion, s'il n'y a pas d'intérêt pour que les élèves poursuivent leur éducation en français, ceux qui ne le font pas ne peuvent pas être considérés comme étant bilingues.

So there is growing interest among families, parents and workers. As Senator Maltais said earlier, in some provinces, there are no positions for unilingual francophones. We want to recognize the bilingualism of positions, regardless of where they are located. This might be a way for the majority to mobilize around the fact that immersion cannot start at age 5 and end at age 16. A lot of money can be spent on that without necessarily achieving linguistic duality. Students must learn a language not only by studying it, but they must also live in that language and participate in linguistic duality.

Il y a donc de plus en plus d'intérêt de la part des familles, des parents et des travailleurs. Comme le sénateur Maltais le disait plus tôt, dans certaines provinces, il n'y a pas de postes pour les unilingues francophones. On veut reconnaître la capacité bilingue des postes, peu importe où ils sont offerts. C'est peut-être par cette voie que la majorité se mobilisera autour du fait que l'immersion ne peut pas commencer à 5 ans et se terminer à 16 ans. On peut dépenser beaucoup d'argent à ce chapitre, sans nécessairement pouvoir dire que la dualité linguistique existe. Il ne s'agit pas seulement d'apprendre la langue en étudiant, mais il faut aussi vivre dans cette langue, participer à la dualité linguistique.

Ms. Brouillette: The modernization of the Official Languages Act is a good opportunity to give it greater force. The statistics published this summer show a decline in French in Canada. I cannot accept that French is in decline in Canada, a bilingual country, when studies show that by 2050 French will be the third most widely spoken language in the world in business.

Mme Brouillette : Il faudrait profiter de la modernisation de la Loi sur les langues officielles pour lui donner plus de mordant. Les statistiques parues cet été démontrent que le français s'effrite au Canada. Pour moi, il est inadmissible de laisser le français s'effriter au Canada, un pays bilingue, alors que des études démontrent que le français sera, en 2050, la troisième langue la plus parlée au monde dans le secteur des affaires.

So this is a good opportunity for Canada to support the francophonie. I think the act is the best tool to strengthen the francophonie. For those who are interested in figures, we hope to work soon with the Conference Board of Canada to determine the economic value of being bilingual as opposed to being

C'est donc une belle occasion, pour le Canada, d'appuyer la francophonie. Or, je crois que la loi est l'instrument le mieux adapté pour aider à renforcer cette francophonie. Pour ceux qui veulent parler de chiffres, on veut travailler prochainement avec le Conference Board du Canada afin d'établir la valeur

unilingual. I think that will give us other tools and arguments. It cannot be solely an economic argument, but we all know that this can be a very strong argument. The act should provide a clear change in course in order to prevent the decline of French in Canada.

Mr. Racine: I think the preamble must clarify that the Official Languages Act belongs to all Canadians.

I would like to share an anecdote with you. In the spring, I attended the Sommet sur l'éducation, and participated in a workshop that included students from exogamous families who had decided to pursue their postsecondary education in French. The surprising thing to me was that, in contrast to what I had thought, it was the anglophone parent who encouraged the young person to pursue their education in French, not the francophone parent. At least three witnesses around the table said that it was thanks to an anglophone parent that they were continuing their education in French. In other words, the more open the anglophone mother or father is to French, the more comfortable the young person felt with their dual identity, which in turn encouraged them to pursue their education in French. One young person told me that his father made an effort to speak French to his grandmother, which is what won him over.

The act needs to highlight the fact that the official languages are among our country's strengths for all citizens, and in so doing highlight the responsibility and role that anglophones have to play.

Senator Gagné: For your information, on September 28, I asked the government representative in the Senate some questions, and also asked for information about the $7.5 million in funding for the Multilateral Early Learning and Child Care Framework. I asked the following questions: what percentage of that funding, over 11 years, will go to francophone daycare centres, early childhood centres and nursery schools? Does the government have expectations in that regard? Will reports be provided? What will the consequences be for provinces that fail to invest in francophone communities?

Once I get the answers, I will pass them on to you.

Ms. Legault: It is our understanding that these agreements are for three years and that the accountability requirements are quite strict. There are linguistic provisions, but also other provisions pertaining to children with disabilities and so forth. We were told that those reports will figure into negotiations later on.

Ms. Bourgeois: If I may say so, Senator Gagné, you still ask the right questions.

économique des gens bilingues par rapport à celle des gens unilingues. Je pense que cela nous donnera d'autres outils, d'autres arguments. Il ne peut s'agir uniquement d'une question économique, mais nous savons tous que c'est un argument qui peut être très fort. La loi devrait donner un bon coup de barre pour ne pas laisser le français s'effriter au Canada.

M. Racine : Je pense qu'il faut s'assurer de clarifier dans le préambule de la loi que la Loi sur les langues officielles, c'est la loi de tous les Canadiens et Canadiennes.

Je vais vous raconter une petite anecdote. Au printemps dernier, j'ai pris part au sommet sur l'éducation où j'ai participé à un atelier dans lequel il y avait des étudiants qui venaient de familles exogames et qui avaient décidé de poursuivre leurs études postsecondaires en français. Ce qui a été remarquable, c'est que, contrairement à ce que je pensais, ce n'est pas le parent francophone qui encourage le jeune à poursuivre ses études en français, c'est le parent anglophone. Au moins trois témoins autour de la table m'ont dit que c'était grâce à un parent anglophone qu'ils poursuivaient leurs études en français. Autrement dit, plus la mère ou le père anglophone est ouvert au français, plus le jeune est réconcilié dans sa double identité, ce qui fait en sorte qu'il a le goût de poursuivre ses études en français. Un jeune m'a dit que son père s'efforçait de parler à sa grand-mère en français, et c'est ce qui l'a convaincu.

Il faudrait qu'il ressorte de la loi que les langues officielles font partie de la richesse de notre pays pour l'ensemble des citoyens et citoyennes, et ceci pour démontrer la responsabilité et le rôle des anglophones dans le processus.

La sénatrice Gagné : À titre de renseignement, le 28 septembre, j'ai posé des questions au représentant du gouvernement au Sénat, et j'ai également demandé qu'on me fournisse des données sur les 7,5 millions de dollars versés au Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Les questions que j'ai posées étaient les suivantes : quel pourcentage de cette somme, sur 11 ans, sera consacré aux garderies, aux centres de la petite enfance et aux prématernelles francophones? Le gouvernement a-t-il des attentes à cet égard? Est-ce qu'une reddition de comptes sera effectuée? Quelles seront les conséquences pour les provinces qui négligent d'investir en faveur des communautés francophones?

Lorsque je recevrai les réponses, je vous les transmettrai.

Mme Legault : On a compris que ces ententes s'échelonnent sur trois ans et qu'il y aura une reddition de comptes assez sévère. Il y a des dispositions linguistiques, mais aussi d'autres dispositions visant les enfants handicapés, et d'autres sujets. Ce qu'on nous a dit, c'est que ces comptes vont faire partie de la négociation plus tard.

Mme Bourgeois : Si je peux me permettre, sénatrice Gagné, vous avez toujours l'art de poser les bonnes questions.

Senator Gagné: Mr. Racine, you mentioned the regulations related to Part IV, which pertains to communications with and services to the public. Those are the only regulations under the Official Languages Act. Should there be other regulatory frameworks for other parts of the act?

Mr. Racine: Yes. It would be helpful for Part VII. If regulations are made with respect to certain parts of the act, other parts of the act could also be subject to regulations, that is for sure.

Senator Gagné: There are also some challenges with regulations. You mentioned challenges related to the regulations under Part IV, which defines the offer of services to the public based on a rather restrictive criterion, that of "significant demand," which means 5 per cent of the population of a riding. That is quite restrictive. You also mentioned the importance of measuring the vitality of the community in which the service is provided and so forth. So regulations can be a double-edged sword. Regulations could still be helpful to us, as long as they are strong and were subject to regular review. I would like to hear your thoughts on that.

Ms. Bourgeois: Yes, indeed, adding something or clarifying certain things can also have drawbacks and be restrictive. But I think that if there were provision for review of the act every five years, as Senator McIntyre recommended, I believe, that would also be an opportunity to review the regulations.

Ms. Brouillette: Another matter that we have also been considering for a while is public policy. In our opinion, if certain public policies were developed around this act, that would also serve to align efforts. At some point, we are going to need strong strategies in order to reverse the decline of the francophonie in Canada. That would be another instrument to align efforts, and public policies would serve to advance the francophonie, linguistic duality and broad public interest in that duality.

Mr. Racine: I think that is a very good question and it gives us pause to reflect. We will ask our colleagues for their opinion on your question. Let me give you an example regarding Part VII: the idea of "by and for." We are realizing that "by and for" can be interpreted in many ways. I think regulations that more clearly define the parameters in Part VII, especially the concept of "by and for," could be helpful. This requires further thought, but it is certainly an interesting concept.

Senator Maltais: Ms. Bourgeois, we talked earlier about how it is difficult for young francophones to make their way in minority communities after they have finished college or

La sénatrice Gagné : Monsieur Racine, vous avez fait référence aux règlements liés à la partie IV, la partie qui traite des communications avec le public et de la prestation des services. C'est le seul cadre réglementaire qui existe dans la Loi sur les langues officielles. Est-ce qu'il devrait y avoir d'autres cadres réglementaires pour d'autres parties?

M. Racine : Oui. Pour la partie VII, ce serait pertinent. Si on établit des règlements pour certaines parties de la loi, d'autres parties de la loi pourraient, elles aussi, être sujettes à réglementation, c'est certain.

La sénatrice Gagné : Il y a également des défis avec les règlements. Vous avez mentionné des défis liés au règlement sur la partie IV, qui définit l'offre de services au public en fonction d'un critère qui est assez limitatif, le critère de la « demande importante », qui équivaut à 5 p. 100 de la population d'une circonscription. Finalement, c'est assez limitatif. Vous avez mentionné également l'importance de mesurer la vitalité d'une communauté dans laquelle le service est rendu, et cetera. Alors, un règlement peut être un couteau à deux tranchants. Cela pourrait quand même nous servir, tant qu'on a un règlement qui est solide et qui pourrait être révisé sur une base régulière. J'aimerais connaître vos commentaires à ce sujet.

Mme Bourgeois : En effet, parfois, le fait d'ajouter ou d'expliciter certaines choses peut entraîner le défaut de sa qualité et être limitatif. Mais je crois que, si on prévoyait une révision quinquennale de la loi, comme l'a suggéré, je crois, le sénateur McIntyre, cela pourrait permettre de revoir aussi les règlements.

Mme Brouillette : Une question sur laquelle nous nous penchons également depuis un bout de temps est celle des politiques publiques. Selon nous, si certaines politiques publiques pouvaient être élaborées autour de cette loi, cela permettrait d'aligner les efforts. Quelque part, on va avoir besoin de stratégies importantes si on veut renverser le phénomène de l'effritement de la francophonie au Canada. Il s'agirait d'un autre instrument qui nous permettrait d'aligner les efforts, et les politiques publiques aideraient à faire avancer la francophonie, la dualité linguistique et l'intérêt de la population en général pour cette dualité.

M. Racine : Je pense que votre question est très pertinente, et cela va nous amener à réfléchir. Nous allons rapporter et soumettre cette question à nos collègues. Je vous donne un exemple dans le contexte de la partie VII : le « par et pour ». On est en train de se rendre compte que c'est très variable, en termes de compréhension, ce qu'on entend par « par et pour ». Je pense qu'un règlement qui définirait un peu mieux les paramètres dans la partie VII, surtout le concept du « par et pour », pourrait être intéressant. Cela mériterait plus de réflexion, mais c'est assurément un concept intéressant.

Le sénateur Maltais : Madame Bourgeois, on a parlé tout à l'heure de la difficulté pour les jeunes francophones de se trouver des voies dans un milieu minoritaire une fois qu'ils ont

university. What I find incredible is that, when I went to British Columbia and Prince Edward Island, I asked young French immersion students the following questions: "Why are you learning French? Is it embarrassing for you?" They said, "No, no; if I want to apply for a federal government job, I have to be somewhat bilingual." Not a single francophone told me that, after completing university, they would apply for a federal government job that required some bilingualism. In any case, they do not need to learn English at school. They learn it on the street since they are surrounded by anglophones. They do not need a degree from UBC; they can speak English. This shows a distortion among Canadians, among citizens of the same country.

terminé leurs études collégiales et universitaires. Ce qui m'apparaît invraisemblable, c'est que, quand je me suis rendu en Colombie-Britannique et à l'Île-du-Prince-Édouard, j'ai posé aux jeunes qui sont en immersion française les questions suivantes : « Pourquoi apprenez-vous le français, vous? C'est embarrassant pour vous? » On m'a répondu ceci : « Non, non; si je veux postuler pour un emploi au gouvernement fédéral, il faut que je sois un peu bilingue. » Il n'y a aucun francophone qui m'a dit que, en sortant de l'université, il allait postuler pour un emploi au gouvernement fédéral qui nécessitait qu'il soit un peu bilingue. De toute façon, ils n'ont pas besoin d'apprendre l'anglais à l'école, ils l'apprennent dans la rue, car ils sont entourés d'anglophones. Ils n'ont pas besoin d'un diplôme de la UBC, ils sont capables de parler anglais. Cela montre une distorsion entre Canadiens, entre citoyens d'un même pays.

My last question is for Ms. Legault, but I also invite Ms. Bourgeois and Ms. Brouillette to answer. Ms. Legault, you are from Halifax?

Ma dernière question s'adresse à Mme Legault, mais j'invite Mme Bourgeois et Mme Brouillette à y répondre également. Madame Legault, vous êtes d'Halifax?

Ms. Legault: Yes.

Mme Legault : Oui.

Senator Maltais: In the past decade, do you remember hearing on Radio-Canada that there are francophones in Halifax? I heard about it when the boat exploded in Halifax Bay in 1918 or 1919. Other than that, I have never heard it. That was because a sailor from Quebec was killed there. Other than that, I have never heard it. Do you hear it from time to time?

Le sénateur Maltais : Vous rappelez-vous, dans la dernière décennie, avoir entendu Radio-Canada nous dire qu'il y avait des francophones à Halifax? Moi j'ai entendu parler de ça quand le bateau a explosé dans la baie d'Halifax en 1918 ou 1919. À part ça, je n'en ai jamais entendu parler. C'était parce qu'un marin de Québec y avait perdu la vie. Mais sinon, je n'en ai jamais entendu parler. Est-ce que vous en entendez parler, vous, de temps en temps?

Ms. Legault: For your information, there are 11,000 speakers of French in the Halifax area. Our schools that are part of the province's French-language school board, the Conseil scolaire acadien provincial, are overflowing. We are in negotiations to get a seventh school in the area. The Halifax area accounts for about half the enrolment in the Conseil scolaire acadien provincial.

Mme Legault : Pour votre information, il y a 11 000 personnes de langue française dans la région d'Halifax. Nos écoles, dans le Conseil scolaire acadien provincial, débordent. Nous sommes en négociation pour obtenir une septième école dans la région. La région d'Halifax représente environ la moitié des élèves du Conseil scolaire acadien provincial.

Senator Maltais: I do not know if your house lot is on higher ground; that would put you on the same level as Montreal's Plateau district and you could take part in the program called "Tout le monde en parle" and talk about the francophones in Halifax, because Radio-Canada does not know about them. The station has never taken the time to go there.

Le sénateur Maltais : Je ne sais pas si votre terrain de maison est surélevé un peu; vous seriez à égalité avec le Plateau de Montréal et vous pourriez participer à l'émission *Tout le monde en parle* pour expliquer qu'il y a des francophones à Halifax, parce que, à Radio-Canada, ils ne le savent pas. Jamais de leur vie ils n'ont eu le temps d'y aller.

Ms. Legault: I actually lived in Cape Breton for 10 years and have been in Halifax for one year. When we moved onto our street, we quickly noticed children playing in French outside, and parents speaking French. A lot of French is spoken in Halifax. For your information, I went to the grocery store on the weekend, to Sobeys, and the students at the cash had bilingual tags on. It is possible to be served in French at Sobeys. Yes, French is very much present in Halifax.

Mme Legault : À vrai dire, j'ai habité 10 ans auparavant au Cap-Breton; cela fait un an que je suis à Halifax. Lorsque nous avons emménagé dans notre rue, rapidement, on a vu des enfants jouer en français dehors, des parents se parler en français. On parle beaucoup français à Halifax. À titre de renseignement, je suis allée à l'épicerie en fin de semaine, chez Sobeys, et les étudiants qui sont à la caisse portent des étiquettes bilingues. Si je veux me faire servir en français chez Sobeys, c'est possible. Oui, le français est très présent à Halifax.

Senator Maltais: I can tell you myself, because I go scallop fishing in Digby every year. There are not a ton of francophones, but the young people working on the boats in the summer with their parents speak French that is much better than my English. I commend them for that.

Do you know that people in Quebec do not know what is happening in Halifax, any more than they know what is happening in British Columbia? We have a public broadcaster, which is also part of the heritage act, if I am not mistaken. We just gave it $685 million, so it could hire a freelance reporter to tell us that there are 11,000 francophones in Halifax.

Ms. Legault: I get news from Quebec on Radio-Canada, but in Quebec, you do not get any news about us.

Senator Maltais: They do not even know you exist. In British Columbia, Radio-Canada does not get past the Rockies. Radio-Canada employees told us that. They do good reports, but Radio-Canada Montréal and the CBC do not get through.

The Deputy Chair: Senator Moncion, do you have another question?

Senator Moncion: Yes. For your information, Ontario's French-language television network, TFO, did a whole feature on French-language education needs, including one city's fight to get a French school. There was a whole series about that.

Senator Maltais: That is TFO, not Radio-Canada. I am a cable subscriber and, in Quebec, we get TFO. They are people like you and me. They are not specialists who know everything and would say, "You don't come from the Plateau, so where do you come from?"

The Deputy Chair: Would anyone like to comment?

Ms. Bourgeois: I want to say to Senator Maltais that, at La Cité, we have a journalism and public relations program. We train excellent students who are hired by Radio-Canada once they graduate. Perhaps we should starts instilling that perspective in our students, so that Radio-Canada would be more national in scope.

Senator Maltais: And so that news reports would make it past the Rockies!

Senator McIntyre: Before I put a question to you, I would like to make a comment, to follow up on a question asked by Senator Bovey regarding the private sector and the role it must play in reaching the objectives of the Official Languages Act. We have to move on to the next stage.

Le sénateur Maltais : Je peux vous le dire moi-même, parce que je vais chaque année à la pêche aux pétoncles à Digby; il n'y a pas une tonne de francophones, mais les jeunes qui travaillent sur les bateaux l'été avec leurs parents parlent un français bien meilleur que mon anglais. Je les en félicite.

Savez-vous que, au Québec, on ne sait pas ce qui se passe à Halifax, tout comme on ne sait pas ce qui se passe en Colombie-Britannique? On a un radiodiffuseur d'État, et cela devrait faire partie de la loi sur le patrimoine aussi, si je ne me trompe pas. On vient de lui donner 685 millions de dollars. Il pourrait donc engager un petit reporter à la pige pour nous dire que, à Halifax, il y a 11 000 francophones.

Mme Legault : Moi, à Radio-Canada, j'ai des nouvelles du Québec. Mais au Québec, vous n'avez pas de nos nouvelles.

Le sénateur Maltais : On ne sait même pas que vous existez. En Colombie-Britannique, les ondes de Radio-Canada ne dépassent pas les Rocheuses. On se l'est fait dire par les employés de Radio-Canada. Ils font de très beaux reportages, mais Radio-Canada Montréal et la CBC ne passent pas.

La vice-présidente : Sénatrice Moncion, avez-vous une question complémentaire?

La sénatrice Moncion : Oui; à titre de renseignement, TFO, la télévision française de l'Ontario, a fait tout un reportage sur les besoins en matière d'éducation en français et, entre autres, sur le combat qu'une ville a mené pour obtenir une école française. Il y a eu toute une série à sujet.

Le sénateur Maltais : Ça, c'est TFO, ce n'est pas Radio-Canada. Je suis abonné au câble, au Québec, et nous captons TFO. Ce sont des gens comme vous et moi, ce ne sont pas des spécialistes qui connaissent tout et qui diraient : « Vous ne venez pas du Plateau, vous, mais alors d'où venez-vous? »

La vice-présidente : Quelqu'un voudrait-il faire un commentaire?

Mme Bourgeois : Je voulais dire au sénateur Maltais que, à La Cité, on offre le programme de journalisme et de relations publiques. On forme d'excellents étudiants qui, lorsqu'ils terminent leurs études, sont embauchés par Radio-Canada. Il faudrait peut-être commencer à insuffler à nos étudiants cette perspective pour que Radio-Canada soit plus nationale.

Le sénateur Maltais : Et pour que les reportages passent au-dessus des Rocheuses!

Le sénateur McIntyre : Avant de vous poser une question, je voudrais faire un commentaire, à la suite d'une question posée par la sénatrice Bovey concernant le secteur privé et le rôle que ce secteur doit jouer dans la réalisation des objectifs de la Loi sur les langues officielles. Je pense que le secteur privé, de même que les gouvernements provinciaux et territoriaux, devrait être

Earlier, I talked about whether legal recourse should be facilitated in cases of non-compliance with linguistic obligations. As you know, the Supreme Court of Canada has rendered a number of decisions in that area. Do you think the Official Languages Act, in its current form, takes legal precedent sufficiently into account?

Ms. Bourgeois: That is another good question. As Mr. Racine said earlier, it deserves special attention. Your questions have given us some direction, especially as we prepare a memorandum that would elaborate on some components and propose potential solutions. We will keep in mind your question on whether the legislation is sufficiently targeted to take legal recourse into account. I'm tempted to say that it is not quite targeted enough. However, the question warrants further consideration.

Ms. Brouillette: I am not a lawyer, either. As Ms. Bourgeois just said, we will address those kinds of questions in our memorandum. Ultimately, a generous interpretation of the jurisprudence should be encouraged. People have invested a great deal in advancing those causes, and I think we should rely on those results as we move forward. I am thinking of section 23 of the Charter, for example, which supports the entire education system. Why would it not also support post-secondary education? In terms of jurisprudence and legal matters, work needs to be done to determine what the most promising development would be.

Senator McIntyre: It is not just a matter of jurisprudence. I would add that you should ask yourselves in your memorandum whether the Official Languages Act, in its current form, takes new technologies sufficiently into account.

Ms. Brouillette: Exactly.

Mr. Racine: As an organization, we went before the courts to have parents' rights to French education recognized and to request that francophone school boards be created. That legal action should be taken into account. That is why it is important to have a piece of legislation that is very specific, very detailed and somewhat restrictive. The last thing you want is to end up before the courts. That sort of thing can tear communities apart. It is not clear or easy. It's a big job for small organizations.

So continue with your work. I think that we need a piece of legislation that is very detailed and specific, and that meets communities' needs.

mis à profit pour assurer l'atteinte des objectifs de la Loi sur les langues officielles. Il faut passer à la prochaine étape.

Plus tôt, j'ai soulevé la question à savoir si on devrait faciliter le recours aux tribunaux en cas de non-respect des obligations linguistiques. Comme vous le savez, la Cour suprême du Canada a rendu plusieurs décisions dans ce domaine. Selon vous, la Loi sur les langues officielles, dans sa forme actuelle, tient-elle suffisamment compte de la jurisprudence?

Mme Bourgeois : Vous posez une autre bonne question. Comme M. Racine l'a dit plus tôt, elle mérite une attention particulière. Vos questions nous ont donné des pistes, notamment pour la préparation prochaine d'un mémoire qui expliciterait certaines composantes et proposerait des pistes de solution. Nous retenons votre question à savoir si la loi est suffisamment ciblée pour tenir compte du recours en justice. J'ai envie de vous répondre en disant qu'elle ne l'est pas tout à fait, qu'elle ne l'est pas vraiment. Toutefois, la question mérite d'être examinée de plus près.

Mme Brouillette : Je ne suis pas juriste non plus. Comme Mme Bourgeois vient de le dire, dans notre mémoire, nous traiterons de ce genre de questions. Ultimement, il faut encourager une interprétation généreuse de la jurisprudence. Des gens ont investi énormément pour faire avancer ces causes, et je crois qu'il faut se fier à ces résultats pour la suite des choses. Je pense à l'article 23 de la Charte, par exemple, qui appuie tout le système scolaire. Pourquoi ne viendrait-il pas appuyer aussi le niveau postsecondaire? Pour ce qui est de la jurisprudence, et sur le plan juridique, il faut faire du travail pour voir ce qui serait le plus porteur.

Le sénateur McIntyre : Non seulement la jurisprudence, mais j'ajouterais que, dans votre mémoire, vous devriez vous poser la question à savoir si la Loi sur les langues officielles, dans sa forme actuelle, tient suffisamment compte des nouvelles technologies.

Mme Brouillette : Tout à fait.

M. Racine : Comme organisme, nous sommes allés devant les tribunaux pour faire reconnaître les droits des parents à l'éducation en français et pour demander la création de conseils scolaires francophones. Il faut tenir compte de ces recours. De là l'importance d'avoir une loi très précise, très détaillée et un peu contraignante. La dernière chose que vous voulez, c'est vous retrouver devant les tribunaux. Ce genre de choses peut déchirer les communautés. Ce n'est pas évident, ce n'est pas facile, c'est du gros travail pour de petits organismes.

Donc, continuez votre travail. Je crois que nous avons besoin d'une loi très détaillée, précise et qui réponde aux besoins des communautés.

Senator McIntyre: However, in cases of non-compliance with linguistic obligations, there is no other choice but to go to court.

Mr. Racine: Exactly. And believe me, we will do it.

Senator McIntyre: Great.

The Deputy Chair: Ladies and gentlemen, thank you very much for your remarks and your answers to our questions. It has been very interesting. You have helped us understand the issues your organizations face. Thank you for coming. We appreciate it very much.

(The committee adjourned.)

Le sénateur McIntyre : Par contre, dans les cas de non-respect des obligations linguistiques, on n'a pas le choix que de recourir aux tribunaux.

M. Racine : Exactement. Et croyez-moi, nous le ferons.

Le sénateur McIntyre : Parfait.

La vice-présidente : Mesdames et messieurs, merci beaucoup de vos remarques et de vos réponses à nos questions. C'était très intéressant. Vous avez bien réussi à nous faire comprendre les enjeux auxquels font face vos organisations. Merci d'être venus, nous vous en sommes très reconnaissants.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, October 30, 2017

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5 p.m. to continue its study on the application of the Official Languages Act and the regulations and directives made under it within those institutions subject to the Act.

Senator Claudette Tardif (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good afternoon. My name is Claudette Tardif, I am a senator from Alberta, and it is my privilege to chair the meeting this evening. Before handing the floor over to our witnesses, I would invite the senators to introduce themselves, starting on my left, with the deputy chair of the committee.

Senator Poirier: Rose-May Poirier from New Brunswick.

Senator Mégie: Marie-Françoise Mégie from Quebec.

Senator Cormier: René Cormier from New Brunswick.

Senator Gagné: Raymonde Gagné from Manitoba.

Senator Moncion: Lucie Moncion from Ontario.

Senator McIntyre: Paul McIntyre from New Brunswick.

The Chair: This evening, we have Ghislaine Saikaley, Interim Commissioner of Official Languages, and her team, consisting of Pascale Giguère, General Counsel and Director, Mary Donaghy, Assistant Commissioner, Policy and Communications Branch, and Pierre Coulombe, Acting Assistant Commissioner, Compliance Assurance Branch.

Ms. Saikaley joined the Office of the Commissioner of Official Languages in July 2008 as Assistant Commissioner in the Compliance Assurance Branch and was appointed Interim Commissioner of Official Languages by the Governor-in-Council in December 2016. She has come to present her 2016-17 annual report, which was tabled in the Senate on June 8 last.

Commissioner, once again, thank you for being here with us today. Please go ahead.

Ghislaine Saikaley, Interim Commissioner of Official Languages, Office of the Commissioner of Official Languages: Good evening, honourable senators. Thank you for inviting me to present my 2016-17 annual report.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 30 octobre 2017

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 heures, pour poursuivre son étude de l'application de la Loi sur les langues officielles ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi.

La sénatrice Claudette Tardif (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Bonjour. Je m'appelle Claudette Tardif, je suis une sénatrice de l'Alberta, et j'ai le privilège de présider la réunion de ce soir. Avant de passer la parole à nos témoins, j'inviterais les sénateurs à se présenter, en commençant à ma gauche, avec la vice-présidente du comité.

La sénatrice Poirier : Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Mégie : Marie-Françoise Mégie, du Québec.

Le sénateur Cormier : René Cormier, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Gagné : Raymonde Gagné, du Manitoba.

La sénatrice Moncion : Lucie Moncion, de l'Ontario.

Le sénateur McIntyre : Paul McIntyre, du Nouveau-Brunswick.

La présidente : Nous recevons ce soir Mme Ghislaine Saikaley, commissaire aux langues officielles intérimaire, et son équipe composée de Mme Pascale Giguère, avocate générale et directrice, de Mme Mary Donaghy, commissaire adjointe à la Direction générale des politiques et des communications, ainsi que de M. Pierre Coulombe, commissaire adjoint intérimaire à la Direction générale de l'assurance de la conformité.

Mme Saikaley s'est jointe au Commissariat aux langues officielles en juillet 2008 à titre de commissaire adjointe à la Direction générale de l'assurance de la conformité et, en décembre 2016, elle a été nommée commissaire aux langues officielles intérimaire par le gouverneur en conseil. Elle vient nous présenter son rapport annuel de 2016-2017, qui a été déposé au Sénat le 8 juin dernier.

Madame la commissaire, encore une fois, merci d'être avec nous aujourd'hui. La parole est à vous.

Ghislaine Saikaley, commissaire aux langues officielles intérimaire, Commissariat aux langues officielles : Honorables sénatrices et sénateurs, bonsoir. Je vous

The annual report is divided into three chapters. The first chapter looks at the one hundred and fiftieth anniversary of Confederation, which we are celebrating this year. The second chapter addresses a number of topics related to new opportunities for official languages, and the third chapter deals with leadership in the public service. Let us look at these subjects in more detail.

[*English*]

First, in the months leading up to the one hundred and fiftieth anniversary of Confederation, the Office of the Commissioner of Official Languages made a significant effort to ensure that federal departments and organizations took linguistic duality fully into account in their activities and in the services to be provided to the public during this high-profile Canadian event.

We are also taking part in the celebrations by organizing a national conference on November 30, 2017, on the future of linguistic duality. In fact, we have taken the opportunity on numerous occasions in 2017 to promote the fundamental role that official languages have played in Canada's history, and the importance they will have for the future.

And the celebrations will not end in 2017. In two years' time, we will be marking another important milestone in Canadian history: the fiftieth birthday of the Official Languages Act in 2019. The government needs to seize this opportunity to update the act to reflect the many changes that have shaped Canadian society since the last revision of the act in 1988.

I have asked my team to undertake an analysis of major issues that the government will need to focus on to update the act so that it reflects today's Canada. We will be completing this exercise within the next 12 months in consultation with official language minority communities and other interested parties.

There may be only one recommendation in this annual report, but I believe that it is vital to ensure the sustainability of the act. Although the recommendation is important, it is just one of many we have made on various issues in 2016-17.

[*Translation*]

Throughout the year, advances in some of our files have brought new perspectives to key areas, such as support for early childhood development. On October 3, 2016, Commissioner Graham Fraser released his report called *Early Childhood:*

remercie de me donner l'occasion de vous présenter mon rapport annuel de 2016-2017.

Le rapport annuel se divise en trois chapitres. Le premier traite du 150e anniversaire de la Confédération canadienne que nous célébrons cette année. Le second chapitre aborde un grand nombre de sujets liés aux nouvelles possibilités en matière de langues officielles. Enfin, letroisième chapitre traite du leadership au sein de la fonction publique. Jetons un coup d'œil à chacun de ces chapitres.

[*Traduction*]

D'abord, le Commissariat aux langues officielles a déployé de nombreux efforts en prévision du 150e anniversaire de la Confédération pour s'assurer que les ministères et organismes fédéraux tiennent pleinement compte de la dualité linguistique dans leurs activités et dans les services qu'ils offrent à la population durant cet événement marquant pour le pays.

Nous sommes aussi de la fête en organisant, le 30 novembre 2017, une conférence sur l'avenir de la dualité linguistique. Par ailleurs, au courant de l'année 2017, nous avons profité de nombreuses occasions pour faire connaître le rôle central qu'ont joué les langues officielles dans l'histoire du pays et leur importance pour l'avenir.

Vous me permettrez de rappeler que les célébrations ne se limiteront pas à l'année 2017, car, dans deux ans, nous célébrerons un autre anniversaire qui constitue un jalon important dans l'histoire canadienne. En 2019, la Loi sur les langues officielles soufflera ses 50 bougies. Le gouvernement doit saisir cette occasion pour réviser la loi en tenant compte des nombreux changements qui ont marqué la société canadienne depuis la révision de la loi en 1988.

J'ai d'ailleurs demandé à mon équipe d'entreprendre une analyse des points majeurs sur lesquels le gouvernement devra se pencher afin de moderniser la loi pour qu'elle reflète vraiment la réalité canadienne d'aujourd'hui. Nous terminerons cet exercice au cours des 12 prochains mois, en consultation avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les autres parties intéressées.

Voilà la seule recommandation de ce rapport annuel, direz-vous, mais elle est, selon moi, essentielle pour assurer la pérennité de la loi. Bien qu'elle soit importante, cette recommandation s'ajoute bien entendu aux nombreuses autres recommandations faites dans divers dossiers au cours de l'année financière 2016-2017.

[*Français*]

Tout au long de l'année, l'évolution de certains dossiers a ouvert de nouvelles perspectives dans des domaines essentiels, tels que l'appui au développement de la petite enfance. Permettez-moi ici de vous reporter au 3 octobre 2016, jour où le

Fostering the Vitality of francophone Minority Communities. The report showed that early childhood development in francophone minority communities is undermined by a lack of resources, a shortage of early childhood educators and fragmentation of services. English-speaking minority communities in Quebec are equally vulnerable, not so much in terms of language but rather with respect to a lack of support.

The report also confirmed that the lack of funding for early childhood development in the Roadmap for Canada's Official Languages 2013-18 has left francophone minority communities vulnerable and often unable to meet their own needs. English-speaking Quebecers are also facing their own challenges.

[*English*]

Last year, the office of the commissioner participated in consultations conducted by Canadian Heritage in preparation for the next official languages action plan, which I understand will be released early next year. We noted the focus in these consultations on the promotion of linguistic duality, the vitality of official language minority communities and the active role of the federal government.

With regard to access to justice, in October 2016, the federal government announced changes to the appointment process of Superior Court judges. In September 2017, the action plan for enhancing the bilingual capacity of the Superior Court judiciary was announced.

A number of actions we took in 2016-17 were designed to foster the leadership shown by some federal institutions and to support their efforts to improve compliance with the act in their various activities. We have also taken a more strategic approach to resolve systemic issues and have created tools to help institutions improve compliance with the letter and the spirit of the act.

[*Translation*]

Despite all of these encouraging signs, there is still a lot of work to do in terms of official languages compliance. As this annual report shows, the Office of the commissioner received 1,018 admissible complaints in 2016-17. We have not seen such a high volume of complaints since 2009-2010, when we received 876 complaints against CBC/Radio-Canada regarding CBEF radio station in Windsor, Ontario, for a total of 1,477 complaints. In 2016-17, as usual, most complaints, 565 of them, were about communications with the public. A total of 183 complaints

commissaire Graham Fraser a dévoilé son rapport intitulé *La petite enfance : vecteur de vitalité des communautés francophones en situation minoritaire.* Ce rapport révèle que, dans les communautés francophones en situation minoritaire, le développement de la petite enfance est miné, notamment par un manque de ressources, une pénurie de personnel dans les centres de petite enfance et une fragmentation des services. Les communautés anglophones du Québec sont également vulnérables, non pas en termes de langue, mais plutôt en ce qui a trait au manque d'appui.

Le rapport permet également de confirmer que l'absence d'un financement spécifiquement consacré au secteur de la petite enfance dans la Feuille de route pour les langues officielles du Canada de 2013-2018 a rendu les communautés francophones en situation minoritaire vulnérables et souvent incapables de répondre à leurs propres besoins. Des défis particuliers sont également présents pour les communautés anglophones du Québec.

[*Traduction*]

L'année dernière, le commissariat a contribué aux consultations menées par Patrimoine canadien en vue de la préparation du prochain plan d'action sur les langues officielles, qui sera rendu public, d'après ce que je comprends, au début de la prochaine année. Nous avons noté que les groupes consultés ont mis l'accent sur la promotion de la dualité linguistique, la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire et le rôle actif du gouvernement fédéral.

En matière d'accès à la justice, en octobre 2016, le gouvernement fédéral a annoncé la modification du processus de nomination des juges des cours supérieures. De plus, en septembre 2017, un plan d'action visant à améliorer la capacité bilingue de la magistrature des cours supérieures a été annoncé.

Plusieurs de nos interventions en 2016-2017 ont eu pour but de soutenir le leadership manifesté par certaines institutions fédérales et d'appuyer leurs efforts pour actualiser la mise en œuvre de la loi dans leur champ de compétence respectif. Nous avons aussi adopté des approches plus stratégiques visant à trouver des solutions à des problèmes systémiques, et produit des outils qui pourront aider les institutions à mieux respecter l'esprit et la lettre de la loi.

[*Français*]

Malgré tous ces signes encourageants, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir en matière de respect des langues officielles, comme en témoigne le présent rapport annuel qui fait notamment état de la réception de 1 018 plaintes recevables au commissariat en 2016-2017. Nous n'avions pas vu un tel volume de plaintes depuis l'année 2009-2010, année où nous avions reçu 876 plaintes contre CBC/Radio-Canada dans le dossier concernant la station de radio CBEF Windsor, en Ontario, pour un total de 1 477 plaintes. Comme c'est généralement le cas, la

concerned Part V of the act, which governs language of work. This issue remains a cause for concern.

We also noted a significant increase in the number of complaints filed under section 91 of the act, with 192 complaints pertaining to the language requirements of positions. This high number is also worrisome when compared with the average number for the past nine years, which was 57 complaints.

[*English*]

In May 2016, the commissioner wrote to the President of the Treasury Board to ask him to amend the Directive on Official Languages for People Management in order to address his recommendation concerning the linguistic profile of supervisory positions, which was issued in the commissioner's 2010-11 annual report. We have begun a dialogue with the Treasury Board Secretariat to examine this matter more closely.

Improvements have already been made at some federal institutions with respect to the language skills required for supervisory positions in regions designated bilingual for language-of-work purposes. In 2016-17, several institutions endorsed our position on the level of language proficiency required.

I am very pleased to see that the recent report on language of work released by the Clerk of the Privy Council includes a strong recommendation about this.

[*Translation*]

It is important to celebrate victories, but I am also aware that significant challenges remain nation-wide. According to the language data published by Statistics Canada, the increase in the bilingualism rate in most provinces and territories is a great sign. However, Statistics Canada's projections show that the proportion of French-speaking Canadians will steadily decrease between now and 2036.

The dynamics of Quebec's English-speaking minority communities, meanwhile, are quite different. Despite relative stability in terms of language, these communities are facing significant social and economic challenges. Statistics Canada's projections underline the importance of current efforts to help official language minority communities across the country in their role as host societies for immigrants.

Thank you for your attention, and I am happy to answer any questions you may have.

majorité des plaintes reçues en 2016-2017, soit 565, touchaient les communications avec le public. Par ailleurs, 183 plaintes concernaient la partie V de la loi, qui porte sur la langue de travail. Cet enjeu reste toujours une préoccupation.

De plus, nous avons noté une forte augmentation des plaintes liées à l'article 91 de la loi, puisque nous avons reçu 192 plaintes concernant les exigences linguistiques des postes. Nous ne pouvons rester insensibles devant cette augmentation pour le moins inquiétante, lorsque ce résultat est comparé au nombre moyen de plaintes reçues au cours des neuf dernières années, soit 57 plaintes.

[*Traduction*]

Dans ce contexte, en mai 2016, le commissaire avait écrit au président du Conseil du Trésor pour lui demander de modifier la Directive sur les langues officielles pour la gestion des personnes dans le sens de sa recommandation au sujet du profil linguistique des postes de supervision, formulée dans son rapport annuel de 2010-2011. Nous avons entamé un dialogue avec le Secrétariat du Conseil du Trésor pour approfondir la question.

Des changements positifs sont déjà en cours dans certaines institutions fédérales concernant le niveau de compétences linguistiques requis pour les postes de supervision dans les régions désignées bilingues aux fins de la langue de travail. Durant l'année 2016-2017, plusieurs institutions ont souscrit à la position du commissariat concernant le niveau de compétences linguistiques requis.

Je suis ravie de constater que le récent rapport sur la langue de travail publié par le greffier du Conseil privé comprend une forte recommandation à cet effet.

[*Français*]

Il importe de célébrer les victoires, mais je reconnais qu'il reste d'importants défis à relever à l'échelle nationale. Selon les récentes données linguistiques publiées par Statistique Canada, l'augmentation du taux de bilinguisme dans presque chaque province et territoire est un bon signe. Toutefois, les projections de Statistique Canada montrent que d'ici 2036 la proportion de francophones au pays ne cessera de diminuer.

Quant à la situation des communautés anglophones du Québec, elle est bien différente. Malgré une stabilité relative sur le plan linguistique, ces communautés font face à d'importants défis sociaux et économiques. En somme, ces projections mettent à l'avant-plan l'importance des efforts actuels pour faire des communautés de langues officielles en situation minoritaire de tout le pays des sociétés d'accueil pour les immigrants.

Je vous remercie de votre attention et je suis prête à répondre à vos questions.

The Chair: Thank you, Commissioner. I would like to note that Senator Maltais has just joined us.

Senator Poirier: Welcome, everyone. You have performed the duties of Interim Commissioner of Official Languages for nearly a year now. Before going any further, I would like to congratulate you and recognize your outstanding work.

My question concerns the appointment of the commissioner. Do you think a maximum vacancy period should be set for this position to prevent a repetition of the present situation?

Ms. Saikaley: Do you mean as part of the modernization of the act?

Senator Poirier: No. Should we examine the present situation and set a deadline for filling the position of Commissioner of Official Languages to prevent it from remaining vacant for too long?

Ms. Saikaley: The Official Languages Act already provides for an interim commissioner position for a period of six months. The act already contains a provision in this regard. It is difficult to answer that question.

Thank you for your kind words at the start of your remarks. I very much appreciate them.

There is a Commissioner of Official Languages. The fact that I occupy that position on an interim basis may perhaps prevent me from having a long-term vision, but I can assure you I have assumed all the duties of the position. In appointing someone to this position, the Governor-in-Council has discharged its responsibility to ensure there is no vacancy. There has always been a Commissioner of Official Languages, but the question as to whether a time limit should be prescribed in the act so the period of vacancy is not extended is something that Parliament could consider as part of the modernization of the act. The act already contains a provision for an interim position.

Senator Poirier: You received 476 complaints in 2013-14 and 1,018 last year. The number of complaints filed during that period is striking. You do not state in the annual report which institutions were concerned by those complaints, but you do talk about their origin. Can you tell us what departments and institutions are the subject of complaints?

Ms. Saikaley: Yes, I can. The five institutions that received the most complaints last year are Air Canada with 101, the Canada Border Services Agency with 85, Public Services and Procurement Canada with 73, Correctional Service Canada with 59 and the Privy Council Office also with 59. As you will remember, those complaints were received following remarks the Prime Minister made in Sherbrooke and Ontario, responding in French to a question asked in English in Sherbrooke and vice

La présidente : Je vous remercie, madame la commissaire. J'aimerais souligner la présence du sénateur Maltais, qui vient de se joindre à nous.

La sénatrice Poirier : Bienvenue à vous tous. Depuis presque un an, vous exercez les fonctions de commissaire aux langues officielles par intérim. Avant d'aller plus loin, j'aimerais vous féliciter et souligner votre travail exceptionnel.

Ma question concerne la nomination du commissaire. Selon vous, afin d'éviter que la situation actuelle se répète, devrions-nous fixer un délai de vacance maximum pour ce poste?

Mme Saikaley : Voulez-vous dire dans le cadre de la modernisation de la loi?

La sénatrice Poirier : Non. Pour éviter que le poste de commissaire aux langues officielles reste vacant trop longtemps, devrions-nous examiner la situation actuelle et imposer un délai maximum afin de pourvoir le poste?

Mme Saikaley : La Loi sur les langues officielles prévoit déjà un poste de commissaire par intérim pour une période de six mois. Il y a déjà une disposition dans la loi à ce chapitre. Il est difficile de répondre à la question.

Je vous remercie de vos bons commentaires au début de votre intervention. Je l'apprécie énormément.

Il y a un commissaire aux langues officielles. Le fait que j'occupe ce poste par intérim m'empêche peut-être d'avoir une vision à long terme, mais je peux vous assurer que j'ai assumé toutes les fonctions du poste. En nommant quelqu'un à ce poste, le gouverneur en conseil a pris ses responsabilités pour s'assurer qu'il n'y ait pas de vacance. Il y a toujours eu un commissaire aux langues officielles, mais à savoir si des délais devraient être prescrits dans la loi pour que la période ne soit pas prolongée, le Parlement pourrait se pencher sur cette question dans le cadre d'une modernisation de la loi. À l'heure actuelle, une disposition existe déjà dans la loi afin de prévoir un poste par intérim.

La sénatrice Poirier : En 2013-2014, vous avez reçu 476 plaintes et, l'an dernier, 1 018. Le nombre de plaintes déposées durant cette période est frappant. Dans le rapport annuel, vous n'indiquez pas quelles institutions sont visées par ces plaintes, mais vous parlez de l'origine des plaintes. Pouvez-vous nous dire quelles institutions et quels ministères ont fait l'objet de plaintes?

Mme Saikaley : Oui, c'est possible. Au cours de la dernière année, les cinq institutions qui ont reçu le plus de plaintes sont Air Canada, avec 101 plaintes, l'Agence des services frontaliers du Canada, avec 85 plaintes, Services publics et Approvisionnement Canada, avec 73 plaintes, Service correctionnel Canada, avec 59 plaintes, et le Bureau du Conseil privé, aussi avec 59 plaintes. Vous vous souviendrez qu'il s'agissait de plaintes reçues à la suite des interventions du

versa in Ontario. Those are the five institutions that received the most complaints last year.

Senator Poirier: Do you think the commissioner should have more tools to implement the Official Languages Act fully?

Ms. Saikaley: That is an important question. In analyzing the modernization of the act, we will focus on that question, as many of your witnesses have done.

However, the commissioner currently has a broad range of tools. In the past few years, Mr. Fraser exercised powers that had rarely been used, tabling the report to Parliament in the Air Canada case, for example. The commissioner has remedial powers but also great power to influence. For the vast majority of federal institutions, those powers are broad enough and well used. If Parliament wished to give the commissioner more power, he or she would use it well, strategically, as the commissioner does with all the right tools. This is a tool that would be added to the commissioner's current tools. It is for Parliament to decide whether the commissioner should have more power. Other agents of Parliament have additional powers that the Commissioner of Official Languages does not have.

We will also be conducting consultations as part of our study on the modernization of the act. We will listen to the public and determine whether this is something we should recommend.

Senator Poirier: Thank you.

Senator Cormier: Thank you, and I congratulate you on all the work done last year. I was very interested to read your 2016-17 report, and that encouraged me to read the previous reports.

In the study we are conducting on modernizing the Official Languages Act, we have certain questions. I would like to ask you a question on Part IV of the act concerning communications with and services to the public. On page 9 of your report, you discuss the modernization of the Official Languages (Communications with and Services to the Public) Regulations. You mentioned that the Treasury Board and the Heritage Department have announced the government's decision to review the Official Languages Regulations, particularly those pertaining to communications with and services to the public. In the report, you state the following:

premier ministre à Sherbrooke et en Ontario, où il avait répondu en français à une question posée en anglais, et le contraire en Ontario. Ce sont les cinq institutions qui ont reçu le plus de plaintes l'année dernière.

La sénatrice Poirier : Selon vous, le commissaire devrait-il disposer de plus d'outils afin que la Loi sur les langues officielles soit pleinement appliquée?

Mme Saikaley : C'est une question importante. Dans le cadre de notre analyse sur la modernisation de la loi, nous nous pencherons sur cette question, comme plusieurs de vos témoins l'ont fait.

Actuellement, le commissaire dispose tout de même d'un bon éventail d'outils. Au cours des dernières années, M. Fraser a exercé des pouvoirs qui avaient été rarement utilisés, comme le dépôt du rapport au Parlement dans le cas d'Air Canada. Il a des pouvoirs de recours, mais il a aussi un grand pouvoir d'influence. Pour la grande majorité des institutions fédérales, ces pouvoirs sont assez larges et bien utilisés. Si le Parlement voulait donner plus de pouvoir au commissaire, il en ferait un bon usage, c'est-à-dire un usage stratégique, comme avec tous les bons outils. C'est un outil qui s'ajouterait aux pouvoirs actuels du commissaire. C'est au Parlement de décider si le commissaire devrait avoir plus de pouvoir. D'autres agents du Parlement ont des pouvoirs additionnels que le commissaire aux langues officielles n'a pas.

Dans le cadre de notre étude sur la modernisation de la loi, nous mènerons aussi des consultations. Nous serons à l'écoute de la population et nous déterminerons s'il s'agit d'un élément que nous devrions recommander.

La sénatrice Poirier : Merci.

Le sénateur Cormier : Je vous remercie, et je vous félicite pour tout le travail accompli lors de la dernière année. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre rapport de 2016-2017, et cela m'a incité à lire les rapports précédents.

Dans le contexte de l'étude que l'on mène sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles, on a certaines questions. J'aimerais vous poser une question sur la partie IV de la loi en ce qui concerne les communications avec le public et la prestation de services. À la page 9 de votre rapport, vous parlez de la modernisation du Règlement sur les langues officielles, soit les communications avec le public et la prestation des services. Vous mentionnez que le Conseil du Trésor et le ministère du Patrimoine ont annoncé la décision du gouvernement d'entreprendre la révision du Règlement sur les langues officielles, notamment le volet des communications avec le public et de la prestation des services. Dans le rapport, vous indiquez ceci :

Limiting the review to the criteria for defining "significant demand" and "nature of the office" and to the language obligations of airport authorities and railways would be missing an opportunity to truly modernize the *Regulations*.

Une révision qui se limiterait à revoir les critères pour définir la demande importante ou la vocation du bureau et à confirmer les obligations linguistiques des autorités aéroportuaires et des gares serait une occasion manquée de véritablement moderniser le *Règlement*.

You say that changes should be guided by five principles: increase access to equal quality services; seek to achieve substantive equality; consider the remedial nature of language rights; include incentives; and, lastly, adopt a clear and simplified regulatory approach. We often hear about issues related to the definitions associated with these regulations, such as the definition of the term "office." Can you provide us with more details on your thinking about how the necessity of clearly defining the factors ties in with the necessity to take into account the principles you referred to?

Vous énoncez cinq principes dont il faudrait tenir compte : favoriser une plus grande accessibilité à des services de qualité; viser l'atteinte de l'égalité réelle; prendre en compte le caractère réparateur des droits linguistiques; mettre de l'avant des mesures d'incitation; et, enfin, adopter une approche réglementaire claire et simplifiée. On entend souvent parler des enjeux liés aux définitions associées à cette réglementation, comme la définition du terme « bureau ». Pouvez-vous nous donner plus de détails quant à votre réflexion sur la nécessité de bien définir les éléments par rapport à la nécessité de tenir compte des principes que vous énoncez?

Ms. Saikaley: The principles we have established apply to all the factors that are important, based on what we have observed of the current implementation of the regulations. With the years of experience we have acquired in the implementation of the act and regulations, we are able to determine where the challenges lie.

Mme Saikaley : Les principes que nous avons établis touchent tous les éléments qui sont importants, selon ce que nous avons pu constater de l'application du règlement à l'heure actuelle. Grâce aux années d'expérience que nous avons acquises en ce qui a trait à l'application de la loi et du règlement, nous sommes en mesure de déterminer où il y a des défis.

With respect to the application of numerical criteria, it is not because a community does not have a certain number or percentage of people that it has no vitality. Consequently, the approach should be based instead on the needs of those communities and meet certain tests or indicators of vitality that are not simply quantitative but also qualitative. A community may be small but exhibit features that demonstrate its vitality, such as a school, a community centre and services organized by the community. So we are saying that, if there is a degree of vitality, there should possibly be services.

S'agissant de l'application des critères numériques, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas un certain pourcentage ou un certain nombre de personnes dans une communauté qu'il n'y a pas de vitalité. Donc, il devrait plutôt y avoir une approche fondée sur les besoins de ces communautés et qui répond à certains critères ou à certains indicateurs de vitalité qui ne sont pas simplement quantitatifs, mais aussi qualitatifs. Une communauté peut être petite, mais avoir des éléments qui illustrent sa vitalité, comme une école, un centre communautaire et des services organisés par la communauté. Or, on dit que s'il y a une vitalité, il devrait possiblement y avoir des services.

Implementing the regulations is a complicated process, and some federal institutions thus have obligations that others do not. Some offices are designated within a single region, and others are not. It is therefore complicated for communities to receive services and even to know to which services they are entitled.

Le règlement est très compliqué à appliquer, ce qui fait que certaines institutions fédérales ont des obligations et que d'autres n'en ont pas. Il y a des bureaux qui sont désignés à l'intérieur d'une même région et d'autres qui ne le sont pas. Il est donc compliqué pour les communautés de recevoir les services et même de savoir à quels services elles ont droit.

There are also unusual situations. Some communities with small numbers of inhabitants receive services as a result of higher minority percentages, whereas another, more populous community will not receive services due to its lower percentage. We would prefer a much more qualitative assessment of indicators instead of relying on figures or mathematical calculations.

Il y a aussi des aberrations. Ainsi, certaines communautés qui ne comptent pas un grand nombre de personnes recevront des services en raison du pourcentage plus élevé qu'elles obtiennent, alors qu'une autre communauté, où on retrouve un plus grand nombre de gens, ne recevra pas de services en raison de son pourcentage moins élevé. On préférerait une approche beaucoup plus qualitative des indicateurs au lieu de s'en tenir à des chiffres ou à des calculs mathématiques.

Services must also be adapted to the different needs of the communities. Not all communities have the same needs. Consequently, we seek more flexible regulations that meet the communities' needs on a substantively equal basis or that

Il faut aussi que les services soient adaptés aux différents besoins des communautés. Les communautés n'ont pas toutes les mêmes besoins. Alors, nous demandons un règlement plus souple qui répond aux besoins des communautés en termes

provide for measures better suited to their needs. We are in a position to review the implementation of the regulations in a more modern manner better suited to the needs of the communities, and that is how we view this great opportunity. We maintain it would be a missed opportunity not to do the work in an expanded way.

Senator Cormier: Would the qualitative approach have an influence on the definition given to "significant demand"? Does it have an impact on the definition of those terms?

Ms. Saikaley: The Treasury Board must consider that question. We are not saying there should be no quantitative factors. Instead we are saying that those factors should count and that, perhaps where standards do not apply, we should consider other indicators and not merely rely on quantitative tests.

Communities change. Mary is reminding me of Part VII of the act, which concerns the obligations of the federal institutions to take positive measures to develop the communities and enhance their vitality.

The act must be viewed as a whole. We are considering the implementation of the regulations based solely on Part IV, but what about the other parts of the act? Part VII provides that the federal institutions have an obligation to go so far as to take positive measures to enhance the vitality of the communities. I believe we must look at the act as a whole and apply it generously. I think that is what we are aiming for.

Senator Cormier: You address Part VII on pages 10 and 11 of the report, and you emphasize that the digital age is an opportunity to find innovative ways to provide Canadian content that is both reflective and within the reach of official language communities. We know you have received two complaints about the agreement reached with Netflix, and we thank you for examining that matter.

What are the main challenges involved in the implementation of section 41 of the Official Languages Act, and what are your thoughts on the place digital technology should occupy and the way it should be included in the modernization of the act?

Ms. Saikaley: That is a very important point that we have raised too. New technologies inevitably make enormous changes to the way services are provided. We now have far more online services. We have social media, which we previously did not have, we have the Internet and so on. The act must be adapted to those new realities. New technologies afford numerous

d'égalité réelle ou lorsqu'il s'agit de tenir compte de mesures mieux adaptées aux besoins. Nous avons la possibilité de revoir l'application du règlement d'une façon plus moderne, mieux adaptée aux besoins des communautés, et c'est dans ce sens que nous voyons une belle occasion. Nous affirmons qu'il s'agirait d'une occasion manquée que de ne pas faire le travail de façon étendue.

Le sénateur Cormier : Est-ce que l'approche qualitative aurait une influence sur la définition qu'on donne à la « demande importante »? Est-ce que cela a un impact sur la définition de ces termes?

Mme Saikaley : Le Conseil du Trésor doit se pencher sur cette question. On ne dit pas qu'il ne devrait pas y avoir de facteurs quantitatifs. On dit plutôt qu'il devrait y avoir ces facteurs et, peut-être là où les normes ne s'appliquent pas, il faudrait envisager d'autres indicateurs et ne pas seulement s'en tenir à ces critères quantitatifs.

Les communautés changent. Mary me rappelle la partie VII de la loi qui concerne les obligations des institutions fédérales à prendre des mesures positives pour développer les communautés et s'assurer de leur épanouissement.

La loi doit être vue dans son ensemble. On regarde l'application du Règlement en fonction de la partie IV seulement, mais qu'en est-il des autres parties de la loi? La partie VII indique que les institutions fédérales ont des obligations selon lesquelles elles doivent aller jusqu'à prendre des mesures positives pour favoriser l'épanouissement des communautés. Je crois qu'il faut également regarder la loi dans son ensemble et l'appliquer de façon généreuse. Je crois que c'est ce qu'on vise.

Le sénateur Cormier : Vous abordez la partie VII dans le rapport, aux pages 10 et 11, et vous insistez sur le fait que l'ère numérique pourrait offrir des possibilités inédites pour le contenu canadien, de sorte que la loi soit non seulement plus accessible aux communautés de langue officielle, mais qu'elle soit aussi à leur image. Nous savons que vous avez reçu deux plaintes à l'égard de l'entente conclue avec Netflix, et nous vous remercions d'examiner cette question.

Quels sont les principaux défis liés à la mise en oeuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles, et quelle est votre réflexion sur la place que pourrait occuper le numérique et sur la manière dont il devrait être inclus dans une modernisation de la loi?

Mme Saikaley : C'est un élément très important que nous avons soulevé, nous aussi. C'est inévitable, il y a de nouvelles technologies qui changent énormément la façon dont les services sont donnés. Maintenant, on a beaucoup plus de services en ligne. On a des médias sociaux qu'on n'avait pas avant, on a Internet, et cetera. Il faut que la loi s'adapte à ces nouvelles réalités. Les nouvelles technologies offrent de nombreuses

opportunities, but we have to see how the official languages can continue to be respected in the use of those new technologies.

You mentioned section 41 and positive measures. Ultimately, the objective of everything that is done with regard to the act should be to improve the offer of service and to enhance the vitality of the communities. So much the better if we can use technology to provide better services and better support to the communities. Last year, we conducted a survey of the minority press and the impact that the digital shift may have on the newspapers of official language minority communities.

We cannot stop progress or developments, but we must ensure that the communities are supported in making this digital shift and provide them with the tools and support they need to do so. Yes, new technologies afford opportunities, but we must ensure that rights continue to be respected.

Senator Mégie: Thanks to the witnesses for their presentation.

On page 6 of your presentation, you say that "the proportion of French-speaking Canadians will steadily decrease between now and 2036," and then you say, "The dynamics of Quebec's English-speaking minority communities, meanwhile, are quite different." To my mind, this means that those communities are growing. Lastly, you say, "Despite relative stability in terms of language, these communities are facing significant social and economic challenges."

Generally speaking, I agree that anglophones say they feel aggrieved and have trouble finding jobs because they only speak English. When you talk to francophones, they also say they cannot find jobs because they are not bilingual. What is the actual situation, and what are the social challenges for anglophones? I spend less time with them and therefore am not aware of their situation.

Ms. Saikaley: The anglophone minority communities facing challenges in Quebec are mainly in the most remote regions. We are not necessarily talking about places such as Montreal, where anglophones do not have trouble finding jobs. However, when you move away from the major centres to the small communities in regions such as Gaspésie, Abitibi-Témiscamingue and the Côte-Nord, they are really in the minority and generally more socioeconomically vulnerable.

We say in the report that Quebec currently has five of the eight most vulnerable communities in Canada. We are talking about regions such as the Côte-Nord, Estrie, Gaspé, the Magdalen Islands and Abitibi-Témiscamingue. These are anglophones who live in majority francophone communities and have trouble

opportunités, mais il faut voir comment les langues officielles peuvent continuer à être bien respectées avec l'utilisation de ces nouvelles technologies.

Donc, vous parlez de l'article 41 et des mesures positives. Dans le fond, tout ce qui est fait par rapport la loi devrait avoir pour objectif de bonifier l'offre de services et de favoriser l'épanouissement des communautés. Tant mieux si on peut utiliser les technologies pour donner de meilleurs services et pour mieux appuyer les communautés. Au cours de la dernière année, nous avons fait une enquête sur la presse minoritaire et sur l'impact que la transition vers le numérique peut avoir sur les journaux des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

On ne peut pas arrêter le progrès ni l'évolution, mais il faut s'assurer que les communautés soient appuyées dans ce virage numérique et leur donner les outils et l'appui dont elles ont besoin pour le faire. Oui, il y a des occasions avec les nouvelles technologies, mais il faut s'assurer que les droits continuent d'être respectés.

La sénatrice Mégie : Je remercie nos témoins de leur exposé.

À la page 6 de votre exposé, vous dites que « d'ici 2036 la proportion de francophones au pays ne cessera de diminuer » et vous continuez en disant que, « quant à la situation des communautés anglophones du Québec, elle est bien différente ». Dans ma tête, ceci veut dire que ces communautés grandissent. Enfin, vous dites que, « malgré une stabilité relative sur le plan linguistique, ces communautés font face à d'importants défis sociaux et économiques ».

En général, j'entends que les anglophones se disent lésés et qu'ils ont de la difficulté à trouver un emploi parce qu'ils ne parlent qu'en anglais. Lorsqu'on s'adresse aux francophones, ils disent également que, parce qu'ils ne sont pas bilingues, ils ne peuvent pas se trouver d'emploi. Quelle est la réalité et quels sont les défis sociaux pour les anglophones? Je les fréquente moins, donc je suis moins au courant de leur situation.

Mme Saikaley : Les communautés anglophones du Québec en situation minoritaire qui font face à des défis se retrouvent principalement dans les régions plus éloignées. On ne parle pas nécessairement d'endroits comme Montréal, où les anglophones n'ont pas de difficulté à trouver du travail. Par contre, lorsqu'on s'éloigne des grands centres, dans les petites communautés des régions comme la Gaspésie, l'Abitibi-Témiscamingue ou la Côte-Nord, ils sont réellement en situation minoritaire et ils sont normalement plus vulnérables du point de vue socioéconomique.

On mentionne dans le rapport que cinq des huit communautés de langue officielle les plus vulnérables au Canada sont situées dans les régions du Québec. On parle de régions comme la Côte-Nord, l'Estrie, Gaspé, les Îles-de-la-Madeleine et l'Abitibi-Témiscamingue. Ce sont des anglophones qui vivent dans des

obtaining services and finding jobs because they are socioeconomically disadvantaged. That is what we are talking about. This is the situation we try to explain in the report.

Senator Gagné: I too would like to congratulate you on your excellent work as interim commissioner.

In your report, you indicate the changes that have occurred in the number of admissible complaints over the past 10 years. You note a significant increase in complaints concerning service to the public, and thus Part IV. In your 2017-18 Departmental Plan, you state that modernization of the Official Languages Regulations is a priority. We know that review is under way.

I would like to know what kind of cooperation you have with the Treasury Board Secretariat when it is in the process of consulting. I will ask this first question and then will have others.

Ms. Saikaley: Thank you for your question. We hold regular meetings with the Treasury Board team concerning the regulations. We have a working group in which we can exchange views. We have shared the principles contained in our annual report with the Treasury Board. The meetings continue. We have also presented those principles to the advisory committee that Minister Brison established. We thought it was important to share our principles with that group.

The discussions continue, and we are waiting to see what the next steps will be for the Treasury Board. However, I can tell you that we are expressing all our concerns about the regulatory review, our expectations and what we believe should be done to produce modernized regulations that meet the communities' expectations.

Senator Gagné: Do you feel that the Treasury Board Secretariat's priorities in the regulatory review coincide with yours?

Ms. Saikaley: As I have previously said, to date, they seem to be hearing us, but I do not know whether they are listening. We are trying to influence the discussions as much as we can. The commissioner has an influential role in this process. We can make recommendations and present our views. However, what we would like to see is the direction they intend to take and the various scenarios they will develop leading up to new regulations. What interests us are the results that are achieved for the communities.

collectivités majoritairement francophones et qui ont de la difficulté à obtenir des services ou à trouver un emploi, car ils sont défavorisés du point de vue socioéconomique. C'est ce dont on parle. C'est cette réalité qu'on tente d'expliquer dans le rapport.

La sénatrice Gagné : J'aimerais à mon tour vous féliciter pour votre excellent travail à titre de commissaire par intérim.

Dans votre rapport, vous avez signalé l'évolution du nombre de plaintes recevables, et ce, depuis 10 ans. On note, pour ce qui est des services au public, donc de la partie IV, une importante augmentation des plaintes. Dans votre Plan ministériel de 2017-2018, vous avez indiqué que la modernisation du Règlement sur les langues officielles est une priorité. On sait que cette révision est en cours.

J'aimerais savoir quel genre de collaboration vous avez avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, alors qu'il est en consultation. Je poserai cette première question, et j'en aurai d'autres par la suite.

Mme Saikaley : Merci de votre question. Nous tenons des rencontres régulièrement avec l'équipe du Conseil du Trésor au sujet du règlement. Nous avons un groupe de travail qui nous permet aussi d'échanger nos points de vue. Nous avons partagé les principes contenus dans notre rapport annuel avec le Conseil du Trésor. Les rencontres se poursuivent. Nous avons aussi présenté ces principes au comité consultatif que le ministre Brison a mis sur pied. Nous estimions qu'il était important de partager nos principes avec ce groupe.

Les discussions se poursuivent. Nous attendons de voir quelles seront les prochaines étapes pour le Conseil du Trésor. Toutefois, je puis vous dire que nous exprimons toutes nos préoccupations en ce qui a trait à la révision du règlement, nos attentes et ce que nous croyons qui devrait être fait pour donner lieu à un règlement modernisé qui répondra aux attentes des communautés.

La sénatrice Gagné : Est-ce que vous sentez que les priorités du Secrétariat du Conseil du Trésor, dans la révision du règlement, correspondent aux vôtres?

Mme Saikaley : Comme je l'ai déjà dit, jusqu'à maintenant, il semble qu'ils nous entendent, mais je ne sais pas s'ils nous écoutent. Nous tentons d'influencer les discussions au maximum. Le commissaire, dans ce processus, a un rôle d'influence. Nous pouvons faire des recommandations et présenter nos points de vue. Toutefois, ce que nous aimerions voir, c'est l'orientation qu'ils entendent prendre et les différents scénarios qu'ils élaboreront pour mener à un nouveau règlement. Ce qui nous intéresse, ce sont les résultats qui seront obtenus pour les communautés.

I believe that is where we stand. We need more information to determine what direction they are taking. For the moment, we do not have enough content on which to state a position, apart from the fact that we have shared our views and principles. That is where matters stand for the moment.

Senator Gagné: I have a final question about the wording of Part IV. Do you think that wording allows for the development of regulations that take the vitality of the communities as their starting point, or should the act be amended instead?

Ms. Saikaley: That will be part of our analysis. We are examining various elements that will affect Part IV. It is a little early for me to offer an opinion on that question. As I mentioned, our objective is to develop a position by fall 2018. However, we will have to examine every part of the act and determine how each could be improved so we can arrive at a better interpretation. Once again, as I said earlier, the aim is more to come up with an updated and improved act.

Senator Maltais: How long can your term be extended under the act? Is it six months, one year, or two years? Is there a time limit or deadline?

Ms. Saikaley: No, there is no limit as far as I know. One of the provisions of the act states that a commissioner may be appointed in the interim for a period of six months and that that period may be renewable.

Senator Maltais: In your brief, you talk about Quebec's anglophones. I noted that you advanced the same proposal as Mr. Fraser, with which I entirely disagree. In my opinion, Mr. Fraser did a good job on minority languages in Quebec, particularly for anglophones, and I told him so. I repeat to you that I do not want to see those kinds of things in your reports any more because they are not true.

You do not know the Côte-Nord, madam. I was born there. I was a representative there for a very long time. What you say in your report does not apply to the Côte-Nord. It is the only place in Canada with a school board that, under Bill 41, is 100 per cent financed by the Government of Quebec. There is no school tax, whereas there is one in my riding. Find me another place in Canada that is in the same situation.

If you are in Saint-Augustin, it is easier to go to the hospital in Newfoundland. You have to travel 21 kilometers, whereas you are 2,200 km from Montreal, and the airline ticket will cost you $1,300, whereas it costs $65 there. That is the way Canada is, and we can do nothing about it.

Je crois que c'est là où on en est. Il faudrait avoir plus d'information pour savoir dans quelle direction ils se dirigent. En ce moment, nous n'avons pas de contenu sur lequel nous prononcer, à part le fait d'avoir partagé nos points de vue et nos principes. Les choses s'arrêtent là pour l'instant.

La sénatrice Gagné : J'ai une dernière question quant au libellé de la partie IV. Croyez-vous que ce libellé permette l'élaboration d'un règlement qui prendra la vitalité des communautés comme point de départ, ou faudrait-il plutôt modifier la loi?

Mme Saikaley : Cela fera partie de notre analyse. Nous nous pencherons sur divers éléments qui toucheront la partie IV. Il est un peu tôt pour que je puisse me prononcer sur cette question. Comme je le mentionnais, notre objectif est de développer une position d'ici l'automne 2018. Toutefois, nous devrons examiner chaque partie de la loi et voir de quelle façon elle pourrait être améliorée afin d'en arriver à une meilleure interprétation. Encore une fois, comme je le disais plus tôt, le but est davantage d'obtenir une loi bonifiée et actualisée.

Le sénateur Maltais : La loi prévoit-elle pendant combien de temps votre mandat peut être reconduit? Est-ce six mois, un an ou deux ans? Y a-t-il une date limite ou une date d'échéance?

Mme Saikaley : Non, à ma connaissance, il n'y a pas de date. L'une des dispositions de la loi indique qu'un commissaire peut être nommé par intérim pour une période de six mois et que cette période peut être renouvelable.

Le sénateur Maltais : Dans votre mémoire, vous avez parlé des anglophones du Québec. J'ai remarqué que vous avancez la même proposition que M. Fraser et avec laquelle je suis totalement en désaccord. À mon avis, M. Fraser n'a pas fait un bon travail pour ce qui est des langues minoritaires au Québec, en particulier pour les anglophones — et je le lui ai dit. Je vous répète que je ne veux plus voir de telles choses dans vos rapports, parce que ce n'est pas la vérité.

Vous ne connaissez pas la Côte-Nord, madame. J'y suis né. J'ai été député pendant très longtemps. Ce que vous dites dans votre rapport ne s'applique pas à la Côte-Nord. C'est le seul endroit au Canada où il y a une commission scolaire qui, selon la loi 41, est financée à 100 p. 100 par le gouvernement du Québec. Il n'y a pas de taxe scolaire, alors que chez moi, il y en a. Trouvez-moi un autre endroit au Canada où la situation est la même.

Si vous êtes à Saint-Augustin, il est plus facile de se rendre à l'hôpital à Terre-Neuve. Vous avez 21 kilomètres à parcourir, alors que vous êtes à 2 200 kilomètres de Montréal, et le billet d'avion vous coûtera 1 300 $, alors que là-bas, il coûte 65 $. Le territoire du Canada est ainsi fait et on n'y peut rien.

The situation in the Eastern Townships makes me laugh. In Sherbrooke, they have their own university; there is Sir George Williams University. In Lennoxville, they have the CEGEP, primary school, secondary school and the university.

We went to Prince Edward Island. Évangéline school looks like a cabin compared to what you find in Lennoxville. It is a disgrace, but you do not mention it. You have not been there. I am not criticizing you for not travelling across Canada in six months. However, do not endorse Mr. Fraser's inappropriate actions. He did some good things. He and I are great friends; we have known each other for 40 years. However, he has done some bad things, as I have.

In Montreal, as Senator Mégie told you, that is not a problem. I had a report prepared on Quebec City. Do you know how many anglophones are left in Quebec City, out of one million inhabitants? Statistics Canada does not talk about it and is not aware of it. In any case, when Statistics Canada provides figures on Quebec, it is a monumental joke, and you know it. There are no more anglophones. They represent 0.5 per cent of the population. They stayed. They decided to live in French. They have their little anglophone community. They have their little journal, the *Mercury*, but they decided to live in French because the majority language in Quebec is French.

I disagree when you say that anglophones are mistreated in Quebec. They have their anglophone universities, hospitals, CEGEPs and school boards, all free of charge unlike the others.

I cannot take it any more and I will not take it. I am going to send you to Prince Edward Island, Newfoundland, New Brunswick and Vancouver, and you will see that it is not the same there.

For example, there are Aboriginal communities on the Côte-Nord. Some speak neither English nor French. Are you aware of that?

Ms. Saikaley: Yes.

Senator Maltais: I hope so. What are you doing about those communities? Nothing. You have never gone to see them? Quebec is required to teach them their mother tongue. It is not easy. If Vancouver has trouble finding francophone teachers, you can imagine how difficult it is to find some who knows Attikamek.

Do not say things you are not sure of. It makes people angry. If this report were read in Quebec City, you would be pelted with all the tomatoes left on Île d'Orléans because it is not true. I do not accept it. I am not criticizing your work since you relied on what Mr. Fraser said. I am sure you did not have the time to go across Canada in six months.

La situation dans les Cantons de l'Est me fait rire. À Sherbrooke, ils ont leur propre université, il y a l'Université Sir George Williams. À Lennoxville, ils ont le cégep, l'école primaire, l'école secondaire et l'université.

Nous sommes allés à l'Île-du-Prince-Édouard. L'école Évangéline a l'air d'une cabane si on la compare à ce qu'on retrouve à Lennoxville. C'est une honte! Or, vous n'en parlez pas. Vous n'y êtes pas allée. Je ne vous reproche pas de ne pas avoir fait le tour du Canada en six mois. Toutefois, n'endossez pas les mauvais agissements de M. Fraser. Il a fait de bonnes choses. Lui et moi sommes de grands amis, nous nous connaissons depuis 40 ans. Toutefois, il a aussi fait de mauvaises choses, tout comme moi.

À Montréal, comme la sénatrice Mégie vous l'a dit, le problème n'existe pas. J'ai fait préparer un rapport sur la ville de Québec. Savez-vous combien il reste d'anglophones à Québec, sur 1 million de personnes? Statistique Canada n'en parle pas et n'est pas au courant. De toute façon, lorsque Statistique Canada donne des chiffres sur le Québec, c'est une farce monumentale et vous le savez fort bien. Il ne reste plus d'anglophones. Il en reste 0,5 p. 100 de la population. Ils ne sont pas partis. Ils ont décidé de vivre en français. Ils ont leur petite communauté anglophone. Ils ont leur petit journal, le *Mercury*, mais ils ont décidé de vivre en français, car la langue majoritaire au Québec est le français.

Je ne suis pas d'accord quand vous dites que les anglophones sont mal traités au Québec. Ils ont leurs universités, leurs hôpitaux, leurs cégeps, leurs commissions scolaires anglophones gratuitement, contrairement aux autres.

Je n'en peux plus et je ne le prends pas. Je vais vous envoyer à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et à Vancouver, et vous verrez que ce n'est pas pareil.

À titre d'exemple, sur la Côte-Nord, on trouve des communautés autochtones. Certaines ne parlent ni l'anglais ni le français. Vous êtes au courant?

Mme Saikaley : Oui.

Le sénateur Maltais : J'espère bien. Que faites-vous de ces communautés? Rien. Vous n'êtes jamais allés les voir? Le Québec est obligé de leur enseigner leur langue maternelle. Ce n'est pas facile. Si Vancouver a de la difficulté à trouver des enseignants francophones, vous pouvez imaginer à quel point il est difficile d'en trouver quelques-uns qui connaissent l'attikamek.

Ne dites pas des choses dont vous n'êtes pas certaine. Cela fâche les gens. Si ce rapport était lu dans la ville de Québec, vous recevriez les tomates qu'il reste à l'île d'Orléans, parce que ce n'est pas vrai. Je ne le prends pas. Je ne dénigre pas votre travail, puisque vous vous êtes appuyée sur ce que M. Fraser a

My last question concerns accountability. Scott Brison, President of the Treasury Board, came and met with us some time ago in the first year of his term, I believe. He told us he would strike an accountability committee. For the moment, we do not know whether there is a shortage of money or where the money goes. That is the problem. The minister himself does not know. He signs checks, but he does not know. There is no way to be accountable. The provinces are not required to be accountable to him. Are they building bridges or schools? Are they expanding airports? That is definitely not the case in British Columbia. What are the provinces doing with that funding? We do not know. We do not know where the funding that Canadian Heritage invests in education goes? Before we say we are short of funding, I would really like to know where it goes. Do you know?

Ms. Saikaley: As you say, these are transfers to the provinces, and I have no mandate to check what goes on in the provinces. We previously did an accountability audit, and that was the issue. Our mandate gives us some leeway, but not to the point where we can conduct investigations with the provinces. As you say, this is a challenge, and you are not the first person to raise this issue.

Senator Moncion: Good evening. Thank you for the information you have provided us. My question concerns training.

You say in your document that training is one of the five themes you are developing to address language of work concerns. One of the recommendations you make is that we end the bilingualism bonus and invest the money in language training. Why put an end to the bonus?

What are your impressions of the courses offered, for example, to people who do not know the language, who must learn it and who do so in the workplace? I found that question interesting because it may have frustrated a lot of people.

Ms. Saikaley: You are probably referring to the Mendelsohn-Borbey report on language of work. That is not one of our recommendations.

Senator Moncion: I would nevertheless like to know your opinion on the idea of ending the bilingualism bonus.

Ms. Saikaley: The bilingualism bonus is provided for under the collective agreements and must be negotiated between the employer and the National Joint Council, the employee representative. I know that recommendation got reactions from a lot of people. My predecessor has previously offered his view on

dit. Je suis certain que vous n'avez pas eu le temps de parcourir le Canada en six mois.

Ma dernière question a trait à la reddition de comptes. Scott Brison, président du Conseil du Trésor, est venu nous rencontrer il y a quelque temps, durant la première année de son mandat, je crois. Il nous a dit qu'il mettrait sur pied un comité sur la reddition de comptes. Pour le moment, on ne sait pas s'il manque de l'argent et on ne sait pas où va l'argent. Voilà le problème. Le ministre lui-même ne le sait pas. Il signe les chèques, mais il ne le sait pas. Il n'y a aucune façon de rendre des comptes. Les provinces ne sont pas obligées de lui rendre des comptes. Construisent-elles des ponts ou des écoles? Font-elles l'agrandissement des aéroports? Ce n'est certainement pas le cas en Colombie-Britannique. Que font les provinces avec ces fonds? On ne le sait pas. On ne sait pas où vont les fonds que Patrimoine canadien investit pour l'éducation. Avant de dire qu'on manque de fonds, j'aimerais bien savoir où ils vont. Le savez-vous?

Mme Saikaley : Comme vous le dites, il s'agit de transferts aux provinces et je n'ai pas le mandat de vérifier ce qui se passe dans les provinces. On a déjà fait une vérification sur la reddition de comptes, et c'était l'enjeu. Notre mandat nous donne une certaine latitude, mais pas au point de pouvoir faire des enquêtes auprès des provinces. Comme vous le dites, c'est un défi, et vous n'êtes pas le premier à soulever cette question.

La sénatrice Moncion : Bonjour. Je vous remercie de l'information que vous nous avez fournie. Ma question a trait à la formation.

Dans votre document, vous dites que la formation est l'un des cinq thèmes que vous développez concernant les préoccupations liées à la langue de travail. L'une des recommandations que vous faites est de mettre fin à la prime au bilinguisme et d'investir cet argent dans la formation linguistique. Pourquoi mettre fin à la prime?

Quelles sont vos impressions quant aux cours offerts, par exemple, aux gens qui ne connaissent pas la langue, qui doivent l'apprendre et qui le font en milieu de travail? J'ai trouvé cette question intéressante, parce qu'elle a peut-être frustré bon nombre de gens.

Mme Saikaley : Vous parlez probablement du rapport Mendelsohn-Borbey sur la langue de travail. Il ne s'agit pas de l'une de nos recommandations.

La sénatrice Moncion : Tout de même, j'aimerais connaître votre avis sur l'abolition de la prime au bilinguisme.

Mme Saikaley : La prime au bilinguisme fait partie des conventions collectives et elle doit être négociée entre l'employeur et le Comité national mixte, donc le représentant des employés. Je sais que cette recommandation a fait réagir beaucoup de personnes. Mon prédécesseur s'est déjà prononcé

the matter, saying that the most important thing is ultimately to know whether those funds are well invested and whether there are other options. That, in a way, is what the report states. It suggests training, but does the bilingualism bonus achieve its objectives? That is a question that should be examined. Is the answer simply to abolish the bilingualism bonus? Should the money thus recovered be reinvested in language training? Mr. Borbey and Mr. Mendelsohn recommended that. I believe the people concerned by the recommendation should examine it to determine whether that measure is somehow suitable.

As I said, it must be negotiated with the employee representatives because it is provided for under federal public servants' collective agreements.

Senator Moncion: Thank you for the information and your response. I think your recommendation is interesting because it is very broad, particularly where you talk about assessing the relevance of modernizing the act with a view to adopting a clear position in 2019.

You referred to certain aspects of other recommendations that you have made in previous reports. Tell me a little about what you anticipate in the modernization of the act, the relevance of modernizing the act and what you think of the project is currently under way in the federal government.

Ms. Saikaley: I have definitely had no indication or response to my recommendation. I did not propose a specific date for receiving a response either. In fact, I did not really request a response. However, I am convinced that the government must examine the recommendation.

Your committee is examining this question. Various community associations have begun to do so as well. A lot of people seem to be taking positions on the need to modernize the act. It is hard to anticipate what the present government will do with the recommendation. Is it waiting to see the results of your work, for example? You said you wanted to table a report in June 2019.

I unfortunately have no indication one way or another for the moment. It may be a little too soon to know what will happen. What is certain is that we have decided to take a position on the question, as have many other stakeholders, and we will see where that leads us. However, the fiftieth anniversary of the act is definitely an appropriate time to ask the government to rule on this question.

Senator McIntyre: Thank you for your presentation, Ms. Saikaley. Several of my questions have already been answered, but I would briefly like to discuss the commissioner position and the powers assigned to it. I personally think that the

sur cette question en disant que, dans le fond, le plus important est de savoir si ces fonds sont bien investis et s'il y a d'autres options. C'est un peu ce que le rapport indique. Il suggère de la formation, mais est-ce que la prime au bilinguisme atteint les objectifs? C'est une question qui mérite d'être examinée. Est-ce que la réponse est l'abolition de la prime au bilinguisme purement et simplement? Est-ce qu'on devrait réinvestir l'argent ainsi récupéré dans la formation linguistique? M. Borbey et M. Mendelsohn en ont fait une recommandation. Je crois que les gens à qui s'adresse la recommandation devraient l'examiner pour déterminer si cette mesure a une certaine pertinence.

Comme je l'ai dit, cela doit être négocié avec les représentants des employés, parce que cela fait partie des conventions collectives des fonctionnaires fédéraux.

La sénatrice Moncion : Je vous remercie de l'information et de votre réponse. Je trouve intéressante la recommandation que vous faites, parce qu'elle est très large, surtout lorsque vous parlez d'évaluer la pertinence de moderniser la loi dans l'optique d'adopter une position claire en 2019.

Vous avez fait référence à certains aspects d'autres recommandations que vous avez faites dans des rapports précédents. Parlez-moi un peu de ce que vous anticipez en ce qui a trait à la modernisation de la loi, à la pertinence de moderniser la loi, et de ce que vous pensez de ce projet, à l'heure actuelle, au sein du gouvernement fédéral.

Mme Saikaley : Il est sûr que je n'ai pas eu d'indication ou de réponse à ma recommandation. Je n'ai pas proposé de date spécifique pour recevoir une réponse non plus. Je n'ai pas vraiment demandé de réponse, en fait. Par contre, je suis convaincue que le gouvernement doit examiner la recommandation.

Votre comité se penche sur cette question. Différentes associations communautaires ont commencé à examiner cette question. Beaucoup de monde semble prendre position quant au besoin de moderniser la loi. Il est difficile d'envisager ce que le gouvernement actuel fera avec cette recommandation. Attend-il de connaître les résultats de vos travaux, par exemple? Vous avez indiqué que vous vouliez rendre un rapport en juin 2019.

Malheureusement, je n'ai pas d'indication ni dans un sens ni dans l'autre pour l'instant. Il est peut-être un peu trop tôt pour savoir ce qui va se passer. Chose certaine, nous avons décidé de prendre position sur la question, comme beaucoup d'autres intervenants, et nous verrons où cela va nous mener. Cependant, le 50e anniversaire de la loi est définitivement un bon moment pour demander au gouvernement de se prononcer sur cette question.

Le sénateur McIntyre : Merci, madame la commissaire par intérim, pour votre présentation. Plusieurs de mes questions ont déjà trouvé réponse, mais j'aimerais soulever brièvement avec vous la question du poste de commissaire et les pouvoirs qui lui

powers assigned to the Office of the Commissioner of Official Languages should be increased to improve implementation and monitoring of the act.

Having said that, I note that the 2017-18 Departmental Plan of the Office of the Commissioner of Official Languages states that the office must make do with limited financial resources. That naturally causes controversy and raises challenges in carrying out the commissioner's mandate. I think this is a major concern. I would like to hear what you have to say on the matter.

Ms. Saikaley: Our financial resources have not been cut, but our budget has definitely not been increased in many years. Furthermore, a few years ago, major funding was invested to update and automate a case management system. We had made a major investment to acquire that system, which is currently in place and operating very well. The funding we invested in that item could be reallocated to our programs.

In addition, last year, we conducted a cost analysis by activity, which greatly assisted our executive committee in allocating resources based on the priorities we had set for ourselves and on our mandate.

As a result, we are currently operating within the limits of our budget and carrying out our mandate with the resources we have. Any organization will tell you it could do more with more money; that is for certain. However, I think we can carry out our mandate with the resources we have.

We have also optimized procedures such as our investigation procedures. We use different approaches, and we are establishing what is called a "continuous improvement" culture, which means that we can make better use of our resources. Things are going well in that area, and we are managing to carry out all our activities with the budget we currently have.

Senator McIntyre: I would like to go back to complaints. As you mentioned, your most recent annual report shows a significant rise in complaints. I note that the most significant increases related to the language requirements of bilingual positions. Could you tell us a little more about that?

Ms. Saikaley: Yes, that is a new reality. In the past few years, we have received a lot more complaints from public servants who feel that the linguistic designation of certain positions is inappropriate. This is a new reality, as I said. To manage the workload, we have developed different approaches with the federal institutions, and our investigation team has a different way of working.

sont accordés. Personnellement, je crois que les pouvoirs accordés au Commissariat aux langues officielles devraient être renforcés afin d'améliorer la mise en œuvre et la surveillance de la loi.

Cela dit, je note que le Plan ministériel de 2017-2018 du Commissariat aux langues officielles indique que ce dernier doit composer avec des ressources financières limitées. Naturellement, cela soulève toute une polémique et des défis dans la réalisation du mandat du commissaire. Je pense que c'est très préoccupant. J'aimerais vous entendre sur cette question.

Mme Saikaley : Les ressources financières n'ont pas été coupées, mais il est certain que notre budget n'a pas augmenté depuis plusieurs années. Face à cela, il y a quelques années, des fonds importants ont été investis dans le renouvellement d'un système informatique de gestion de cas. On avait investi des sommes importantes pour pouvoir se procurer ce système. Présentement, le système est en place et il fonctionne très bien. Les fonds que nous avions investis dans ce poste pourront être alloués de nouveau à nos programmes.

De plus, au cours de la dernière année, nous avons fait une analyse des coûts par activité, ce qui a grandement aidé notre comité exécutif à accorder des ressources en fonction des priorités que nous nous étions données, et en fonction du mandat.

Donc, en ce moment, nous fonctionnons à l'intérieur des limites de notre budget et nous remplissons notre mandat avec les ressources que nous avons. N'importe quelle organisation vous dira que, avec plus d'argent, elle pourrait faire plus; c'est certain. Mais je pense que nous sommes en mesure de bien remplir notre mandat avec les ressources que nous avons.

Nous avons également optimisé nos processus, par exemple nos processus d'enquête; nous utilisons des approches différentes, nous sommes en train de mettre en place ce qu'on appelle la culture « *lean*» ou « d'amélioration continue », qui signifie que nous sommes capables de faire une meilleure utilisation de nos ressources. Cela se passe bien de ce côté et nous réussissons à mener à bien l'ensemble de nos activités avec le budget qui est le nôtre à l'heure actuelle.

Le sénateur McIntyre : J'aimerais revenir sur la question des plaintes. Comme vous l'avez mentionné, votre plus récent rapport annuel montre une hausse importante des plaintes. Je note que la hausse la plus importante est liée aux exigences linguistiques des postes bilingues. Pourriez-vous nous en dire un peu plus?

Mme Saikaley : Oui, c'est une nouvelle réalité. Depuis quelques années, nous recevons beaucoup plus de plaintes de la part de fonctionnaires qui jugent que la désignation linguistique de certains postes n'est pas appropriée. C'est une nouvelle réalité, comme je le disais. Pour gérer cette charge de travail, nous avons développé des approches différentes avec les

In addition, before his departure in spring 2016, Mr. Fraser wrote to the President of the Treasury Board to inform him of the significant increase in the number of complaints and to ask him to review the directive that the Treasury Board had put in place, and that is in force in the federal institutions, providing that level BBB should be the minimum requirement for supervisory positions in the designated bilingual regions. The Office of the Commissioner believes that the minimum requirement for supervisory positions in the designated bilingual regions should be CBC, which requires thorough comprehension of the other language and greater oral proficiency.

We have since developed an approach to handling these files whereby we inform complainants and federal institutions that our position is that the CBC level should be the requirement and that we are in talks with the Treasury Board to determine whether it might be amenable to changing the directive.

The report that Messrs. Mendelsohn and Borbey released on September 14 moreover contains a recommendation to that effect, thus supporting the position of the Office of the Commissioner that the requirement for supervisory positions in the designated bilingual regions should be the CBC level. I was very pleased to see that recommendation. If it is implemented, we expect the number of complaints may decline because one of the things public servants seem to complain about is that supervisors have not achieved the necessary linguistic level to perform their supervisory duties in the designated bilingual regions.

The Chair: Before going to a second round of questions, I would like to ask you a question about the language proficiency tests for economic immigrants. If I understand correctly, the commissioner conducted an investigation in 2015 that showed that complainants were right: the French tests are in many instances more expensive and more difficult, and the waiting list of candidates wishing to take the exam is longer. Has that situation improved, Commissioner?

Ms. Saikaley: As you know, in some of the investigations we conduct, when complaints are founded, we make recommendations. In this specific case, we made recommendations to the department concerned, Immigration, Refugees and Citizenship Canada. We usually allow a certain amount of time for our recommendations to be implemented. This file will be monitored next year to determine where they stand in the implementation of our recommendations.

We have received no further complaints for the moment, but I hope the department considers our recommendations and makes the necessary changes. The institution must definitely be given time to react and adjust to our recommendations.

institutions fédérales et notre équipe des enquêtes a une façon différente de travailler.

De plus, M. Fraser, avant son départ au printemps 2016, a écrit au président du Conseil du Trésor pour lui faire part de l'augmentation importante des plaintes et lui demander de revoir la directive mise en place par le Conseil du Trésor, qui est appliquée par les institutions fédérales, selon laquelle les postes de superviseurs dans les régions désignées bilingues devraient être au minimum de niveau BBB. Le commissariat croit que les postes de superviseurs dans les régions désignées bilingues devraient être au minimum de niveau CBC, donc exigeant une compréhension approfondie de l'autre langue et une plus grande maîtrise à l'oral.

Par la suite, nous avons développé une approche pour traiter ces dossiers, en indiquant aux plaignants et aux institutions fédérales que notre position, c'est le niveau CBC, et que nous sommes en discussion avec le Conseil du Trésor pour voir s'il y aurait une ouverture de sa part pour changer la directive.

Le rapport déposé le 14 septembre par MM. Mendelsohn et Borbey fait d'ailleurs une recommandation en ce sens. Donc, il vient appuyer la position du commissariat voulant que les postes de superviseurs dans les régions désignées bilingues doivent être de niveau CBC. J'étais très contente de voir cette recommandation. Si la recommandation est mise en œuvre, nous nous attendons à ce que, possiblement, le nombre de plaintes diminue, car ce dont semblent se plaindre les fonctionnaires, c'est que, entre autres, les superviseurs n'ont pas atteint le niveau linguistique nécessaire pour assumer leurs tâches de supervision dans les régions désignées bilingues.

La présidente : Avant de passer à un deuxième tour de questions, j'aimerais vous poser une question concernant les tests de compétence linguistique pour les immigrants économiques. Si je comprends bien, le commissaire a fait une enquête en 2015 qui a montré que les plaignants avaient raison : les tests en français coûtent plus cher et sont souvent plus difficiles, et la liste d'attente des candidats qui désirent se présenter à l'examen est plus longue. Est-ce que cette situation s'est améliorée, madame la commissaire?

Mme Saikaley : Comme vous le savez, dans certaines des enquêtes que nous faisons, lorsque les plaintes sont fondées, nous faisons des recommandations. Dans ce cas-ci, précisément, nous avons fait des recommandations au ministère concerné, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Habituellement, nous accordons un certain temps pour que nos recommandations puissent être mises en oeuvre. Ce dossier fera l'objet d'un suivi au cours de la prochaine année, pour voir où ils en sont avec la mise en œuvre de nos recommandations.

Nous n'avons pas eu d'autres plaintes pour l'instant, mais j'ai bon espoir que le ministère va prendre nos recommandations en considération et va faire les changements nécessaires. Il faut

Senator Poirier: Several witnesses have spoken to us about the possibility of the commissioner having more powers to ensure that the federal institutions most often targeted by complaints comply with and enforce the act, particularly Air Canada and CBC/Radio-Canada. Do you think that giving the commissioner more powers would result in better implementation of the act?

Ms. Saikaley: As you know, Commissioner Fraser tabled a report on Air Canada in Parliament. In that report, he noted certain options that would apply specifically to Air Canada, and some of those options would afford the commissioner more powers in areas such as in binding agreements and administrative monetary penalties. However, those options were developed specifically in the context of the act's application to Air Canada, and what we recommended was that they be added to the Air Canada Public Participation Act, not the Official Languages Act.

Consequently, as I said earlier, in our thinking about the modernization of the act, and as is the case for many other stakeholders, this is a question that we will be examining and analyzing. I think that, in the case of most federal institutions, the commissioner's present powers are broad enough and that the commissioner uses them strategically.

Many of the recommendations we make to federal institutions have been implemented. Is the idea of giving the commissioner more powers the only solution? Perhaps there are other options. This is something we will definitely examine, and it is a topic that Parliament must consider as well. As I said earlier, if Parliament believes the commissioner should have more powers, the onus is then on it to decide the matter.

Senator Moncion: If I may make a comment, 45 million people travel with Air Canada every year, and 101 complaints in that context is not a lot. Proportionally speaking, it is a trifling number. I simply want to note the order of magnitude associated with that. Consequently, I would like to know your opinion on penalties. This is why I wanted to speak because a correlation should be made here. We often talk about Air Canada, but, despite the fact that 45 million people travel every year, only 101 complaints are filed, and the same issues are always raised: that is not an enormous number.

Ms. Saikaley: The number of complaints is only an indicator. Not everyone chooses to file a complaint. I have seen cases where, when a person complained about not receiving service in the language of his or her choice, all the other passengers who theoretically were also entitled to that service did not necessarily assurément donner un certain temps à l'institution pour réagir et s'adapter à nos recommandations.

La sénatrice Poirier : Plusieurs témoins nous ont parlé de la possibilité que la commissaire ait plus de pouvoirs, afin que les institutions fédérales les plus souvent ciblées par les plaintes respectent la loi et l'appliquent, notamment Air Canada et Radio-Canada. Êtes-vous d'avis que le fait d'accorder plus de pouvoirs au commissaire mènerait à une meilleure exécution de la loi?

Mme Saikaley : Comme vous le savez, le commissaire Fraser a déposé un rapport au Parlement sur Air Canada. Dans ce rapport, il a fait mention de certaines options qui s'appliqueraient précisément à Air Canada, et certaines de ces options donneraient plus de pouvoirs au commissaire, comme les ententes exécutoires ou les sanctions administratives pécuniaires. Cependant, ces options ont été développées précisément dans le cadre de l'application de la loi à Air Canada, et ce qu'on recommandait, c'était que ce soit ajouté à la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada, et non à la Loi sur les langues officielles.

Donc, comme je le disais plus tôt, dans le cadre de notre réflexion sur la modernisation de la loi, et comme pour beaucoup d'autres intervenants, c'est une question que nous allons examiner et analyser. Je pense que pour la majorité des institutions fédérales, les pouvoirs actuels du commissaire sont assez vastes et qu'il les utilise de façon stratégique.

Bon nombre des recommandations que nous faisons aux institutions fédérales sont mises en œuvre. Est-ce que le fait de donner plus de pouvoirs au commissaire est la seule solution? Il y a peut-être d'autres options. C'est quelque chose que nous allons certainement examiner et c'est un sujet sur lequel le Parlement doit aussi se pencher. Comme je le disais plus tôt, si le Parlement juge que le commissaire devrait avoir plus de pouvoirs, il revient au Parlement d'en décider.

La sénatrice Moncion : Si je peux me permettre une remarque, 45 millions de personnes voyagent tous les ans avec Air Canada et, dans ce contexte, 101 plaintes, ce n'est pas beaucoup. Proportionnellement, ce sont des pacotilles. Je veux simplement rappeler l'ordre de grandeur qui est associé à cela. J'aimerais donc connaître votre opinion quant aux sanctions. C'est pour cela que j'ai souhaité intervenir, car il y a une corrélation à faire à ce chapitre. On parle souvent d'Air Canada, mais lorsque 45 millions de personnes voyagent chaque année et qu'il y a 101 plaintes, et que ce sont toujours les mêmes choses qui reviennent, ce n'est peut-être pas énorme.

Mme Saikaley : Le nombre de plaintes est seulement un indicateur. Ce n'est pas tout le monde qui choisira de faire une plainte. J'ai déjà été témoin de certains cas où, lorsqu'une personne s'est plainte de ne pas avoir de service dans la langue de son choix, tous les autres passagers qui, en principe, auraient

complain. They thus would not have received that service to any greater degree.

Consequently, it is hard to judge the matter based simply on the number of complaints. What I can tell you is that the same issues keep coming up over the years. Whether it be ground or in-flight services, the same problem repeatedly arises.

So, yes, there are a certain number of complaints. However, we have previously conducted many observation exercises — another tool we can use — which indicated to us that there were more issues. Has there been an improvement? I believe so in certain respects. Ultimately, the federal institutions must not merely be satisfied with saying that they are making an effort to implement the Official Languages Act. They also have an obligation to achieve results. It is all well and good to say you are making an effort and trying to hire bilingual personnel, but the fact is that every federal institution is required to offer service of equal quality in both official languages. That is what I wanted to say about the number of complaints.

Senator Poirier: Here is my second question. What do you think would be the solution to breaking the perpetual cycle of complaints and failure to apply the act?

Ms. Saikaley: I think it takes a set of factors. First, the general public still lacks an understanding of the act. Canadians do not know enough about the Official Languages Act or the rights related thereto, and much work remains to be done to increase the awareness of federal institutions, employees and managers. I believe we must focus on various levels to achieve a full and complete application of the act. This entails a set of factors that simultaneously concern training, awareness and education, and much work must be done to achieve a greater implementation of the act.

Senator Cormier: Thank you for your effective visual presentation, which I assume is related to your project on modernizing the Official Languages Act.

In your report, you cite the principal new realities in Canada such as new technologies, new work methods, immigration, urbanization and demographic changes. You also report on a national telephone survey that your office conducted in August 2016 in which 84 per cent of respondents said they agreed with the statement that appears on page 6 of the report, that more efforts should be made so that young people become bilingual. You say your office intends to use the survey results as a springboard for furthering the objectives of the act.

eu ce droit également ne se sont pas plaints nécessairement. Ainsi, ils n'auront pas davantage bénéficié de ce service.

Donc, il est difficile de juger de la question simplement en fonction du nombre de plaintes. Ce que je peux vous dire, c'est qu'au fil des ans, ce sont toujours les mêmes enjeux qui reviennent. Qu'il s'agisse des services au sol ou des services en vol, c'est le même problème qui se présente à répétition.

Alors, oui, il y a un certain nombre de plaintes. Cependant, par le passé, nous avons fait beaucoup d'exercices d'observation — un autre outil qu'il est possible d'utiliser — qui nous ont indiqué qu'il y avait encore des enjeux. Est-ce qu'il y a eu amélioration? Oui, je crois, à certains égards. Au fond, les institutions fédérales ne doivent pas simplement se contenter de dire qu'elles font l'effort de mettre en application la Loi sur les langues officielles. Elles ont aussi l'obligation d'atteindre des résultats. C'est bien beau de dire qu'on fait des efforts et qu'on tente d'embaucher du personnel bilingue, mais le fait est que toute institution fédérale doit offrir un service de qualité égale dans les deux langues officielles. Voilà ce que je voulais dire concernant le nombre de plaintes.

La sénatrice Poirier : Ma deuxième question est la suivante. Selon vous, quelle serait la solution pour briser le cycle perpétuel des plaintes et de la non-application de la loi?

Mme Saikaley : Selon moi, il s'agit d'un ensemble d'éléments. D'abord, il y a encore une méconnaissance de la loi de la part du public en général. Les Canadiens ne connaissent pas suffisamment la Loi sur les langues officielles et les droits qui s'y rattachent. Quant à la sensibilisation auprès des institutions fédérales, des employés et des gestionnaires, là aussi il y a du travail à faire. Je crois qu'il faut miser sur différents paliers pour arriver à une application pleine et entière de la loi. Il s'agit d'un ensemble d'éléments qui touchent à la fois la formation, la sensibilisation et l'éducation, et beaucoup de travail doit être fait pour en arriver à une meilleure application de la loi.

Le sénateur Cormier : Je vous remercie de la présentation visuelle très efficace qui, je présume, est liée à votre projet de travail sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles.

Votre rapport fait mention des principales nouvelles réalités canadiennes que sont les nouvelles technologies, les nouvelles méthodes de travail, l'immigration, l'urbanisation ainsi que l'évolution démographique. Le rapport fait également état d'un sondage téléphonique pancanadien mené par le commissariat en août 2016, et selon lequel 84 p. 100 des répondants déclarent être en accord avec l'énoncé qui se trouve en page 6 du rapport. Cet énoncé indique qu'on devrait faire davantage d'efforts pour que les jeunes deviennent bilingues. Vous déclarez que le commissariat entend utiliser les résultats de ce sondage en guise de tremplin pour faire avancer les objectifs de la loi.

As you are no doubt aware, we have just completed a study during which we met many young people, and what they told us is that language is not merely a matter of services. They feel that culture is very much a present and central issue. Young people ultimately told us that culture is important in language learning and in the decision to use a language, particularly for francophones. They also talked about their identity development and linguistic security.

I think youth and identity are important issues. With all these Canadian realities, how do you intend to take into account the development and cultural identity of Canadians, which is much more than a mere service provided in a language?

Ms. Saikaley: Thank you for your question. All these aspects may contain a youth component, and we definitely want to examine this issue. As you say, young Canadians identify differently with the reality of languages and bilingualism than they did 50 years ago.

When we say we want to focus on these data, we mean we want to try to reach Canadians who are open to the benefit of bilingualism. We must rely on various audiences and convince them that the two official languages are part of our Canadian identity, that they represent an asset and an added value. This issue reaches young people where they are.

Since I have held this position, I have tried to make greater use of social media, such as Twitter and Facebook, because that is the best way to reach young people. We will be focusing on our youth promotion strategies over the next year.

When we talk about new work methods and young public servants, our aim is to make them understand that they have a right to work in the language of their choice, and that is what they want. We want to make them see that bilingualism is really a valuable asset for the public service and for Canada. Many of our strategies over the next year will clearly focus on youth.

Senator Cormier: I would like to conclude with a little question that is in fact a big one. I often get the impression that, for many Canadians, the Official Languages Act and official languages in general are a minority issue, that they concern minorities, that they are not an issue that is part of our country's social network and that they do not concern the majority of people.

You talked about increasing awareness and promoting the Official Languages Act. Do you have any recommendations on how to ensure that the Official Languages Act is perceived by all

Vous savez sans doute que nous venons de terminer une étude au cours de laquelle nous avons rencontré beaucoup de jeunes. Et ce qu'ils nous disent, c'est que l'enjeu de la langue ne concerne pas seulement les services. Pour eux, la culture est extrêmement présente et est au cœur des enjeux. Dans le fond, les jeunes nous parlent de l'importance de la culture dans l'apprentissage de la langue et dans le choix d'utiliser une langue, particulièrement pour les francophones. Ils parlent aussi de leur développement identitaire et de la sécurité linguistique.

La jeunesse et l'identité sont des questions importantes à mes yeux. Avec toutes ces réalités canadiennes, comment entendez-vous tenir compte de l'évolution et de l'identité culturelle des Canadiennes et des Canadiens, qui vont bien au-delà d'un simple service offert dans une langue?

Mme Saikaley : Je vous remercie de la question. Tous ces éléments contiennent possiblement une composante jeunesse et nous voulons définitivement nous pencher sur cette question. Comme vous le dites, les jeunes Canadiens s'identifient d'une façon différente qu'ils le faisaient il y a 50 ans en ce qui concerne la réalité des langues et du bilinguisme.

Lorsqu'on dit qu'on veut miser sur ces données, c'est qu'on veut tenter de joindre les Canadiens qui sont ouverts à l'avantage du bilinguisme. Il faut miser sur différents auditoires et les convaincre que les deux langues officielles font partie de notre identité canadienne, qu'elles représentent une richesse et une valeur ajoutée. Cette question rejoint les jeunes là où ils sont.

Depuis que je suis en poste, j'essaie de faire un usage accru des médias sociaux tels que Twitter et Facebook, parce que c'est la meilleure façon de joindre les jeunes. Au cours de la prochaine année, nous miserons sur nos stratégies de promotion auprès des jeunes.

Lorsqu'on parle de nouvelles méthodes de travail et des jeunes fonctionnaires, notre but est de leur faire comprendre qu'ils ont le droit de travailler dans la langue de leur choix, et c'est ce qu'ils veulent. Nous voulons leur faire voir que le bilinguisme constitue réellement une valeur pour la fonction publique et pour le Canada. Il est clair que beaucoup de nos stratégies de la prochaine année miseront sur la jeunesse.

Le sénateur Cormier : J'aimerais conclure avec une mini-question qui en est une grande, en fait. Personnellement, j'ai souvent l'impression que, pour beaucoup de Canadiens, la Loi sur les langues officielles et la question de l'enjeu des langues officielles, c'est l'histoire des minorités, que cela appartient aux minorités et que ce n'est pas un enjeu qui fait partie du contrat social de notre pays et que ça ne concerne pas la majorité des gens.

Vous avez parlé de sensibilisation et de promotion de la Loi sur les langues officielles. Avez-vous des recommandations quant à la façon de faire en sorte que la Loi sur les langues officielles soit perçue par l'ensemble des Canadiens comme une

Canadians as a fundamental act for the identity and social cohesion of our country?

Ms. Saikaley: I think we have to do more in that area. I recently took part in an event in which we chatted with young entrepreneurs. We asked them what the advantage of bilingualism was for young Canadian entrepreneurs, and they answered that they viewed it as an advantage.

Consequently, I think we have to convince more citizens that the two official languages are an asset and an advantage for Canada, from an economic and cultural standpoint and from the standpoint of rights and services as well.

We must focus not only on rights and services, as you say, but more on what it brings to a society to have two official languages, what makes us Canadians and what makes us the Canada that we are and that we should be proud of.

Senator Cormier: Could the preamble to the act contain a statement to that effect?

Ms. Saikaley: Certainly. I think that would be entirely appropriate.

Senator Mégie: Getting back to complaints, how are they handled? Are they filed directly with the commissioner or with other authorities? Does a complaint wind up in your office if there is no satisfactory response?

Ms. Saikaley: Most of the complaints we receive come from citizens or federal public servants. I do not know to what extent citizens contact the institution directly to file a complaint. That is not a prerequisite. People have a right to complain directly. Most people choose that option.

Senator Gagné: I would like to go back to the commissioner's power. I am going to ask you a different kind of question to find out more about what goes on elsewhere.

What powers do the other agents of Parliament have that the commissioner does not have, and which ones would be the most relevant?

Ms. Saikaley: Some commissioners have powers such as the options we presented in the Air Canada report. Some institutions have powers respecting binding agreements, monetary penalties and so on. I do not know to what extent the other agents of Parliament use those powers. It would be a good idea for you to have them appear and ask them whether that is something they use often or not at all. You may have a power without

loi fondamentale pour l'identité et la cohésion de notre pays sur le plan social?

Mme Saikaley : Selon moi, il faut en faire davantage de ce côté. Dernièrement, je participais à un événement où nous avons clavardé avec de jeunes entrepreneurs. Nous leur avons demandé quel était l'avantage du bilinguisme pour les jeunes entrepreneurs canadiens, et ils ont répondu qu'ils voyaient cela comme un avantage.

Donc, je pense qu'il faut convaincre davantage de citoyens du fait que les deux langues officielles sont une richesse et un avantage pour le Canada. Elles le sont d'un point de vue économique et culturel. Elles le sont aussi du point de vue des services et des droits.

Il ne faut pas seulement insister sur les droits et les services, comme vous dites, mais davantage sur ce que cela apporte à une société d'avoir deux langues officielles, et sur ce qui fait de nous des Canadiens, ce qui fait de nous le Canada que nous sommes, et dont nous devrions être fiers.

Le sénateur Cormier : Est-ce que le préambule de la loi pourrait contenir un énoncé de ce genre?

Mme Saikaley : Certainement. Je pense que cela serait tout à fait approprié.

La sénatrice Mégie : Je reviens sur le sujet des plaintes. Quel est le cheminement des plaintes? Sont-elles présentées directement à la commissaire ou plutôt à d'autres instances? S'il n'y a pas de réponse satisfaisante, la plainte aboutit-elle à vos bureaux?

Mme Saikaley : La majorité des plaintes que nous recevons proviennent de citoyens ou de fonctionnaires fédéraux. Je ne sais pas jusqu'à quel point les citoyens s'adressent directement à l'institution pour porter plainte. Ce n'est pas un prérequis. Les gens ont le droit de se plaindre directement. La majorité des gens choisissent cette voie.

La sénatrice Gagné : J'aimerais revenir sur la question du pouvoir du commissaire. Je vais vous poser une question de façon différente pour connaître davantage ce qui se passe ailleurs.

Quels pouvoirs ont les autres agents du Parlement que le commissaire n'a pas et lesquels seraient les plus pertinents?

Mme Saikaley : Certains commissaires ont des pouvoirs, comme les options que nous avons présentées dans le rapport sur Air Canada. Certaines institutions ont des pouvoirs en matière d'ententes exécutoires, de sanctions financières, et cetera. Je ne sais pas jusqu'à quel point ces autres agents du Parlement utilisent ces pouvoirs. Ce serait une bonne idée pour vous de les faire comparaître et de leur poser la question, à savoir si c'est quelque chose qu'ils utilisent souvent ou pas du tout. On peut

necessarily using it. Does that afford some options? Yes, it can afford some options.

I often ask myself the question: should the Official Languages Act assign more responsibilities to the federal institutions? Should it state that implementing the Official Languages Act is not merely an option and that it is mandatory? Would that help achieve certain objectives by attaching more importance to compliance with the Official Languages Act, the impetus for which would be provided by the government or senior government officials?

Senator Gagné: I am going to change the subject. I would like to back to the report on early childhood. The report published in October 2016 clearly states that early childhood is an absolutely critical sector for the development and vitality of our communities. Last week, we heard from the Commission nationale des parents francophones. I believe it was Ms. Legault who, when I asked her a question about the modernization of the Official Languages Act, answered that official languages start in early childhood.

Given the importance of early childhood in this context and in the continuum of education in French for the ongoing vitality of minority francophones, should we not also take advantage of the modernization of the Official Languages Act to include the right to education in one's official language starting in early childhood?

Ms. Saikaley: That is an important question, as I told you. I agree with you. That is the foundation. Language is transmitted starting in early childhood, and that can have an impact on the choices and decisions that are subsequently made if services are unavailable in the minority language. We have to see what the objective of the Official Languages Act is. The overall aim of the act is to support the official language minority communities and to ensure their development and vitality. We must know how the Official Languages Act can be modernized in those circumstances. Your committee should determine which aspects are important for the communities and whether they should be included in the act. However, since education is a provincial jurisdiction, that may be a challenge.

Senator Gagné: All right. Thank you.

Senator McIntyre: Ms. Saikaley, I would like to draw your attention to access to justice under the Official Languages Act. In 2013, the Office of the Commissioner of Official Languages published a report and made recommendations to improve the linguistic capacity of the judiciary. I also understand that the Minister of Justice recently brought forward an action plan based on the findings of the report that your office published in 2013. Are you satisfied with the content of that action plan? If we

détenir un pouvoir sans nécessairement l'utiliser. Est-ce que cela donne des options? Oui, cela peut donner des options.

Je me pose souvent la question. La Loi sur les langues officielles devrait-elle accorder davantage de responsabilités aux institutions fédérales? Faudrait-il dire que ce n'est pas seulement une option de mettre en œuvre la Loi sur les langues officielles, mais que c'est obligatoire? Cela permettrait-il d'atteindre certains objectifs en accordant une plus grande importance au respect de la Loi sur les langues officielles, dont l'impulsion serait donnée par le gouvernement ou les hautes instances du gouvernement?

La sénatrice Gagné : Je vais changer de sujet. J'aimerais revenir au rapport sur la petite enfance. Le rapport publié en octobre 2016 indique clairement que la petite enfance est un secteur qui est absolument critique en ce qui concerne le développement et l'épanouissement de nos communautés. La semaine dernière, nous avons reçu la Commission nationale des parents francophones. Je crois que c'est Mme Legault qui a répondu que les langues officielles commencent dès la petite enfance, lorsque je lui ai posé une question sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles.

Étant donné l'importance de la petite enfance dans ce contexte et dans le continuum de l'éducation en français pour la vitalité continue des francophones en situation minoritaire, faudrait-il profiter de la modernisation de la Loi sur les langues officielles pour inclure également le droit à l'éducation dans sa langue officielle dès la petite enfance?

Mme Saikaley : C'est une question importante, comme vous l'avez dit. Je suis d'accord avec vous. C'est la base. La transmission de la langue se fait dès la petite enfance, entre autres, et cela peut avoir un impact sur les choix ou les décisions qui seront prises ensuite si les services ne sont pas accessibles dans la langue de la minorité. Il faut voir quel est l'objectif de la Loi sur les langues officielles. Dans son ensemble, la loi vise à appuyer les communautés de langue officielle en situation minoritaire et à assurer leur épanouissement et leur développement. Il faudrait savoir comment la Loi sur les langues officielles peut être modernisée dans ce contexte. Votre comité devrait examiner quels sont les aspects qui sont importants pour les communautés et voir si cela devrait s'inscrire ou non dans la loi. Par contre, puisque l'éducation relève de compétences provinciales, cela peut représenter certains défis.

La sénatrice Gagné : D'accord. Je vous remercie.

Le sénateur McIntyre : Madame la commissaire par intérim, j'aimerais attirer votre attention sur l'accès à la justice dans le cadre de la Loi sur les langues officielles. En 2013, le Commissariat aux langues officielles a publié un rapport et a fait des recommandations dans le but d'améliorer la capacité linguistique de la magistrature. Je comprends également que, récemment, la ministre de la Justice a mis de l'avant un plan d'action fondé sur les constats du rapport du commissariat qui a

examine the action plan and the recommendations issued in 2013, are there any highlights?

Ms. Saikaley: I am quite satisfied. I was pleased to see that the minister had presented her action plan. In the fall of last year, she announced specific elements that gave rise to recommendations by the Commissioner of Official Languages respecting the conduct of evaluations as part of the process of appointing judges who meet language requirements. The current action plan focuses on language training for judges and language rights. In the circumstances, this satisfies all the recommendations that were made in the report. It is definitely a step in the right direction. It remains to be seen how and when this will be implemented. It would have been good to reach agreements with the provinces to meet the requirements of the courts in the various provinces. I believe this is quite positive on the whole. It is quite a good response to our recommendations.

Pascale, would you like to add any comments on the subject?

Pascale Giguère, General Council and Director, Legal Affairs Branch, Office of the Commissioner of Official Languages: I would like to point out one element that is missing from the action plan and that would definitely have been a good addition, and that is a common definition of judges' bilingual speaking ability. The action plan provides many potential solutions, but there could be inequalities across the country as a whole in the absence of a common national definition. As the interim commissioner said, many things must be monitored in implementing the action plan and the measures that have been stated.

Senator McIntyre: I am providing an opening for Senator Cormier and the other senators. The House of Commons recently voted down a bill respecting appointments of bilingual judges to the Supreme Court of Canada. What do you think of that?

Ms. Saikaley: Like many others, we were disappointed with that outcome. Many bills have been designed to make those changes. I supported the bill, as did my predecessor.

As I mentioned before the House of Commons committee, another option in the modernization of the act would be to review the exception provided for in section 16 of Part III. There is currently an exception for Supreme Court judges. It could be repealed. That would mean that Supreme Court of Canada judges would have an obligation to have a knowledge of both official languages. That would be another option.

été publié en 2013. Êtes-vous satisfaite du contenu de ce plan d'action? Si on examine le plan d'action et les recommandations émises en 2013, y a-t-il des éléments marquants?

Mme Saikaley : Je suis assez satisfaite. J'étais heureuse de voir que la ministre avait présenté son plan d'action. À l'automne de l'année dernière, elle a annoncé certains éléments concrets qui donnaient suite aux recommandations du commissaire aux langues officielles en matière d'évaluation dans le cadre de la nomination des juges qui répondent aux exigences linguistiques. Le plan d'action actuel mise sur la formation des juges en matière linguistique et de droits linguistiques. Dans ce contexte, cela répond à l'ensemble des recommandations qui avaient été formulées dans le rapport. C'est définitivement un pas dans la bonne direction. Il reste à voir comment et quand cela sera mis en œuvre. Il aurait été intéressant de parvenir à des ententes avec les provinces afin de répondre aux exigences des cours dans les différentes provinces. Dans l'ensemble, je crois que c'est assez positif. Cela répond assez bien à nos recommandations.

Pascale, aimerais-tu ajouter des commentaires à ce sujet?

Pascale Giguère, avocate générale et directrice, Direction générale des affaires juridiques, Commissariat aux langues officielles : J'aimerais souligner un élément qui est absent du plan d'action et qui aurait certainement été un ajout intéressant, soit d'avoir une définition commune en ce qui concerne la capacité d'intervention bilingue des juges. Le plan d'action donne de nombreuses pistes de solution, mais en l'absence d'une définition commune à l'échelle nationale, il pourrait y avoir des inégalités dans l'ensemble du pays. Comme la commissaire par intérim l'a dit, il y a beaucoup de choses à surveiller dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action et des mesures qui ont été énoncées.

Le sénateur McIntyre : J'ouvre une piste au sénateur Cormier et aux autres sénateurs. La Chambre des communes a récemment voté contre un projet de loi traitant de la nomination de juges bilingues à la Cour suprême du Canada. Qu'en pensez-vous?

Mme Saikaley : Comme plusieurs, nous avons été déçus de ce résultat. Plusieurs projets de loi ont visé à apporter ces changements. J'avais appuyé le projet de loi, comme mon prédécesseur.

Tel que je l'avais mentionné devant le comité de la Chambre des communes, une autre option, dans le cadre de la modernisation de la loi, serait de revoir l'exception à la partie III, à l'article 16. Il y a présentement une exception pour les juges de la Cour suprême. Elle pourrait être retirée. Ceci ferait en sorte que les juges de la Cour suprême du Canada aient l'obligation d'avoir une connaissance des deux langues officielles. Ce serait là une autre option.

Senator Moncion: You have been Interim Commissioner of Official Languages for more than a year. It usually takes about six months to become acquainted with all the issues and to feel comfortable in the position. Even though you are doing an excellent job, I imagine someone else will be appointed Commissioner of Official Languages. Since you will be involved in transferring the files, what items do you think should be among the priorities of the next person who occupies this position?

Ms. Saikaley: The modernization of the act and regulations is a current issue that the new person will have to promote to decision-makers. Having visited many minority communities over the past 10 months, I would also mention immigration, early childhood and the education continuum from early childhood to the post-university level. I would add immersion and programs for Canadians who so wish to learn a second official language. We hope these issues will be addressed in the next action plan for official languages because they are priorities for our office.

Senator Moncion: You referred to the modernization of the act and regulations. If I am not mistaken, there are not a lot of regulations arising from or attached to the Official Language is Act.

Ms. Saikaley: Only Part IV has regulations.

Senator Moncion: Only one set of regulations?

Ms. Saikaley: Yes.

Senator Moncion: Would you recommend adding regulations?

Ms. Saikaley: That question must be studied in the overall context of the act. The adoption of regulations is also an option in implementing an act. That may be something Parliament should examine as well.

Senator Maltais: In response to Senator McIntyre's questions, you mentioned that Supreme Court judges should have sufficient knowledge of English and French. Would it not be easier to say they should be completely bilingual?

Ms. Saikaley: That would be a major advantage indeed. I do not know whether I used the expression "sufficient knowledge."

Senator Maltais: Yes.

Ms. Saikaley: What was said is that they should be able to understand the people who appear before them. That is the minimum requirement.

La sénatrice Moncion : Vous êtes commissaire aux langues officielles par intérim depuis plus d'un an. D'habitude, il faut environ six mois pour faire le tour des enjeux et être à l'aise dans le poste. Bien que vous fassiez un excellent travail, j'imagine qu'une autre personne sera nommée commissaire aux langues officielles. Étant donné que vous participerez à la passation des dossiers, quels éléments, selon vous, devraient faire partie des priorités de la prochaine personne qui occupera ce poste?

Mme Saikaley : La modernisation de la loi et du règlement est un enjeu d'actualité que la nouvelle personne devra faire valoir auprès des décideurs. Pour avoir fait le tour de plusieurs communautés en situation minoritaire au cours des 10 derniers mois, je mentionnerais les dossiers de l'immigration, de la petite enfance et le continuum de l'éducation de la petite enfance jusqu'au niveau postuniversitaire. J'ajouterais l'immersion et les programmes d'apprentissage d'une deuxième langue officielle pour les Canadiens qui le désirent. Nous espérons que ces questions seront abordées dans le prochain plan d'action sur les langues officielles et qu'elles seront des priorités pour le commissariat.

La sénatrice Moncion : Vous avez fait allusion à la modernisation de la loi et du règlement. Si je ne m'abuse, il n'y a pas beaucoup de règlements qui découlent ou qui sont rattachés à la Loi sur les langues officielles.

Mme Saikaley : Il n'y a que la partie IV qui a un règlement.

La sénatrice Moncion : Il n'y en a qu'un?

Mme Saikaley : Oui.

La sénatrice Moncion : Recommanderiez-vous qu'on ajoute des règlements?

Mme Saikaley : Cette question doit être étudiée dans l'ensemble du dossier de la loi. L'adoption de règlements est aussi une option dans l'application d'une loi. C'est peut-être une chose sur laquelle le Parlement devrait se pencher également.

Le sénateur Maltais : En réponse aux questions du sénateur McIntyre, vous avez mentionné que les juges à la Cour suprême devraient avoir une connaissance suffisante du français et de l'anglais. Ne serait-il pas plus facile de dire qu'ils devraient être parfaitement bilingues?

Mme Saikaley : Ce serait, en effet, un grand avantage. Je ne sais pas si j'ai utilisé l'expression « connaissance suffisante».

Le sénateur Maltais : Oui.

Mme Saikaley : Ce qui est mentionné, c'est qu'ils doivent être en mesure de comprendre les personnes qui comparaissent devant eux. C'est l'exigence minimale.

As to whether they should be completely bilingual, I believe that is —

Senator Maltais: If the Commissioner of Official Languages is, like you, completely bilingual, the chief justice in a bilingual country should, at the very least, be bilingual. We are not talking about sufficient knowledge but about being completely bilingual, as you are. This is incredible.

Would you agree that all government officials should be fully bilingual?

Ms. Saikaley: What do you mean?

Senator Maltais: I am talking about government officials appointed by the House of Commons, such as the Auditor General.

Ms. Saikaley: That is already the case. An act to that effect was passed providing that all agents of Parliament must be bilingual.

Senator Maltais: Do you think it is being enforced?

Ms. Saikaley: Yes, I hope it is.

Senator Maltais: Have you spoken with the Auditor General in French?

Ms. Saikaley: I believe Mr. Ferguson was appointed before that act was implemented. As far as I know, he is still taking regular French courses.

Senator Maltais: At the junior kindergarten level. Having conversed with him, I would say he needs a person like Madam Chair, who is an excellent teacher.

Senator Cormier: The more we advance, the more questions come to mind. That means that the conversation was necessary and very interesting. I would have liked to get a clearer understanding of why this bill on the bilingualism of Supreme Court justices was not passed. That is one of your suggestions that are circulating about the amendment of the act. I almost want to ask you whether you anticipate any challenges to that amendment. If we wanted to make this amendment to the Official Languages Act, what do you think the related issues would be?

Ms. Saikaley: In our opinion, there are none.

Senator Cormier: Good.

My final question concerns Part V on language of work. You discussed it earlier. A recent witness told us about new technologies in the application of Part V. With regard to the use of electronic communications, he proposed that the designated regions be done away with in the circumstances and that a

À savoir s'ils devraient être parfaitement bilingues, je crois que c'est...

Le sénateur Maltais : Si le commissaire aux langues officielles est, comme vous, parfaitement bilingue, le juge en chef, dans un pays bilingue, devrait à tout le moins être bilingue. On ne parle pas de connaissances suffisantes, mais d'être parfaitement bilingue, comme vous l'êtes. C'est incroyable!

Seriez-vous d'accord pour que tous les officiers du gouvernement soient entièrement bilingues?

Mme Saikaley : Que voulez-vous dire?

Le sénateur Maltais : Je parle des agents gouvernementaux nommés par la Chambre des communes, comme le vérificateur général.

Mme Saikaley : C'est déjà le cas. Une loi a été adoptée en ce sens voulant que tous les agents du Parlement soient bilingues.

Le sénateur Maltais : Pensez-vous qu'elle est appliquée?

Mme Saikaley : Oui, j'ai bon espoir qu'elle l'est.

Le sénateur Maltais : Avez-vous déjà conversé en français avec le vérificateur général?

Mme Saikaley : Monsieur Ferguson, je crois, a été nommé avant la mise en œuvre de cette loi. À ma connaissance, il continue de suivre des cours de français de façon assidue.

Le sénateur Maltais : Du niveau de la prématernelle. Pour avoir conversé avec lui, madame, il lui faudrait une personne comme madame la présidente, qui a été une excellente professeure.

Le sénateur Cormier : Plus on avance, plus on a des questions qui nous viennent en tête. Cela veut donc dire que la conversation était nécessaire et fort intéressante. J'aurais eu envie de mieux comprendre pourquoi ce projet de loi sur la question du bilinguisme des juges à la Cour suprême n'a pas été adopté. C'est l'une de vos suggestions qui circule dans le cadre de la modification de la loi. J'ai presque envie de vous demander si vous voyez des embûches à cette modification. Si on voulait apporter cette modification à la Loi sur les langues officielles, quels sont, à votre avis, les enjeux qui y sont liés?

Mme Saikaley : De notre point de vue, il n'y en a pas.

Le sénateur Cormier : Très bien.

Ma dernière question concerne la partie V sur la langue de travail. Vous en avez parlé plut tôt. Un témoin qui a comparu récemment nous a parlé de la question des nouvelles technologies dans l'application de la partie V. Il proposait, en matière d'utilisation des communications électroniques, que les régions désignées soient abolies dans ce contexte, et qu'il y ait

national obligation be established to ensure that electronic communications are bilingual.

Ms. Saikaley: That is a good question. More and more people work virtually. The public service currently has decentralized teams. People may be located across Canada. Some may be in one region, while their supervisor is in another. People cooperate on projects and work in different regions. This is an interesting and important issue to consider.

These are questions we will also look at in our analysis. We must examine virtual reality and virtual teams in the public service. We must focus on all these issues, including the use of technology as a different way to cooperate, as in discussion forums, for example. These are important issues.

Senator Cormier: Thank you once again for your work.

The Chair: You said you had started a process to determine how the minority official language communities perceive the modernization of the act. As you know, our committee has also begun a study and has been consulting Canadians on the modernization of the act since spring of this year. Do you have any recommendations to make regarding our study on the modernization of the act?

Ms. Saikaley: I have looked at your work plan, and I must say it is excellent. You have covered all the important aspects. I congratulate you for starting this study. It is an important one.

I would tell you to continue your work. I have seen the list of witnesses who are invited to appear. If we can contribute to this study, we will be pleased to do so and to appear once again as part of it once our own study has reached a more advanced stage.

I have no further specific recommendations except to encourage you to continue on your present path, because I believe it is an excellent one, and also to speak to young people and to listen to the various associations that have appeared before you today and to those that will do so in future.

The Chair: Thank you, Commissioner. Since there are no further questions, on behalf of the Standing Senate Committee on Official Languages, I would like to thank you sincerely. Thank you for accepting the position of interim commissioner. It is not an easy position to occupy, particularly in difficult

plutôt une obligation à l'échelle nationale en ce qui concerne le bilinguisme dans l'utilisation des communications électroniques. Que pensez-vous de cette approche ou de cette obligation qui pourrait être imposée?

Mme Saikaley : C'est une bonne question. De plus en plus de gens travaillent de façon virtuelle. À l'heure actuelle, dans la fonction publique, on retrouve des équipes décentralisées. Il peut y avoir des gens situés partout au Canada. Certains peuvent se trouver dans une région alors que leur superviseur est dans une autre région. Il y a des gens qui collaborent dans le cadre de projets et qui se trouvent dans différentes régions. C'est une question intéressante et importante à considérer.

D'ailleurs, dans le cadre de notre analyse, ce sont des questions sur lesquelles nous nous pencherons. La réalité virtuelle et les équipes virtuelles à la fonction publique, il faut les examiner. Il faut se pencher sur toutes ces questions, comme l'utilisation des technologies à titre de différents moyens utilisés pour collaborer, par exemple, les forums de discussions. Ce sont des questions importantes.

Le sénateur Cormier : Je vous remercie encore une fois pour votre travail.

La présidente : Vous nous avez indiqué que vous avez entamé un processus visant à déterminer comment les communautés de langue officielle en situation minoritaire perçoivent la modernisation de la loi. Vous savez que notre comité a aussi entrepris une étude. Il a consulté les Canadiens et les Canadiennes sur la modernisation de la loi, et ce, depuis le printemps 2017. Auriez-vous des recommandations à nous faire en ce qui a trait à notre étude sur la modernisation de la loi?

Mme Saikaley : J'ai pris connaissance de votre plan de travail et je dois dire qu'il est excellent. Vous avez couvert tous les éléments importants. Je vous félicite d'avoir entamé cette étude. C'est une étude importante.

Je vous dirais de continuer votre travail. J'ai vu la liste des témoins qui sont invités à comparaître. Si nous pouvons contribuer à cette réflexion, nous serons heureux de le faire et de comparaître à nouveau dans le cadre de votre étude une fois que notre propre réflexion sera plus avancée.

Je n'ai pas d'autres recommandations spécifiques que celle de vous encourager à poursuivre dans la même voie, car je crois qu'elle est excellente, et aussi à parler aux jeunes et à écouter les différentes associations qui ont comparu devant vous jusqu'à maintenant et celles à venir.

La présidente : Merci, madame la commissaire. Puisqui'il n'y a pas d'autres questions, au nom du Comité sénatorial permanent des langues officielles, je tiens à vous remercier très sincèrement. Merci d'avoir accepté le poste de commissaire par intérim. Ce n'est pas un poste facile à occuper, surtout dans des

circumstances. Thank you once again for your excellent work and thanks to the entire team supporting you.

Honourable Senators, I will introduce a motion in the Senate tomorrow requesting permission for the committee to sit on Wednesday, November 8, at 3:30 p.m., to hear the Honourable Scott Brison. The motion must be introduced in the Senate since that meeting will be held outside the committee's normal time slot and the Senate will be sitting at that time.

(The committee adjourned.)

circonstances difficiles. Merci encore pour votre excellent travail et merci à toute l'équipe qui vous appuie.

Honorables sénateurs, je vais déposer une motion demain au Sénat afin de demander la permission que le comité siège le mercredi 8 novembre, à 15 h 30, pour entendre l'honorable Scott Brison au sujet de son rapport annuel. Vous avez dû recevoir un message, il y a quelques semaines, vous demandant si vous seriez disponibles à 15 h 30 le 8 novembre, afin d'entendre l'honorable Scott Brison. La motion doit être déposée au Sénat, puisque cette réunion se tiendra à l'extérieur de la plage horaire normale du comité et que le Sénat siégera à ce moment-là.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Monday, October 23, 2017

Association des collèges et universités de la francophonie canadienne:

Lise Bourgeois, Co-Chair of the ACUFC and President of Collège La Cité;

Lynn Brouillette, Acting Director General.

Commission nationale des parents francophones:

Véronique Legault, President;

Jean-Luc Racine, Executive Director.

Monday, October 30, 2017

Office of the Commissioner of Official Languages:

Ghislaine Saikaley, Interim Commissioner of Official Languages;

Pascale Giguère, General Counsel and Director, Legal Affairs Branch;

Mary Donaghy, Assistant Commissioner, Policy and Communications Branch;

Pierre Coulombe, Acting Assistant Commissioner, Compliance Assurance Branch.

TÉMOINS

Le lundi 23 octobre 2017

Association des collèges et universités de la francophonie canadienne :

Lise Bourgeois, coprésidente de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne et présidente du Collège La Cité;

Lynn Brouillette, directrice générale par intérim.

Commission nationale des parents francophones :

Véronique Legault, présidente;

Jean-Luc Racine, directeur général.

Le lundi 30 octobre 2017

Commissariat aux langues officielles :

Ghislaine Saikaley, commissaire aux langues officielles intérimaire;

Pascale Giguère, avocate générale et directrice, Direction générale des affaires juridiques;

Mary Donaghy, commissaire adjointe, Direction générale des politiques et des communications;

Pierre Coulombe, commissaire adjoint intérimaire, Direction générale de l'assurance de la conformité.